

2015

**Rapport sur la situation de l'administration  
et des affaires de la Commune de Walhain**

## **A MM. les membres du Conseil communal**

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous soumettre la synthèse de la situation de l'Administration et des Affaires de la Commune de Walhain pour l'année 2015. Les chiffres sont arrêtés au 30 novembre.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Corps communal .....</b>	<b>5</b>
1.1	Conseil communal .....	5
1.2	Composition des Commissions et Conseils consultatifs .....	6
	Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) : .....	6
	Commission Consultative de l'Environnement : .....	6
	Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : .....	6
	Commission consultative de la Mobilité .....	7
	Commission Consultative de la Culture .....	7
	Commission Consultative des Sports .....	7
	Commission Consultative des Relations internationales, des Jumelages et de la Coopération au développement .....	7
	Commission Consultative de l'Economie .....	7
	Conseil Consultatif de Perbais .....	7
	Conseil Consultatif de la Personne Handicapée .....	7
	Conseil Consultatif des Aînés .....	8
	Commission Communale de l'Accueil (CCA) .....	8
	Commission Paritaire Locale (COPALOC) .....	8
	Conseil de Participation .....	8
1.3	Représentations .....	9
<b>2</b>	<b>Administration générale .....</b>	<b>11</b>
2.1	Personnel .....	11
2.1.1	Grades légaux .....	11
2.1.2	Personnel administratif .....	11
2.1.3	Personnel spécifique .....	11
2.1.4	Personnel technique .....	11
2.1.5	Personnel de métier .....	11
2.1.6	Personnel de service .....	12
2.1.7	Personnel enseignant .....	12
2.1.8	Formations .....	12
2.1.9	Stages .....	13
2.2	Le Comité de direction (Codir) .....	13
2.3	Système de Contrôle interne .....	13
2.4	Cadre du Personnel .....	15
2.5	Publications communales .....	17
2.6	Service informatique : .....	17
2.7	Animations .....	17
2.8	Réceptions et cérémonies .....	17
2.9	Indicateur .....	18
<b>3</b>	<b>État civil - Population .....</b>	<b>18</b>
3.1	Population de droit .....	18
3.2	Mouvement du Service Population .....	19
3.3	Délivrance de documents .....	19
3.4	Graphiques d'évolution de la population .....	20
3.5	Classement de la Commune et graphique .....	20
3.6	Graphique et pyramide des âges .....	21
3.7	Graphique sur la nationalité .....	22
3.8	État civil : tableau et graphique .....	23
3.9	Nombre de maisons occupées par rue .....	24
<b>4</b>	<b>Finances .....</b>	<b>28</b>
4.1	Budget communal de l'exercice 2015 après modification budgétaire n° 1/2015 .....	28
4.2	Evolution des voies et moyens principaux .....	28
4.3	Fiscalité 2015 .....	29
4.3.1	Taxes additionnelles .....	29
4.3.2	Taxes communales .....	29
4.3.3	Redevances .....	33
4.4	Compte de l'exercice 2014 .....	37
4.5	Cadastre .....	37
4.6	Assurances .....	38
4.7	Cultes .....	39

4.8	Commission Consultative de l'Economie.....	41
<b>5</b>	<b>Contentieux.....</b>	<b>41</b>
5.1	Actions en défendant .....	41
5.2	Actions en demandant.....	43
<b>6</b>	<b>Urbanisme - Logement.....</b>	<b>44</b>
6.1	Dossiers traités.....	44
6.2	Permis d'urbanisme délivrés par le Fonctionnaire délégué .....	45
6.3	Tâches et rôle du service.....	46
6.4	Etude d'Incidence sur l'Environnement et permis unique de classe 1 .....	47
6.5	Schéma de structure communal (SSC).....	47
6.6	Patrimoine.....	47
6.7	Formation CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) .....	47
6.8	Documents réglementaires.....	47
6.9	Programme communal de développement rural (PCDR) .....	48
6.9.1	Composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR). .....	49
6.9.2	Elaboration du Programme Communal de Développement Rural et Agenda 21 local .....	49
6.9.3	Autres participants .....	50
6.9.4	Réunions officielles de la CLDR organisées en 2015 .....	50
6.10	Plan Communal d'Aménagement « W-01 » dit « de Perbais » .....	51
6.11	Commission consultative d'Aménagement du territoire et de Mobilité (CCATM).....	53
6.12	Service communal du Logement .....	55
6.12.1	L'ancrage communal.....	55
6.12.2	La gestion des logements existants dans le patrimoine communal / CPAS .....	56
6.12.3	Les services aux citoyens et l'administration des biens immobiliers : .....	56
6.13	La cartographie .....	57
6.14	Le Conseil consultatif de Perbais.....	57
<b>7</b>	<b>Travaux.....</b>	<b>58</b>
7.1	Actions du service technique .....	58
7.1.1	Epandage hivernal.....	58
7.1.2	Travaux réalisés par les ouvriers dans les bâtiments publics .....	58
7.2	Actions sur fonds propres .....	59
7.2.1	Achat brosses pour le camion-brosse .....	59
7.2.2	Achat de signalisation et d'accessoires de signalisation sur 4 années .....	59
7.2.3	Sel de déneigement .....	59
7.2.4	Marché de carburant.....	59
7.2.5	Réfection du mur de l'école de Walhain .....	60
7.2.6	Elagage d'arbres au square Aurimont .....	60
7.2.7	Location/entretien de vêtements professionnels.....	60
7.2.8	Achat de sapins pour les fêtes de fin d'année 2015-2016 .....	60
7.2.9	Vérification de l'implantation des constructions (art n°137 du C.W.A.T.U.P.E) .....	61
7.2.10	Assistance technique ponctuelle 2016.....	61
7.2.11	Opération « Navette gratuite » Visiocom.....	62
7.2.12	Fourniture de repas scolaires pour la période de 2015 à 2019 .....	62
7.3	Actions subsidiées par la Province du Brabant wallon .....	62
7.3.1	Installation de 2 aires de jeux .....	62
7.3.2	Réalisation d'une aire de jeux sur le site des Cortils.....	63
7.3.3	Demande de subside dans le cadre du désherbage alternatif.....	63
7.3.4	Réfection du parking et du chemin d'accès au parking des Cortils.....	63
7.4	Action subventionnée par l'Intercommunale du Brabant Wallon.....	64
7.4.1	Pose d'un égout reliant le rue du Trichon à la rue Abbessé .....	64
7.5	Actions subsidiées par le Service Public de Wallonie .....	64
7.5.1	Plan d'investissement 2013-2016.....	64
7.5.2	Pose d'un égouttage rue de la Sucrierie.....	66
7.5.3	Pose d'un nouveau revêtement rue Chapja .....	66
7.5.4	Réalisation d'une aire de jeux sur la place du Tram.....	67
7.5.5	Acquisition d'une chaudière à condensation pour le complexe sportif de Walhain.....	67
7.5.6	Plan trottoirs 2011-2012 : Aménagement à la rue Haute à Nil-Saint-Vincent .....	67
7.5.7	Désignation d'un Auteur de projet pour la valorisation de la Forge à Perbais .....	68
7.5.8	Plan Communal d'Aménagement (PCA) du lieu-dit des « deux églises » .....	68
7.5.9	Restauration du Château de Walhain .....	69
7.6	Actions subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	69

7.6.1	Ecole de Perbais .....	69
7.6.2	Ecole de Tourinnes .....	69
7.7	Charroi automobile .....	71
<b>8</b>	<b>Environnement –Énergie– Mobilité.....</b>	<b>73</b>
8.1	Commission consultative de l’Environnement .....	73
8.2	Commission consultative de Mobilité.....	73
8.3	Agenda 21 local .....	74
8.4	Déchets .....	74
8.5	Nature et espaces publics .....	77
8.6	Eau et inondations.....	77
8.7	Agriculture.....	78
8.8	Nuisances et pollutions diverses .....	78
8.9	Alimentation – Sécurité alimentaire - Consommation durable .....	78
8.10	Gestion des plaintes et des infractions environnementales .....	78
8.11	Urbanisme.....	78
8.12	Enquêtes publiques .....	78
8.13	Energie.....	79
8.14	Mobilité .....	79
8.15	Divers.....	80
<b>9</b>	<b>Sports – Culture - Jeunesse .....</b>	<b>81</b>
9.1	Infrastructures communales .....	81
9.2	Commission consultative de la Culture .....	81
9.3	Commission consultative des Sports .....	82
9.4	Office du Tourisme de Walhain.....	82
<b>10</b>	<b>Coopération au développement, Jumelages et Relations internationales.....</b>	<b>83</b>
10.1	Commission consultative des Relations internationales, des Jumelages et de la Coopération au développement 83	
10.2	Partenariat avec le territoire de Madimba .....	83
10.3	Jumelages.....	84
<b>11</b>	<b>Enseignement fondamental .....</b>	<b>84</b>
11.1	Population scolaire au 1 <sup>er</sup> octobre .....	84
11.2	Organigramme de l’enseignement communal .....	84
11.2.1	Walhain Centre.....	84
11.2.2	Tourinnes-St-Lambert .....	85
11.2.3	Perbais.....	85
11.2.4	Maîtres spéciaux des trois implantations.....	85
11.3	Commission Paritaire Locale (COPALOC).....	86
11.4	Conseil de Participation .....	87
<b>12</b>	<b>Accueil Temps Libre (ATL) – Extrascolaire.....</b>	<b>88</b>
12.1	La Commission Communale de l’Accueil (CCA) .....	88
12.2	Plan d’action annuel 2015-2016 .....	90
<b>13</b>	<b>Action sociale .....</b>	<b>92</b>
13.1	Centre Public d’Action Sociale.....	92
13.2	Conseil Consultatif de la Personne Handicapée.....	92
13.3	Conseil Consultatif des Aînés .....	93
13.4	La Maison d’Enfants « Les p’tits Loups » .....	94
13.5	La Crèche communale« Le Petit Favia » .....	95
<b>14</b>	<b>Agence Locale pour l’Emploi ALE .....</b>	<b>96</b>
14.1	Composition :.....	96
14.2	Statistiques 2014.....	96
14.3	Profil des prestataires.....	96
14.4	Utilisateurs de l’ALE - types de prestations effectuées .....	96
14.5	Information .....	96
14.6	Formations .....	97
<b>15</b>	<b>Police locale.....</b>	<b>97</b>
15.1	Zone de Police .....	97
15.2	Représentation communale.....	97
15.3	Effectifs .....	98
15.4	Répartition géographique et organisation du corps de police .....	98
<b>16</b>	<b>Service des Sanctions administratives communales .....</b>	<b>99</b>

# 1 CORPS COMMUNAL

## 1.1 Conseil communal

<b>Mme Laurence SMETS, Bourgmestre</b> <i>Finances, Enseignement, Jeunesse, Cadre de vie, Ruralité, Etat-civil et Police</i> 14, rue de Blanmont, 1457 Nil-Saint-Vincent 010/65.15.63	Groupe WAL1
<b>Mme Nicole THOMAS-SCHLEICH, Première Echevine</b> <i>Sports, Tourisme, Culture, Information, Communication, Economie et PME</i> 73, rue de Libersart, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/68.00.08	Groupe WAL1
<b>M. Jules PRAIL, Deuxième Echevin</b> <i>Travaux subsidiés, Cours d'Eau, Jumelages et Animations locales</i> 108, rue de la Station, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/65.07.89	Groupe WAL1
<b>M. Philippe MARTIN, Troisième Echevin</b> <i>Affaires sociales, Environnement et Agenda21, Extrascolaire et Petit Patrimoine</i> 2, rue Saiwère, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/65.12.31	Groupe WAL1
<b>M. Jean-Marie GILLET, Quatrième Echevin</b> <i>Energie, Mobilité, Logement, Participation et Coopération au développement</i> 16, rue du Warichet, 1457 Nil-Saint-Vincent 010/65.74.41	Groupe ECOLO
<b>M. Raymond FLAHAUT, Président du CPAS</b> <i>Urbanisme, Cultes et Commémorations</i> 28, rue des Boscailles, 1457 Walhain-Saint-Paul 010/65.66.03	Groupe WAL1
<b>M. André LENGELE, Conseiller communal</b> 29, rue des Verts Pacages, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/65.51.45	Groupe Avenir Communal
<b>Mme Agnès NAMUROIS, Présidente du Conseil communal</b> 57, rue des Combattants, 1457 Walhain-Saint-Paul 010/65.83.97	Groupe ECOLO
<b>Mme Andrée MOUREAU- DELAUNOIS, Conseillère communale,</b> 37, rue de Libersart, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/68.92.69	Groupe WAL1
<b>Mme Isabelle DENEFF-GOMAND, Conseillère communale</b> 61, rue Saint-Martin, 1457 Nil-Saint-Vincent 010/65.21.40	Groupe WAL1
<b>M. Olivier PETRONIN, Conseiller communal</b> 52, rue Margot, 1457 Nil-Saint-Vincent 010/65.99.63	Groupe Avenir Communal
<b>M. Laurent GREGOIRE, Conseiller communal</b> 15, rue du Maieur, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/65.80.51	Groupe Avenir Communal
<b>M. Didier HAYET, Conseiller communal</b> 1, rue des Combattants, 1457 Walhain-Saint-Paul 0476/59.88.50	Groupe WAL1
<b>Mme Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE, Conseillère communale</b> 29, rue de la Campagnette, 1457 Walhain-Saint-Paul 010/65.76.71	Groupe WAL1
<b>M. Julien PITSAER, Conseiller communal</b> 31, rue du Vieux Château, 1457 Walhain-Saint-Paul 0479/35.43.90	Groupe ECOLO
<b>M. Hugues LEBRUN, Conseiller communal</b> 1, Drève Marie-Thérèse, 1457 Tourinnes-Saint-Lambert 010/65.03.60	Groupe Avenir Communal
<b>M. Xavier DUBOIS, Conseiller communal</b> 1, Rue de l'Eglise, 1457 Nil-Saint-Vincent 0478/87.95.59	Groupe Avenir Communal

Au sein du Conseil communal, la majorité se compose des groupes WAL1 et ECOLO.  
La minorité est composée du groupe AVENIR COMMUNAL.

Au cours de l'année 2015 (avec décembre 2014) :

- 1) Le Conseil communal se sera prononcé sur un total de **293** objets répartis sur 10 séances tenues aux dates suivantes : Les 22 décembre 2014, 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 26 mai, 22 juin, 21 septembre, 26 octobre et 23 novembre 2015.
- 2) Le Conseil communal a tenu 1 Séance Publique Commune avec le Conseil de l'Action sociale le 7 décembre et y a abordé **6** objets.
- 3) Le Collège communal, composé de la Bourgmestre, des Echevins et du Président du CPAS, s'est réuni à **45** reprises pour traiter **3.351** objets (décembre 2014 à novembre 2015).

## 1.2 Composition des Commissions et Conseils consultatifs

### Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) :

MM. Luc POELMANS (Président), Stéphanie BOVY (Vice-Présidente), Yves BERTHOLET (Vice-Président), Isabelle DENEFF-GOMAND, Didier HAYET, Laurent GREGOIRE, René SOMVILLE, Yannick DEWAELE, Jean-Pierre VAN PUymbROECK, Elise FLEMAL, Xavier DELFORGE, Cyril LIZEN, Francine DEVALCK (effectifs), Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE, Jean-Marie GILLET, André LENGELE, Geoffroy CASSART, Juliette BLANCHART, Joël CROONENBERGHS, Etienne MEURET, Vincent EYLENBOSCH, Joël DE HULST, Stéphane DELFOSSE, Grégoire WUILLAUME, Philippe BORCHGRAEVE (1<sup>er</sup> suppléants), Philippe MARTIN, Jules PRAIL, Olivier PETRONIN, Olivier DOMBRET (Démission le 17 mars 2014), André CLIPPE, Yves BAUWENS, Jacques HENRY, Pierre GREGA et Éric VERHELST (2<sup>e</sup> suppléants).

Secrétaire : Nathalie VAESKEN (010/65.33.90)

### Commission Consultative de l'Environnement :

MM. Michel DIERICKX-VISSCHERS (Président), Isabelle DENEFF-GOMAND, Philippe MARTIN, Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ, Jean-Luc GILOT, Cédric HARMANT, Michel INSTALLE, Ludovic BOQUET, Serge MATHIEU, Pierre MATZ, , Jean-Pierre VAN PUymbROUCK.

Secrétaire : Brigitte MAROY (010/65.32.05)

### Commission Locale de Développement Rural (CLDR) :

MM. Isabelle DENEFF-GOMAND (Présidente), Laurence SMETS (1<sup>ère</sup> Vice-présidente), Nicole THOMAS-SCHLEICH (2<sup>ème</sup> Vice-présidente), Agnès NAMUROIS, Laurent GREGOIRE , Maxime BERTRAND, Charles-Philippe DE BURLET, Sébastien LACOURT, Frederik LANGHENDRIES, Philippe STRAPART, Xavier FANNA, Fabienne BILTERIJS, Yannick DEWAELE, Nicolas THOMAS, Pascal FROMENT, Alexia BOUCAU, Geoffrey EWBANK, Jean-Pierre VAN PUymbROUCK, Stéphanie BOVY, Alexis NUYT (effectifs), Francine KEKENBOSCH, Andrée MOUREAU, Jean-Marie GILLET, Didier HAYET, André LENGELE, Stéphane LALOUX, Joseph VERHEYDEN, Nadine GRAUWELS, Yves BERTHOLET, Robert OLBRECHTS, Dominique FINFE, Damien MARY, Stéphane DELFOSSE, Ekkehard STARCK, Grégoire WUILLAUME, Mireille SANSDRAP, Jean-Luc GILOT, Alain WAFFLARD, Catherine RONSE, Emmanuel CHALMAGNE (suppléants).

Secrétaire : Nathalie VAESKEN (010/65.33.90)



Commission consultative de la Mobilité

MM. Luc POELMANS (Président), Isabelle DENEFF-GOMAND, Jean-Marie GILLET, Didier HAYET, Stéphanie BOVY (démission actée au 23 novembre 2015), Anne WISEUR-LEPINE (désignée le 23 novembre 2015 pour remplacer Stéphanie BOVY), Stéphane DELFOSSE, Danièle GALLETZ, Cédric HARMANT, Frédéric PETRE, Elise ROBERT, Ekkehard STARK, Jean-Pierre VAN PUymbrouck, Joseph VERHEYDEN (coopté le 16 juin 2014) et Alain WAFFLARD.

Secrétaire : Brigitte MAROY (010/65.32.05)

Commission Consultative de la Culture

MM. Paul VAN RUYCHEVELT (Président), Nicole THOMAS-SCHLEICH, Philippe MARTIN, Fabienne VASSART, Stéphanie BOVY (démission actée le 23 novembre 2015), Claude BUCHKREMER, Caroline DOSSOGNE, Nathalie MESKENS, Brigitte SAMAIN, André VANDERBORGHT, Anne VAN RYMENAM.

Secrétaire : Isabelle LABYOIT (010/65.32.16)

Commission Consultative des Sports

MM. Denis DETINNE (Président) (démission actée le 23 novembre 2015), Philippe STRAPPART (désigné le 23 novembre 2015 pour remplacer Denis DETINNE comme Président) Nicole THOMAS-SCHLEICH, Jean-Luc COQUERELLE, Benoît GERARD, Bernard BEELEN (démission actée le 23 novembre 2015), Jean-Marie GILLET (désigné le 23 novembre 2015 pour remplacer Bernard BEELEN), Nancy HERNAUX-BERGIERS, Cyril LIZEN, Marcelle MONCOUSIN, Geoffroy CASSART, Laurent DELVILLE, Pierre GREGA, , Sébastien FRANCIS (désigné le 23 novembre 2015 à titre personnel).

Secrétaire : Isabelle LABYOIT (010/65.32.16)

Commission Consultative des Relations internationales, des Jumelages et de la Coopération au développement

MM. Agnès NAMUROIS (Présidente), Jean-Marie GILLET, Jules PRAIL, Xavier DUBOIS, Alain DELFOSSE, Marie DEPRez et Caroline DOSSOGNE.

Secrétaire : Nathalie HENRY (010/65.32.04)

Commission Consultative de l'Economie

MM. René SOMVILLE (Président), Baudouin OLDENHOVE (Vice-Président), Nicole THOMAS-SCHLEICH, Agnès NAMUROIS; Didier HAYET, Xavier DUBOIS, Olivier DELFORGE, Geoffroy CASSART, Stéphane DELFOSSE, Stéphane LECLEF, Olivier LENAERTS, Alain WAFFLARD, Michel DIERICKX-VISSCHERS, Alexandre DELTOUR et Sophie BRUX.

Secrétaire : Aurélie FLAMAND (010/65.32.81) (démissionnaire en date du 17 novembre 2015)

Conseil Consultatif de Perbais

MM. Robert OLBRECHT (Président), Eveline BALDEWIJNS-SAPART (Vice-présidente), Isabelle DENEFF-GOMAND, Julien PITSAER, Marcelle MONCOUSIN, Yves BERTHOLET, Emmanuel LEPINE, François STEVENS, Alain WAFFLARD, Noel BARROIT, Maxime BERTRAND, Anne-Françoise DESIRANT, Dominique DESTREBECQ, Claudine HENRY et Frederik LANGHENDRIES.

Secrétaire : Nicolas VAN DEN STEEN (010/65.33.95)

Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

MM. Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE (Présidente), Isabelle DENEFF-GOMAND, Philippe MARTIN, Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ, Noëlle DOCQUIER, Nick GOMAND, Anne-Marie LINTERMANS-SCHNELLER, Isabelle POULET, Evelyne SAPART, Simone SMETS-DELCHARLERIE, Fabienne THAYSE (démission actée le 23 novembre 2015), Fanny VANLIERDE, Catherine BIQUET et Alberte GIGOT (cooptation actée le 23 novembre 2015).



Secrétaire : Anne-Sophie JANDRAIN (010/65.49.44)

Conseil Consultatif des Aînés

MM. Didier HAYET (Président), Philippe MARTIN, Andrée MOUREAU-DELAUNOIS, Jean-Marie STREYDIO, Annie BUTACIDE, André CHERON, Patricia DE MULDER, Denis DETINNE (démission actée le 23 novembre 2015), Danielle GALLEZ, Monique MONFILS, Evelyne SAPART.

Commission Communale de l'Accueil (CCA)

MM. Philippe MARTIN (Président), Laurence SMETS, Agnès NAMUROIS, Laurent GREGOIRE, Isabelle DENEFF-GOMAND, Christian REULIAUX, Delphine BRICART, Sébastien BERGIERS, Sophie VANWAEYENBERGH, Nathalie HOTTART, Anne SERNEELS, Catherine MAILLEUX, Laurent RESTIAU, Éric VERHELST, Aïcha EL LUALID, Magali MORAINÉ, Fanny VANLIERDE, Alberte DALEMONT-GIGOT, Suzy BONTE, Mirella MANCONI, Cindy BUIS, Geneviève BURTON, Brigitte MASSAUX, Marie-Laine QUIROGA, Sébastien FRANCIS, Dimitri FRANCIS, Evelyne SAPART, Marcelle MONCOUSIN, Anne GILLES, Vanessa IPSEN, Françoise MERTENS, Patricia LOVENS, Nathalie SPRIMONT et Nathalie DEPOORTER.

Secrétaire : Isabelle PAAR (010/65.32.08)

Commission Paritaire Locale (COPALOC)

MM. Laurence SMETS (Présidente), Agnès NAMUROIS, Philippe MARTIN, Andrée MOUREAU-DELAUNOIS, Christian REULIAUX, Delphine BRICART, Stéphanie BERTRAND, Marie-Thérèse ANDRE, Anne-Françoise FLAHAUT, Anne SERNEELS, Mélanie DECALUWE, Krystel SAPIN et André DEHUT.

Secrétaire: Christine DUQUENNE (010/65.32.18)

Conseil de Participation

MM. Laurence SMETS (Présidente), Agnès NAMUROIS, Philippe MARTIN, Andrée MOUREAU-DELAUNOIS, Christian REULIAUX, Delphine BRICART, Sabine DUCHENE, Kristel SAPIN, Virginie HARDENNE, Virginie VAN DER STRATEN, Anne SERNEELS, Axelle BOURLARD, Pascal FROMENT, Xavier FANNA, Éric VERHELST, Nathalie DEPOORTER, Yannick DEWAELE, Bernard LATTEUR, Isabelle PAAR, Cindy BUIS, Geneviève BURTON et Suzanne BONTE.

Secrétaire : Caroline WOUEZ (010/65.32.82)

### 1.3 Représentations

#### **Assemblée générale de l'Asbl « Le Petit Favia »**

MM. Andrée MOUREAU-DELAUNOIS (Présidente), Laurence SMETS, Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE (membres du Conseil communal), Agnès NAMUROIS, Cindy GELDERS, Nancy HERNAUX-BERGIERS, Geoffroy CASSART, Elise ROBERT, Fabienne VASSART.

#### **Assemblée générale de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)**

MM Jean-Paul DELFORGE (Président), Fabienne BILTERIJS, Yvan BLOT, Isabelle DE COCQ, Fabienne VASSART et Nicolas ART.

#### **Assemblée générale de l'Intercommunale pour l'aménagement et l'extension économique du Brabant Wallon (IBW)**

MM. Raymond FLAHAUT, Nicole THOMAS-SCHLEICH, Philippe MARTIN, Jean-Marie GILLET et Laurent GREGOIRE.

#### **Assemblée générale de l'Intercommunale sociale du Brabant Wallon (ISBW)**

MM. Laurence SMETS, Agnès NAMUROIS, Andrée MOUREAU-DELAUNOIS, Christian REULIAUX et Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE.

#### **Assemblée générale de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW)**

MM. Raymond FLAHAUT, Philippe MARTIN, Jean-Marie GILLET, Jules PRAIL et Olivier PETRONIN.

#### **Assemblée générale de l'Intercommunale SEDILEC**

MM. André LENGELE, Raymond FLAHAUT, Philippe MARTIN, Jean-Marie GILLET et Jules PRAIL.

#### **Assemblée générale de Intercommunale SEDIFIN**

MM. André LENGELE, Raymond FLAHAUT, Philippe MARTIN, Jean-Marie GILLET et Jules PRAIL.

#### **Assemblée générale de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO)**

MM. André LENGELE, Raymond FLAHAUT, Nicole THOMAS-SCHLEICH, Jean-Marie GILLET et Jules PRAIL.

#### **Assemblée générale du Holding Communal de Belgique (DEXIA)**

M. Raymond FLAHAUT.

#### **Assemblée générale de la Société Mutuelle des Administrations publiques (ETHIAS)**

M. Didier HAYET.

#### **Assemblée générale de la Société Régionale du Transport (TEC)**

Mme Laurence SMETS.

#### **Assemblée générale de la Société Wallonne des Eaux (SWDE)**

M. Raymond FLAHAUT.

#### **Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)**

MM. Philippe MARTIN (effectif) et Laurence SMETS (suppléante).

#### **Assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)**

Mme Laurence SMETS.

#### **Assemblée générale du Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW)**

MM. Raymond FLAHAUT et Philippe MARTIN.

#### **Assemblée générale de la Société Coopérative de Logement social "Notre Maison"**

MM. Agnès NAMUROIS, Didier HAYET et Hugues LEBRUN.

**Assemblée générale de l'Asbl Pro-Logement**

Mme Agnès NAMUROIS.

**Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon (AISBW)**

Mme Agnès NAMUROIS.

**Assemblée générale de la Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant Wallon**

MM. Laurence SMETS, Philippe MARTIN et Laurent GREGOIRE.

**Assemblée générale de l'Office du Tourisme de Walhain**

M. Philippe MARTIN.

**Assemblée générale du Contrat de Rivière Dhyle-Gette**

MM. Jules PRAIL et Philippe MARTIN.

**Conseil d'orientation de la Maison de l'Urbanisme du Brabant Wallon**

MM. Raymond FLAHAUT et Philippe MARTIN.

**Comité Maison du Conte et de la Littérature ASBL**

Mme Andrée MOUREAU-DELAUNOIS.

**Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon (CRIBW)**

M. Philippe MARTIN.

**Comité de pilotage « Les P'tits Loups »**

MM. Andrée MOUREAU-DELAUNOIS, Laurent GREGOIRE et Marianne SAND.

**Assemblée générale de la Ressourcerie de la Dyle**

M. Jean-Marie GILLET.

**Assemblée générale de la Société TV-COM**

M. Denis DETINNE.

**Assemblée générale de la Société CANAL ZOOM**

Mme Evelyne BALDEWYNS-SAPART.



LANNOY Jean-Marie,	Ouvrier qualifié (APE – PCE)
LEGLISE Rudi,	Ouvrier (APE)
LOIS Jean-François,	Ouvrier qualifié (APE)
PALANGE Manuel,	Ouvrier (APE)
ROMAIN Sébastien	Ouvrier qualifié (APE)
ROUSSEAUX Aurélien,	Ouvrier (APE)
SCHOONENBURG Jean-Marie,	Ouvrier qualifié (APE – 4/5 temps + I.C. 1/5 temps)
THAYSE Didier	Ouvrier (APE)
VANDERHULST Pierre,	Ouvrier qualifié (APE)
VAN DER TAELEN Michel,	Ouvrier qualifié (APE – chauffeur)
VAN HAM Louis,	Ouvrier qualifié (APE jusqu'au 31/08/15)
VLEMINCKX Guy,	Ouvrier (APE jusqu'au 31/12/15)
TARTE Fabien	Ouvrier (PTP – au 31/01/2015)

-----

JASPART Julien	Ouvrier saisonnier (APE – du 01/03 au 30/11/15)
MIRGUET Arnaud	Ouvrier saisonnier (APE – du 01/03 au 30/11/15)

4 étudiants sous contrat d'étudiant durant les mois de juillet et août 2015

40 moniteurs et coordinateurs sous contrat durant les 7 semaines de plaines de vacances

#### 2.1.6 Personnel de service

DEWIT Carine,	Ouvrière qualifiée – entretien (S)
LATOURE Alberte,	Auxiliaire professionnelle – entretien et garderie (S)
MARIJNS Annick,	Auxiliaire professionnelle – entretien (S)
-----	
BONTE Suzanne,	Auxiliaire professionnelle – garderie (APE)
BUIS Cindy,	Auxiliaire professionnelle – garderie (APE)
BURTON Geneviève,	Auxiliaire professionnelle – garderie (APE)
GENO Chantale,	Auxiliaire professionnelle – repas chauds + entretien (APE)
GOFFAUX Mathilde	Auxiliaire professionnelle – entretien et garderie (C)
GOMAND Fabienne,	Auxiliaire professionnelle – entretien et garderie (C)
ISSA Maryam	Auxiliaire professionnelle – entretien (APE)
MANCONI Mirella	Auxiliaire professionnelle – garderie (APE)
MATHIEU Sarah	Auxiliaire professionnelle – garderie (Activa)
NARCISSE Valérie	Auxiliaire professionnelle – entretien (APE JUSQU'AU 30/06/15)
REGNIER Maryse,	Auxiliaire professionnelle – entretien (APE)
SCOURNAUX Nancy,	Auxiliaire professionnelle – garderie (C)
SPRIMONT Nathalie	Auxiliaire professionnelle – garderie (APE)

Certains agents ont un contrat à temps plein et d'autres à temps partiel.

-----

DAMANET Christelle	Puéricultrice (C - 1/8 temps mis à disposition de la crèche « Le Petit Favia »)
FRERE Angélique	Puéricultrice (C - 1/8 temps mis à disposition de la crèche « Le Petit Favia »)
TOURNEMENNE Noëlie	Puéricultrice (C - ¼ temps mis à disposition de la crèche « Le Petit Favia »)

Pour mémoire – divers contrats ALE et contrats de remplacement.

#### 2.1.7 Personnel enseignant

Voir chapitre 11, page 84.

#### 2.1.8 Formations

92,5 jours de formation suivis par 22 agents, hors préposées à la garderie scolaire.

### 2.1.9 Stages

1 stagiaire accueillie au service des finances : Eva JANSSENS (du 16/03 au 3/04/15)

1 stagiaire accueillie au service urbanisme : Sarah BEGUIN (du 30/03 au 24/04/15)

1 stagiaire accueilli au service informatique : Maxence MUSSO (du 2/11 au 15/12/15).

#### Légende :

- (S) agent statutaire ;
- (C) agent contractuel ;
- (APE) agent contractuel subventionné ;
- (PCE) dans le cadre du Plan Communal pour l'Emploi ;
- (IC) interruption(s) de carrière.

## 2.2 **Le Comité de direction (Codir)**

Le Comité de direction (Codir) a été institué conformément à l'article 1211-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (C.D.L.D.), tel qu'inséré par le décret du 18 avril 2013 relatif à la réforme des grades légaux. Il connaît de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services communaux, ainsi que des projets de budget et de modification budgétaire. C'est aussi un lieu d'échanges interactifs et transversal entre l'ensemble des services ainsi que vers le Collège communal. Il est également chargé de communiquer et d'implémenter les décisions du Collège.

Composition : MM. Christophe LEGAST (Directeur général) ; Stéphane MORTIER (Directeur financier) ; Agnès DECELLE (Responsable du service de l'Urbanisme) ; Christine DUQUENNE (Responsable du service du Personnel) ; Benoît MARCHAL (Responsable du service Travaux) et Catherine HAVENITH (Secrétaire du Comité de direction).

Le Comité de direction est obligatoirement composé du Directeur général, du Directeur financier et des membres du personnel que le Directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions liées à la qualité de responsable de service au sein de l'organigramme du personnel communal. Le Directeur général préside le Comité de direction et a désigné au sein de l'Administration une secrétaire chargée de la rédaction des comptes rendus de chaque réunion du Codir.

Le Comité de direction s'est réuni **12 x** en 2015 (2 en 2014) :

Les 6 octobre et 25 novembre 2014, les 6 janvier, 5 février, 3 mars, 2 avril, 7 mai, 9 juin, 3 septembre, 2 octobre, 29 octobre 2015.

Des réunions conjointes entre les Comités de direction de la Commune et du CPAS doivent également être tenues au moins deux fois par an. Il y a eu **3** réunions, les 8 janvier, 29 septembre et 3 novembre 2015.

## 2.3 **Système de Contrôle interne**

Suite aux décrets du 18 avril 2013 relatif à la réforme des Grades légaux, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose désormais au Directeur général de mettre sur pied et d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'un système de contrôle interne du fonctionnement des services communaux.

Le système de contrôle interne est un ensemble de mesures et de procédures conçues pour assurer une sécurité raisonnable en ce qui concerne :

- La réalisation des objectifs,
- Le respect de la législation en vigueur et des procédures,
- La disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion.

Le cadre général du système de contrôle interne est soumis à l'approbation du Conseil communal.

Le Directeur financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la Commune. Dans ce cadre il est chargé de :

- De l'utilisation efficace et économique des ressources,
- De la protection des actifs,
- De fournir au Directeur général des informations financières fiables.



## 2.4 Cadre du Personnel

Adopté par le Conseil communal en sa séance du 25 février 2013

Cadre du Personnel au 01/05/2013				Répartition du personnel		
DIVISION	NIVEAU	ECHELLES	CADRE	STATUTAIRE	CONTRACTUEL SUBVENTIONNE (APE, ACTIVA, MARIBEL, AWIPH, ONE, SPW)	CONTRACTUEL
<b>A. Personnel administratif</b>						
Directeur général	légal		1	1		
Directeur financier	légal		1	1		
Chef de division	A	A3-A4	1	1		
Chef de bureau administratif	A	A1-A2	1	1		
Employés d'administration	D	D1-D2-D3-D4- D5-D6	15	6	6	3
Auxiliaire d'administration	E	E1-E2-E3	1		1	
<b>B. Personnel spécifique</b>						
Attaché spécifique (Conseiller Aménagement)	A	A1sp.-A2sp.	1	1		
Attaché spécifique (Conseiller Environnement)	A	A1sp.-A2sp.	1		1	
Gradué spécifique (finances)	B	B1-B2-B3	1		1	
Gradué spécifique (urbanisme)	B	B1-B2-B3	1			1
Gradué spécifique (archives)	B	B1-B2-B3	1		1	
Gradué spécifique (extrascolaire)	B	B1-B2-B3	1		1	
<b>C. Personnel technique</b>						
Chef de bureau technique	A	A1-A2	1	1		
Agent technique en chef	D	D9-D10	1	1		
Agent technique	D	D7-D8	2	1	1	

Cadre du Personnel au 01/05/2013				Répartition du personnel		
DIVISION	NIVEAU	ECHELLES	CADRE	STATUTAIRE	CONTRACTUEL SUBVENTIONNE (APE, ACTIVA, MARIBEL, AWIPH, ONE, SPW)	CONTRACTUEL
<b>D. Personnel ouvrier</b>						
Brigadier	C	C1-C2	5	5		
Ouvriers qualifiés	D	D1-D2-D3-D4	19	10	9	
Auxiliaires professionnels	E	E1-E2-E3	13	5	8	
<b>E. Personnel d'entretien et de garderie</b>						
Brigadier	C	C1-C2	1	1		
Ouvrier qualifié - entretien	D	D1-D2-D3-D4	1	1		
Auxiliaires professionnel(le)s - entretien	E	E1-E2-E3	11	4	4	3
Auxiliaires professionnel(le)s - garderie	E	E1-E2-E3	11	4	5	2
<b>Totaux</b>			<b>91</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>9</b>
<b>F. Personnel occasionnel ou à titre précaire</b>						
Etudiants / Moniteurs			variable	(CDD/quinzaine juillet et août + semaine Pâques et Toussaint)		
Ouvriers saisonniers	E	E1-E2-E3	2	2 (CDD)		
<b>G. Personnel enseignant</b>						
				Régime particulier		

Approuvé par la Tutelle régionale le 28 mars 2013.

## 2.5 Publications communales

2 bulletins communaux d'information, 1 bulletin culturel, 10 feuilles communales ont été déposés en toutes boîtes au cours de cette année.

## 2.6 Service informatique :

Le site internet de la Commune est géré pour la partie technique et formelle par le responsable de l'Espace Public Numérique, M. Cédric LENGELE.

Un annuaire des indépendants a vu le jour sur le site. Il permet à chaque indépendant de la Commune de se faire connaître gratuitement en complétant un formulaire automatique figurant sur le site.

Maxence MUSSO, stagiaire en informatique, a rejoint le service informatique afin de développer un programme de gestion complète de la facturation dans le milieu scolaire (excursion, repas, garderie, activité extrascolaire ...).

Les citoyens qui constateraient une erreur ou un manquement, sont invités à le signaler via l'adresse [info@walhain.be](mailto:info@walhain.be).

## 2.7 Animations

Voici les dates des principales animations pour l'année 2015 :

- Accueil des nouveaux habitants le 19 septembre 2015
- Opération "Place aux enfants" le 17 octobre 2015
- Marché du Terroir les 28 et 29 novembre 2015
- Corrida « Jogging de 5 et 10 km » le 12 décembre 2015

## 2.8 Réceptions et cérémonies

- le 28/01/2015 : Remise des vœux
- le 23/04/2015 : Remise des brevets cyclistes aux élèves des écoles communales
- le 08/05/2015 : Vernissage de l'exposition « Les Fraises de Grouchy »
- le 06/06/2015 : Inauguration de l'Ecole communale de Perbais
- le 24/06/2015 : Réception des élèves de 6<sup>ème</sup> primaire des écoles communales de Walhain
- le 24/07/2015 : Réception des Américains (fouilles au château de Walhain)
- le 12/09/2015 : Cérémonie des Jubilaires
- le 19/09/2015 : Accueil des Nouveaux Habitants
- 09/11/2015 : Mérites Sportifs et Culturel
- le 11/11/2015 : Dépôts de gerbes aux divers monuments aux morts et cérémonie d'hommage aux Anciens Combattants.

## 2.9 Indicateur

Au 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Secrétariat Général enregistrait **885** courriers entrants, ainsi que l'expédition de **445** lettres (à l'exception des courriers propres aux activités du Service Population en matière de renseignements administratifs, des courriers du Service Finances en matière d'avertissements extraits de rôle et des courriers du Service Urbanisme depuis l'introduction d'un nouveau logiciel de courrier en novembre 2006).

## 3 ÉTAT CIVIL - POPULATION

### 3.1 Population de droit

Population de droit<sup>(1)</sup> au 01/12/2015

Année de recensement	Nil-St-Vincent	Tourinnes - St-Lambert	Walhain-St-Paul et Perbais	TOTAL
1900	1.238	1.797	1.922	4.957
1910	1.272	1.695	1.906	4.873
1920	1.204	1.527	1.824	4.555
1930	1.215	1.530	1.719	4.464
1947	1.151	1.357	1.686	4.194
1961	1.075	1.215	1.675	3.962
1970	1.002	1.189	1.623	3.814
1980	1.160	1.347	1.782	4.289
1990	1.450	1.367	1.947	4.764
1995	1.662	1.469	2.038	5.169
1996	1.668	1.489	2.058	5.216
1997	1.679	1.521	2.121	5.321
1998	1.685	1.534	2.144	5.363
1999	1.715	1.550	2.169	5.434
2000	1.700	1.627	2.209	5.536
2001	1.748	1.689	2.271	5.708
2002	1.773	1.686	2.338	5.797
2003	1.799	1.739	2.365	5.903
2004	1.791	1.783	2.377	5.951
2005	1.839	1.799	2.417	6.055
2006	1.859	1.824	2.411	6.095
2007	1.863	1.895	2.415	6.173
2008	1.926	1.911	2.416	6.253
2009	1.909	1.963	2.462	6.370
2010	1.947	1.998	2.503	6.448
2011	1.973	2.047	2.561	6.581
2012	2.027	2.060	2.571	6.658
2013	2.060	2.082	2.587	6.729
2014	2.131	2.140	2.640	6.911
<b>2015</b>	<b>2.210</b>	<b>2.145</b>	<b>2.655</b>	<b>7.010</b>

(1) C'est-à-dire : seuls les habitants de nationalité belge ou étrangère qui ont le siège de leur résidence habituelle à Walhain

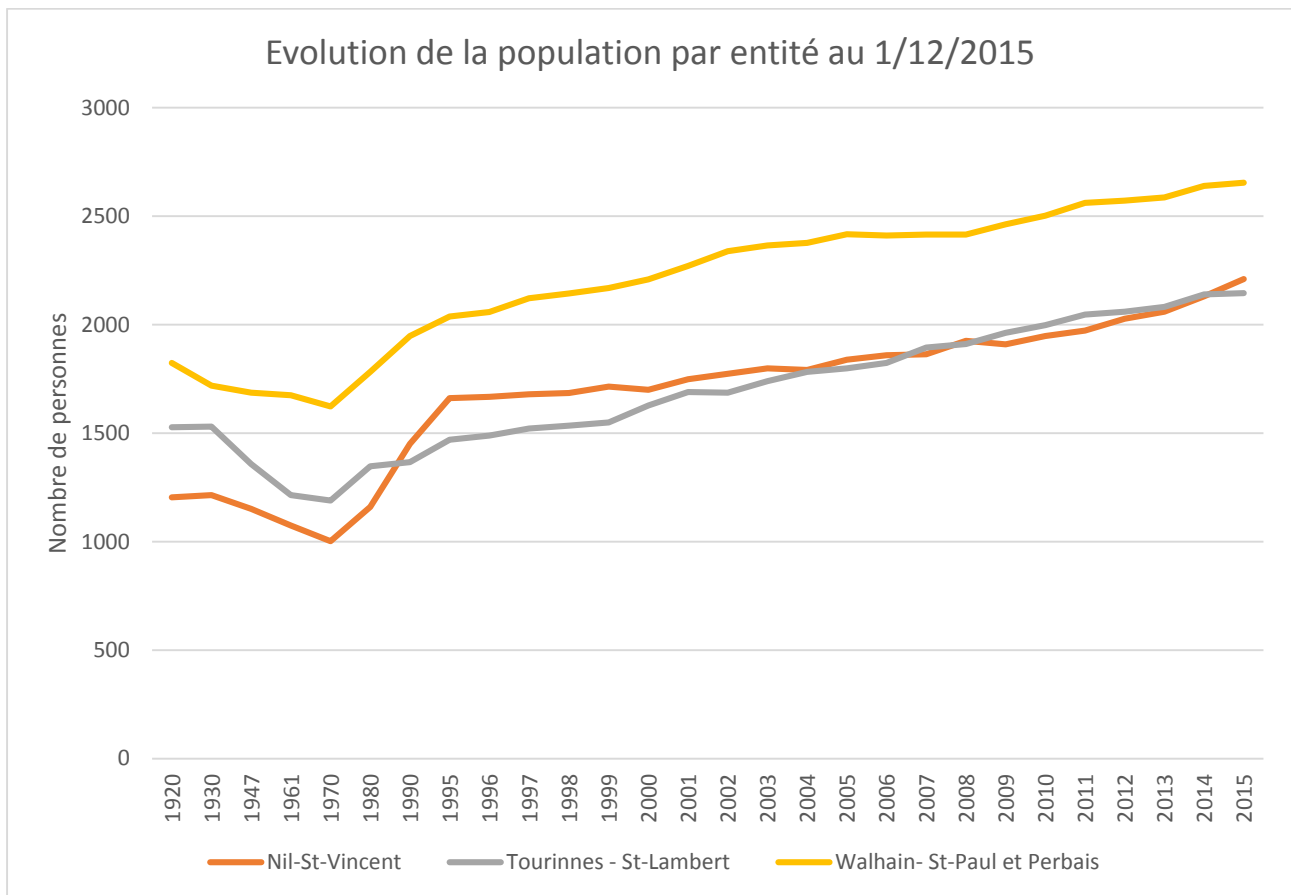
### 3.2 Mouvement du Service Population

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A. <u>ENTREES</u> (Inscriptions) :	425	462	419	511	307	467	478	317	378	<b>401</b>
B. <u>SORTIES</u> (Radiations) :	400	386	254	414	241	323	382	314	278	<b>319</b>
C. <u>NAISSANCES</u> :	76	78	76	81	64	81	64	79	62	<b>78</b>
D. <u>RADIATIONS D'OFFICE</u> :	3	6	18	8	14	7	15	14	10	<b>8</b>
E. <u>INSCRIPTION D'OFFICE</u>										<b>1</b>

### 3.3 Délivrance de documents

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cartes d'identité	1.642	1.420	769	1.259	1.341	1.619	1.073	1.205	725	<b>1152</b>
Cartes de séjour						56	36	35	57	<b>39</b>
Certificats d'identité (- 12 ans)	331	273	331	357	361	173	247	283	205	<b>272</b>
Certificats d'identité (Bébés)	77	76	67	76	78	0	0	79	0	<b>0</b>
Extrait de casier judiciaire	270	275	286	310	340	370	284	270	275	<b>260</b>
Bulletins de renseignements	224	230	236	260	330	241	215	240	150	<b>100</b>
Passeports	287	214	293	241	399	362	345	295	376	<b>459</b>
Permis de conduire provisoire	573	357	527	424	445	459	444		99	<b>108</b>
Permis de conduire internationale									45	<b>44</b>
Nombre de permis délivré										<b>481</b>

### 3.4 Graphiques d'évolution de la population



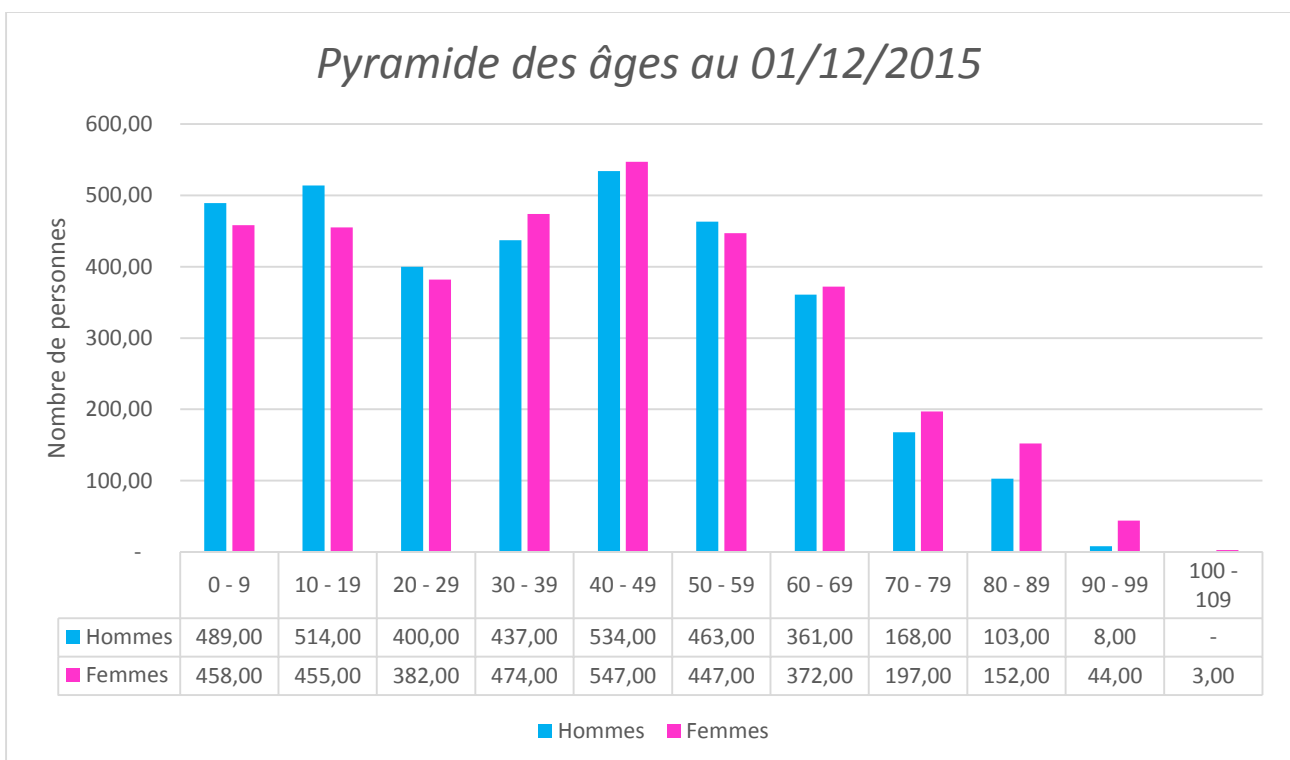
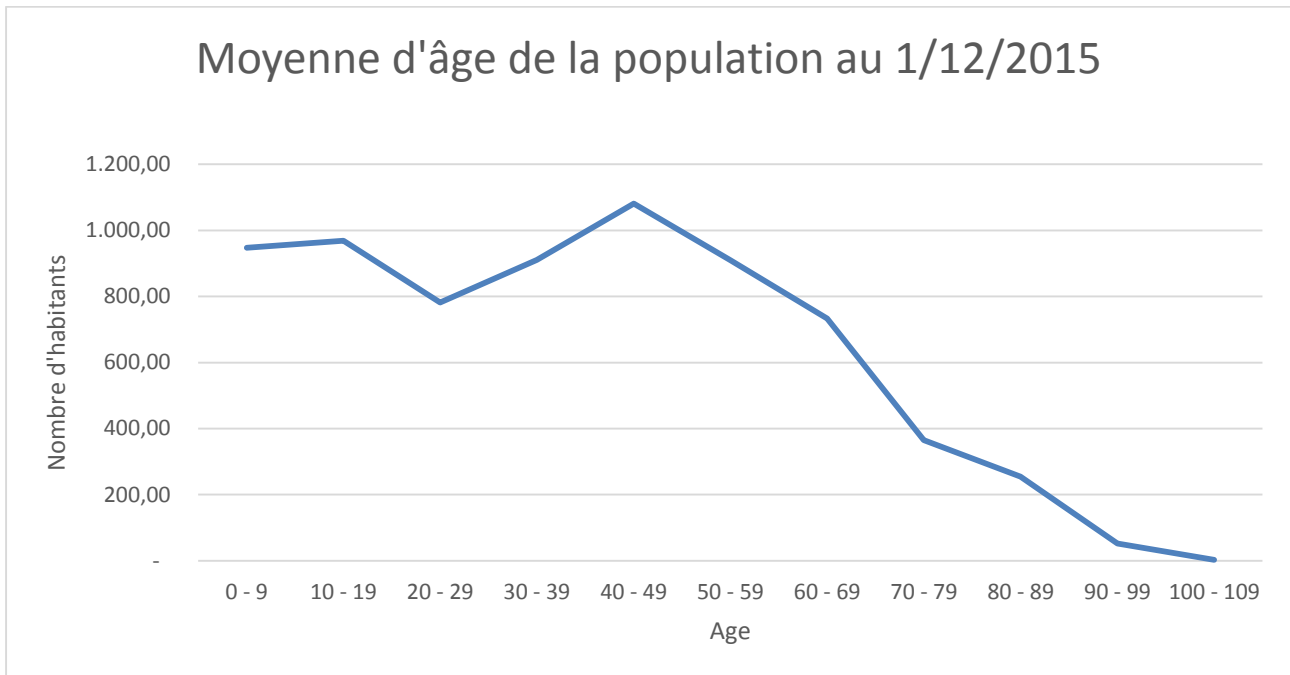
### 3.5 Classement de la Commune et graphique

Un Arrêté du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2004 classe la commune de Walhain dans la catégorie 13 énoncée au § 1<sup>er</sup> de l'art. 28 de la loi communale (6.001 à 8.000 habitants).

Nombre d'habitants de la Commune à la date du 01/12/2015 avec Registre d'Attente :

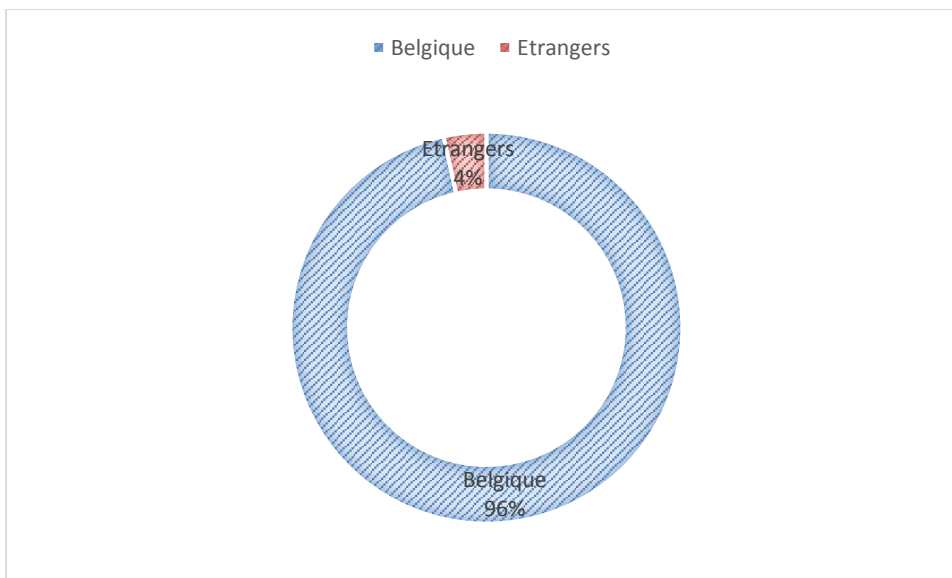
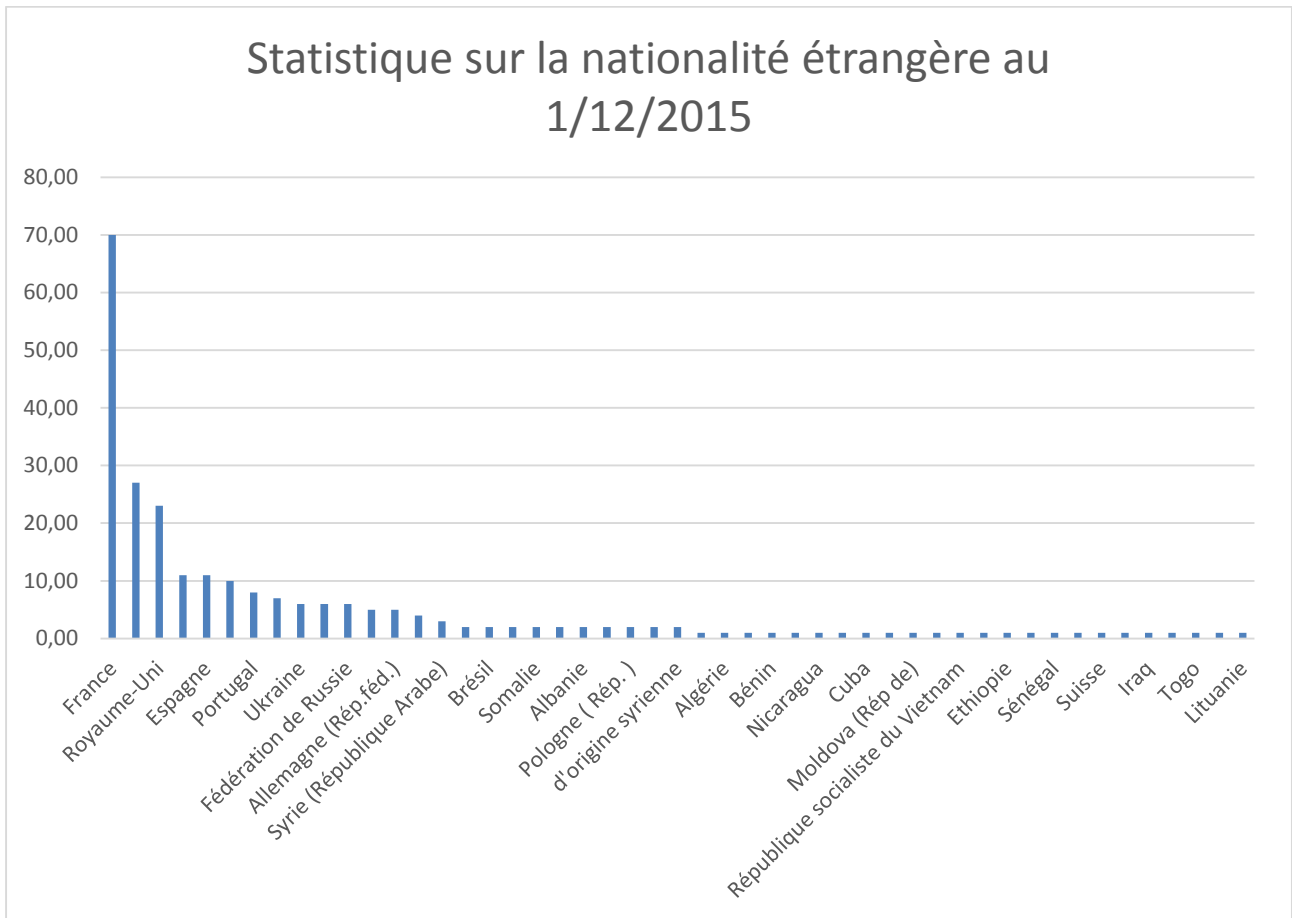
Code	Libellé	Nombre
1	Homme	3.530
2	Femme	3.480
	<b>Nombre total de personnes</b>	<b>7.010</b>

### 3.6 Graphique et pyramide des âges





### 3.7 Graphique sur la nationalité



### 3.8 État civil : tableau et graphique

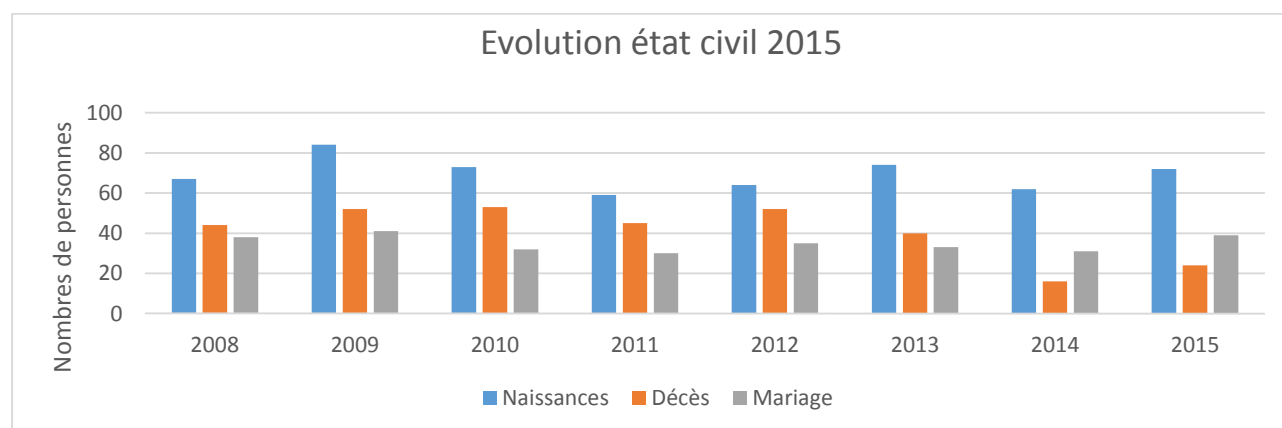
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Naissances</b>	<b>67</b>	<b>84</b>	<b>73</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>72</b>
Garçons	25	44	32	28	27	43	35	42
Filles	42	40	41	31	37	31	27	30
<b>Actes transcrits au registre des naissances</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>38</b>
Naissances (transcription)	2	1	-	-	3	3	1	1
Déclaration conjointe	-	-	-	-	-	-	-	7
Reconnaisances	-	-	-	-	-	-	-	-
Reconnaisances prénatales	12	23	29	10	19	23	27	29
Adoptions, transcription, révocation	-	1	-	-	1	1	-	-
Rectifications du nom patronymique	-	-	-	-	-	1	2	-
Indigénat	-	-	-	-	-	-	-	-
Option de nationalité	-	3	2	2	2	5	1	1
Recouvrement de nationalité	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actes transcrits au registre des décès</b>	<b>44</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>45</b>	<b>52</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>24</b>
Hommes	19	27	28	18	30	19	5	8
Femmes	23	25	25	27	22	21	11	16
Enfants de – 18 ans	3	-	-	-	0	0	0	-
<b>Actes transcrits au registre des mariages</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>39</b>
Mariages	22	23	22	20	21	21	22	27
Transcription mariage (mariage à l'étranger)	-	1	1	-	2	1	-	1
Divorces	15	17	9	10	12	12	9	11
Séparations	-	-	-	-	-	-	-	-
Modification du régime matrimonial (tribunal)	1	-	-	-	-	-	-	-
Déclarations de mariage	22	24	22	21	21	27	21	26
Modification de régime matrimonial (notaire)	3	9	1	3	-	-	-	-
Recherches généalogiques	21	18	20	20	20	15	10	15

Il faut cependant noter que :

**Pour les naissances :** Il s'agit d'arrivées dans la Commune, car les naissances s'effectuent en général en milieu hospitalier ;

**Pour les mariages :** Les futurs époux ont le choix de la Commune de célébration du mariage, pour autant que celle-ci soit la commune de résidence habituelle d'un de ceux-ci ;

**Pour les décès :** Il s'agit de citoyen décédé sur la commune de Walhain.



### 3.9 Nombre de maisons occupées par rue

NIL-SAINT-VINCENT		
Code Rue	Rue	Nb. de maisons
1005	Rue Abbese	54
1009	Rue d' Alvau	6
1010	Val d' Alvau	33
1015	Rue de Blanmont	16
1020	La Petite Campagne	1
1025	Rue aux Champs	9
1035	Place Clochemerle	5
1037	Chemin de Corbais	2
1040	Venelle du Cortil Godin	3
1045	Rue de l'Eglise	12
1046	Forrière de Mousty	5
1047	Rue aux Fraises	1
1049	Venelle Ste Gertrude	10
1050	Rue Hautbiermont	34
1055	Rue Haute	68
1060	Rue des Hayettes	18
1064	Le Géronsart	29
1065	Chemin Mahy	8
1070	Rue Margot	47
1071	Clos Margot	1
1080	Rue Moulin Saint-Lambert	16
1081	Chemin du Tiège	3
1085	Chaussée de Namur	43
1090	Rue du Paradis	17
1093	Rue Le-Pierreux	5
1094	Le Ponceau	4
1095	Rue du Poncha	16
1097	Chemin Ponpery	1
1099	Ruelle des Prés-de-l'Eglise	4
1100	Les Rosailles	6
1103	Place Saint-Martin	6
1105	Rue Saint-Martin	83
1106	Rue Saint-Vincent	46
1107	Place Saint-Vincent	18
1109	Scavées du Sart	3
1110	Rue des Six Heures	21
1115	Rue de Spêche	27
1120	Rue de la Tour	19
1125	Rue du Trichon	58
1130	Rue des Trois Cerisiers	8
1135	Rue des Trois Fontaines	17
1140	Rue du Vieux-Warichet	14
1150	Rue du Warichet	35
1152	Le Weya	16
1155	Chemin de Corroy	6
1160	Allée de Vaux en Beaujolais	10
		<b>864</b>

WALHAIN		
Code Rue	Rue	Nb. de maisons
2005	Rue d'Acremont	6
2010	Rue de l'Amende	27
2015	Rue des Anglées	21
2016	Au Bon Dieu du Chêne	4
2020	Rue de la Barre	23
2025	Rue du Baty	22
2027	Baty du Rond Cerisier	6
2030	Rue de Baudecet	6
2033	Chemin de la Haute Baudecet	1
2035	Rue du Bois de Buis	71
2037	Chemin de la Boscaille	7
2040	Rue des Boscailles	29
2041	Chemin Charretier	1
2045	Rue Bourgmestre Gilisquet	35
2050	Rue de la Campagnette	24
2052	Fond Cantillon	1
2055	Rue du Centre	16
2057	Champ du Petit Pré	2
2058	Rue Chapelle Sainte Anne	19
2059	Rue du Pont du Château	2
2060	Rue Chèvequeue	45
2070	Rue des Combattants	36
2072	Chemin dit de la Commune	2
2075	Rue des Cours	32
2080	Rue de la Cruchenère	72
2085	Rue de la Culée	41
2090	Rue des Déportés	2
2095	Rue des Ecoles	4
2096	Tiène des Essarts	11
2098	Placette de la Fauvée	2
2105	Rue Gailly	29
2110	Grand'Rue	81
2115	Rue de l'Herbe	12
2117	Intérieur de Perbais	6
2120	Rue du Joncquoy	24
2121	Môgreto	4
2122	Allée des Jonquilles	32
2123	Chemin du Long Cerisier	9
2124	Rue du Muguet	16
2125	Route Provinciale	5
2126	Chemin des Prés-du-Meunier	16
2127	Ruelle des Rencontres	5
2128	Prés-Communs	3
2129	Rue Saint-Fromont	1
2131	Venelle Saint Fromont	1
2133	Rue Pré des Basses	13
2135	Rue de Saint-Paul	94
2140	Rue de Sauvenière	21
2141	Chemin de la Scierie	2
2145	Rue de la Sucrierie	16
2146	Chemin du Trou Bigau	3

WALHAIN		
Code Rue	Rue	Nb. de maisons
2147	Campagne Tenremonde	10
2148	Rue du Tilleul	9
2149	Chemin des Vallées de Roux	4
2150	Rue du Vieux Château	39
2152	Chemin Vingt-quatre	5
2155	Chaussée de Wavre	10
<b>TOTAL</b>		<b>1040</b>

TOURINNES-SAINT-LAMBERT		
Code Rue	Rue	Nb. de maisons
3005	Rue de l'Abbaye	22
3007	Au Pont	3
3010	Rue Aurimont	9
3013	Le Beau Fayez	5
3015	Rue du Bois de Buis	15
3020	Rue Bolette	15
3027	Rue Chapelle Brion	4
3030	Rue Chapja	23
3040	Rue de la Commune	30
3041	Chemin de la Maison Guillam	8
3043	Cours Gilles de Lérinnes	6
3045	Rue de la Cure	31
3048	Chemin des Dames Jallites	1
3049	Derrière Les Cortils	2
3050	Rue d'Enfer	78
3052	Les Fossés Quintin	6
3055	Chaussée de Huy	1
3057	Abbaye de Lerinnes	3
3060	Rue de Libersart	68
3070	Rue de Malpas	8
3073	Rue Marie au Broux	18
3075	Drève Marie-Thérèse	5
3077	Rue du Maieur	25
3080	Rue du Moulin	25
3083	Rue de Nil	8
3085	Route d'Orbais	3
3087	Rue des Ourdons	19
3088	Chemin du Pont-Valériane	1
3089	Chemin du Pont de la Chasse	4
3090	Rue du Préa	12
3095	Rue Pré des Basses	3
3097	Pachis du Capitaine	5
3100	Rue Saint-Fromont	8
3105	Rue Saint-Lambert	70
3110	Rue Saiwère	10
3115	Rue de Sart	42
3117	Chemin de la Scierie	15
3118	Aux Sept Bonniers	4

TOURINNES-SAINT-LAMBERT		
Code Rue	Rue	Nb. de maisons
3120	Rue de la Station	119
3125	Rue Fond des Saussalles	8
3130	Rue des Trois Tilleuls	14
3135	Rue Trou-Bigau	5
3140	Rue des Tumulus	6
3145	Rue des Verts Pacages	21
	<b>TOTAL</b>	<b>788</b>

## 4 FINANCES

### 4.1 Budget communal de l'exercice 2015 après modification budgétaire n° 1/2015

ORDINAIRE	2015 après MB1	EXTRAORDINAIRE
8.733.029,79 €	Recettes	3.137.891,25 €
8.003.541,05 €	Dépenses	3.137.891,25 €
729.488,74 €		0,00 €

### 4.2 Evolution des voies et moyens principaux

Année	Revenu cadastral global (non indexé)	Fonds des communes
1995	91.296.470 FB	15.047.058 FB
1996	93.291.920 FB	14.000.804 FB
1997	95.527.030 FB	13.284.786 FB
1998	98.366.060 FB	18.082.382 FB
1999	103.241.260 FB	18.002.506 FB
2000	104.707.200 FB	17.410.113 FB
2001	106.969.160 FB	16.426.829 FB
2002	2.732.645 €	422.850,30 €
2003	2.813.248 €	436.746,19 €
2004	2.833.358 €	443.667,39 €
2005	2.880.657 €	477.675,01 €
2006	2.908.322 €	440.964,30 €
2007	2.975.974 €	442.760,03 €
2008	3.051.783 €	692.933,75 €
2009	3.133.608 €	698.932,16 €
2010	3.164.953 €	699.144,81 €
2011	3.245.672 €	730.102,62 €
2012	3.332.833 €	764.031,67 €
2013	3.207.901 €	782.132,28 €
2014	3.410.872 €	803.154,35 €
2015	3.477.372 €	874.446,77 €



### 4.3 Fiscalité 2015

#### 4.3.1 Taxes additionnelles

Additionnels au précompte immobilier	2500 centimes
Additionnels à l'I.P.P.	8,5 %

#### 4.3.2 Taxes communales

<b>Recouvrées par rôle</b>	
Taxe de remboursement sur les travaux d'extension du réseau de distribution du gaz naturel	Au prorata de la longueur de la parcelle à front de voirie, avec un minimum de 10 m et un maximum de 20 m
Taxe sur l'enlèvement des immondices	35 € par personne de plus de 23 ans
Taxe sur l'enlèvement des versages sauvages	80 € par déchets de moins de 0,2 m <sup>3</sup> 400 € pour les déchets compris entre 0,2 m <sup>3</sup> et 1 m <sup>3</sup> 500 € pour les déchets volumineux de plus de 1 m <sup>3</sup> .
Taxe sur les mines, carrières et sablières situées en zone d'extraction au plan de secteur.	Forfait de 70.000 € par mine, carrière ou sablière visée à l'article 1 <sup>er</sup> du règlement en vigueur + un montant de 10 € par are de zone d'extraction exploité sur le territoire communal, tout are entamé étant dû en entier.
Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	0,60 € par dm <sup>2</sup> ou fraction de dm <sup>2</sup> de superficie du panneau et par an
Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	0,0111 € par exemplaire jusqu'à 10 grammes
	0,0297 € par exemplaire au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 grammes inclus
	0,0446 € par exemplaire au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes inclus
	0,08 € par exemplaire supérieurs à 225 grammes 0.0060 € pour la presse régionale

<b>Recouvrées par rôle</b>	
Taxe sur les terrains de camping	40 € par emplacement de 50 à 80 m <sup>2</sup>
	50 € par emplacement de 80 à 100 m <sup>2</sup> (20 € pour les emplacements réservés aux touristes de passage)
	65 € par emplacement de 100 à 120 m <sup>2</sup> (25 € pour les emplacements réservés aux touristes de passage)
	80 € par emplacement de plus de 120 m <sup>2</sup>
Taxe sur les véhicules abandonnés	600 € par véhicule isolé abandonné
Taxe sur les agences bancaires	150 € par poste de réception
Taxe sur les parcelles non bâties comprises dans un lotissement non périmé	20 € par mètre courant de longueur de parcelle front voirie (60 € si Z.P.) - max 350 € par an et par parcelle (1500 € si Z.P.)
Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion	4.000 € par pylône ou mât
Taxe sur les mats d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité.	Pour une puissance inférieure à 2,5 mégawatts : 12.500 € Pour une puissance comprise entre 2,5 et 5 mégawatts : 15.000 € Pour une puissance supérieure à 5 mégawatts : 17.500 €
Taxe sur les secondes résidences	400 € par seconde résidence non établie dans un camping 50 € par seconde résidence établie dans un camping ou un logement d'étudiants
Taxe sur les immeubles inoccupés	150 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou partie d'immeuble bâti
Taxe de remboursement sur les travaux d'extension du réseau d'égouts	Au prorata de la longueur de la parcelle à front de voirie, avec un minimum de 10 m et un maximum de 20 m
Taxe de remboursement sur les travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts	Prix coûtant

<b>Recouvrées au comptant</b>	
Taxe sur la demande d'autorisation d'activités soumis a permis d'environnement	500 € par permis d'environnement de classe 1 100 € par permis d'environnement de classe 2 650 € par permis unique de classe 1 180 € par permis unique de classe 2 20 € par déclaration de classe 3
Taxe sur la demande de permis de lotir	150 € par lot
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <i>Sur la délivrance des cartes d'identité :</i>              2,50 € par carte d'identité électronique, compte non-tenu du coût de fabrication et de l'éventuelle procédure d'urgence sollicitée.              1,25 € par carte d'identité délivrée sur support papier.</li> <li>2) <i>Sur la délivrance des permis de conduire :</i>              4 € par permis au format de carte bancaire, compte non-tenu de coût de fabrication              3,75 € par permis délivré sur support papier, compte non-tenu du coût de fabrication</li> <li>3) <i>Sur la délivrance des passeports :</i>              12,50 € pour tout nouveau passeport, compte non-tenu du coût de fabrication et de l'éventuelle procédure d'urgence sollicitée</li> <li>4) <i>Sur la délivrance d'autres documents de toute nature (extraits, autorisations, etc.) :</i>              1,50 € par certificat délivré</li> <li>5) <i>Sur la délivrance de photocopies :</i>              0,10 € par photocopie en noir et blanc              0,20 € par photocopie en couleurs</li> <li>6) <i>Sur la demande de recherche généalogique :</i> 5 € par renseignement communiqué</li> <li>7) <i>Sur la légalisation de signatures :</i> 1,50 € par document</li> <li>8) <i>Sur la demande d'abattage d'arbres sur toute parcelle bâtie ou non bâtie ou pour laquelle un permis d'urbanisme non périmé a été délivré :</i> 12,50 € par dossier</li> </ol>

<b>Recouvrées au comptant</b>	
	9) <i>Sur la demande de certificat d'urbanisme n° 1 ou une déclaration urbanistique préalable : 50 € par dossier</i> 10) <i>Sur la demande relative aux autres travaux et actes de minime importance, aux actes de division ou à tout renseignement urbanistique nécessitant une étude approfondie : 100 € par dossier</i> 11) <i>Sur la demande d'un certificat d'urbanisme n° 2, d'un permis d'urbanisme ou d'un permis socio-économique : 150 € par dossier</i>
Taxe sur le raccordement particulier au réseau d'aqueduc	<i>250 € par raccordement délivré</i>
Taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium	<i>250 € par inhumation, dispersion des cendres ou mises en columbarium</i>
Taxe sur le contrôle préalable à la mise en œuvre des permis uniques, des permis d'urbanisme et des permis d'urbanisme de constructions groupées	a) <i>Pour tous les permis concernés : 20 € par chaise indiquant l'implantation sur place du pourtour des constructions ou extensions à réaliser ;</i> b) <i>Pour les permis d'urbanisme de constructions groupées : 100 € par unité autorisée ;</i> c) <i>Pour les permis uniques : 100 € par établissement autorisé au sens de l'article 1er du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.</i>
Taxe de remboursement sur le contrôle postérieur à l'exécution des permis uniques, des permis d'urbanisme et des permis d'urbanisme de constructions groupées	<i>Prix coûtant</i>

4.3.3 Redevances

<b>Redevances</b>	
Redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police	110 € par enlèvement + garde du véhicule :
	a) camion : 10 € par jour ou fraction de jour
	b) voiture : 5 € par jour ou fraction de jour
	c) motocyclette et cyclomoteur : 2,50 € par jour ou fraction de jour
Redevance sur le régime des sacs-poubelles payants	1,25 € par sac poubelle de 60 litres
	0,70 € par sac-poubelle de 30 litres
Redevance relative à la collecte saisonnière des tontes de pelouses sur demande de certaines catégories d'habitants.	5 € par contenant vidangé
Redevance relative à la collecte bisannuelle des tailles de branches sur demande des habitants.	15 € le 1 <sup>er</sup> m3 de branchages et 10 € par m3 supplémentaire avec un maximum de 3 m3 par collecte
Redevance pour la concession de sépultures	Cette redevance est fixée à 250 €, que la sépulture soit réalisée par inhumation, dispersion de cendres ou mise en columbarium pour une durée de 30 ans : 250 € Pour un caveau communal de 2 personnes : 1.200 € Pour un columbarium de 2 personnes : 600 €
Redevance pour l'usage du caveau d'attente	25 € par mois
Redevance pour l'occupation lucrative du domaine public ou privé de la Commune	25 € par installation et par jour en cas d'occupation régulière ou continue 75 € par installation en cas d'occupation ponctuelle (Redevance max. = 500 €/an)
Redevance pour services offerts au sein des écoles communales	3,75 € par repas chaud avec potage (maternelles) 4,00 € par repas chaud avec potage (primaires) 0,75 € par bol de soupe sans repas chaud (maternelles et primaires) 0,50 € de l'heure par élève gardé de 16h à 18h 5 € de l'heure par élève gardé après 18h 1 € par élève pour le transport au bassin de natation aller/retour 3 € par élève pour l'entrée au bassin de natation

<b>Redevances</b>	
	1 € par élève pour l'étude surveillée
Redevance pour les activités extrascolaires	40 € par enfant et par semaine de plaines communales de vacances 30 € à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille par semaine de plaines 4 € par séance pour les activités du mercredi après-midi encadrées par un extérieur rémunéré 15 € par séance pour les stages complémentaires aux plaines encadrés par un extérieur rémunéré
Redevance pour certaines prestations des ouvriers communaux et pour la délivrance de matériaux issus du service des travaux	a) Taille ou élagage de haies ou taillis bordant le domaine public : - Pour chaque ouvrier : 30 € par heure de travail ; - Pour chaque machine : 70 € par heure d'utilisation b) Enlèvement d'éléments privés présents sur le domaine public : - Pour chaque ouvrier : 30 € par heure de travail ; - Pour chaque machine : 70 € par heure d'utilisation ; - Pour chaque camion : 70 € par heure d'utilisation ; - Pour les matériaux enlevés : 110 € par tonne c) Transport de personnes ou de matériel en voiture ou camionnette communale : 60 € par heure de prestation et 0,5 € par kilomètre parcouru. d) Transport de personnes ou de matériel en bus ou camion communal : 90 € par heure de prestation et 1 € par kilomètre parcouru. e) Affichage sur les panneaux situés le long des voies publiques : 3 € par affiche apposée f) Délivrance de pavés porphyres <u>sans</u> dépôt asphaltique : 0,5 € par pavé g) Délivrance de pavés porphyres <u>avec</u> dépôt asphaltique : 0,3 € par pavé h) Délivrance de sel de déneigement : 0,5 € par kilo
Redevance pour la fourniture de boissons et de petites restaurations par la Commune lors de certains événements ou festivités	1 € par verre d'eau non pétillante 1,5 € par verre ou tasse et 6 € par conditionnement de 1 litre pour les bières de table, limonade, café et autres boissons non alcoolisées 2,5 € par verre et 15 € par conditionnement de 75cl pour les bières spéciales, vin, mousseux et autres boissons alcoolisées 3 € par unité pour les collations préemballées, portions de tartes et autres petites restaurations similaires

<b>Redevances</b>	
	3,5 € par unité pour les sandwiches garnis et autres petites restaurations nécessitant une préparation
Redevance pour la fourniture de pochettes de protection pour cartes d'identité électronique	par pochette de protection pour carte d'identité électronique 0,40 € par exemplaire de la carte des voiries de la Commune 3 € par exemplaire de chaque collection de fiches éditée par l'Office du Tourisme 5 € par exemplaire de chaque brochure éditée par l'Office du Tourisme 10 €
Redevance pour la mise à disposition des salles communales, matériel de fêtes et signalisation  « <b>Consommation</b> » = 0% en été, 50% au printemps et automne, 100% en hiver.	Chalet du Tram: 50 € par jour, <b>consommations</b> : 20 €/jour ou 4 €/heure Maison Saint-Joseph : 50 € par jour, consommations : 15 €/jour ou 3 €/heure Centre Jadinon : 50 € par jour, consommations : 20 €/jour ou 4 €/heure Le Seuciau (étage): 50 € par jour, consommations : 20 €/jour ou 4 €/heure Le Seuciau (rez): 30 € par jour, consommations : 15 €/jour ou 3 €/heure Forge de Perbais : 50 € par jour, consommations : 15 €/jour ou 3 €/heure Réfectoire de Perbais: 100 € par jour, consommations : 10 €/jour ou 2 €/heure Réfectoire de Walhain : 100 € par jour, consommations : 10 €/jour ou 2 €/heure Réfectoire de Tourinnes : 100 € par jour, consommations : 10 €/jour ou 2 €/heure Les Cortils : 150 € par jour, consommations : 15 €/jour ou 3 €/heure Les Boscailles salle seule: 150 € par jour, consommations : 30 €/jour ou 6 €/heure Les Boscailles salle et cuisine: 250 € à 400 € par jour, consommations : 35 €/jour ou 35 €/jour Les Boscailles bâtiment entier: 500 € à 600 € par jour, consommations : 80 €/jour Le Fenil : 350 € à 450 € par jour, consommations : 100 €/jour Activités culturelles ou sportives payantes (toute salle seule) : 10 € par heure Activités commerciales, lucratives ou autres (toute salle seule) : 15 € par heure



Redevances	
	Chapiteaux de réception : 150€ à 1000€ selon les cas Podium : 300€ Caution: 50 €

#### 4.4 Compte de l'exercice 2014

Comptabilité budgétaire :

<b>ORDINAIRE</b>		<b>EXTRAORDINAIRE</b>
8.814.551,08 €	Recettes	6.332.182,57 €
7.813.943,42 €	Dépenses	5.218.869,55 €
<b>1.000.607,66 (BONI)</b>		<b>1.113.313,02 (BONI)</b>

Comptabilité générale :

<b>Résultat d'exercice</b>			
1995	- 15.245.344 FB	2005	709.953,21 €
1996	26.224.219 FB	2006	360.962,85 €
1997	3.077.650 FB	2007	581.118,50 €
1998	15.590.245 FB	2008	1.254.989,83 €
1999	16.200.397 FB	2009	566.215,87 €
2000	1.999.786 FB	2010	426.883,69 €
2001	44.126.351 €	2011	1.233.574,92 €
2002	725.711,95 €	2012	670.276,30 €
2003	1.173.433,15 €	2013	303.694,42 €
2004	804.042,13 €	2014	-2.438.257,55 €

#### 4.5 Cadastre

Dernière situation au 01.01.2015 :

Contenance globale	3.793 ha 53 à 51 ca	
Contenance imposable	3.621 ha 85 à 45 ca	
Contenance non imposable	23 ha 80 à 61 ca	(rues, chemins, cours d'eau)
Contenance non cadastrée	147 ha 87 à 45 ca	(rues, chemins, cours d'eau)

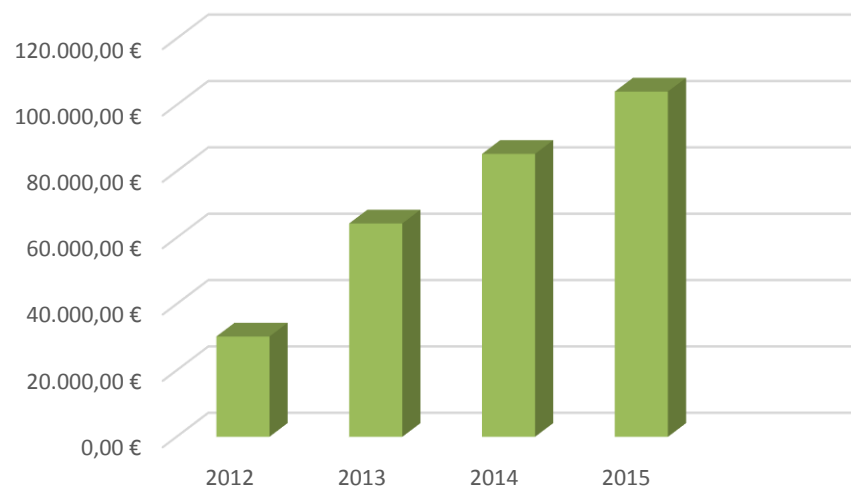
#### 4.6 Assurances

Gestion des 52 polices d'assurance couvrant (*)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La responsabilité civile générale de la Commune (protection juridique, défense civile et pénale, réparation des préjudices)	1	6	7	6	5	5	3
La responsabilité civile relative aux bâtiments accessibles au public :	//	//	//	//	//	//	//
Les accidents du travail des Membres du Collège :	//	//	//	//	//	//	//
Les accidents corporels des conseillers communaux :	//	//	//	//	//	//	//
Les accidents du travail :	6	2	5	1	3	2	2
Les accidents scolaires :	17	11	15	19	12	14	9
Les effets personnels des élèves :	//	//	//	//	//	//	//
Les bâtiments communaux :	2	2	//	//	2	2	//
Le charroi automobile :	2	2	2	1	2	2	3
Mission de service			1	1	//	//	//

## 4.7 Cultes

	2012			2013			2014			2015 - Prévisions			
	Résultat Compte	Supplément Commune Ordinaire	Supplément Commune Extraordinaire	Résultat Compte	Supplément Commune Ordinaire	Supplément Commune Extraordinaire	Résultat Compte	Supplément Commune Ordinaire	Supplément Commune Extraordinaire	Résultat Compte	Supplément Commune Ordinaire	Supplément Commune Extraordinaire	
JOSEPH-MARTIN	843,09 €	0,00 €	0,00 €	-22.741,52 €	4.739,32 €	0,00 €	-9.308,74 €	1.134,44 €	0,00 €		28.794,08 €	0,00 €	
LAMBERT	1.647,37 €	0,00 €	0,00 €	7.401,43 €	0,00 €	3.894,13 €	5.299,55 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
MARTIN-BRICE	209.719,81 €	0,00 €	0,00 €	209.576,88 €	0,00 €	15.000,00 €	188.793,26 €	0,00 €	5.441,19 €		15.374,93 €	0,00 €	
NOTRE DAME	3.307,34 €	6.256,79 €	0,00 €	3.211,84 €	16.468,99 €	0,00 €	1.888,83 €	14.866,67 €	0,00 €		20.985,49 €	0,00 €	
PAUL	11.708,52 €	2.241,05 €	0,00 €	12.997,86 €	1.903,58 €	0,00 €	15.565,82 €	3.054,90 €	0,00 €		0,00 €	14.000,00 €	
SERVAIS	10.549,69 €	8.411,37 €	0,00 €	9.440,70 €	4.550,99 €	0,00 €	11.952,24 €	10.339,50 €	0,00 €		4.004,80 €	1.000,00 €	
THERESE	-2.519,21 €	5.069,86 €	0,00 €	1.889,48 €	5.947,69 €	0,00 €	9.458,81 €	15.601,41 €	34.827,43 €		9.891,41 €	0,00 €	
VINCENT	60.362,62 €	0,00 €	8.258,50 €	59.090,04 €	0,00 €	11.805,75 €	XXX	XXX	XXX		0,00 €	10.000,00 €	
Total suppl. commune		21.979,07 €	8.258,50 €		33.610,57 €	30.699,88 €		44.996,92 €	40.268,62 €		79.050,71 €	25.000,00 €	
			<b>30.237,57 €</b>			<b>64.310,45 €</b>			<b>85.265,54 €</b>			<b>104.050,71 €</b>	<b>€ 283.864,27</b>

Intervention totale FE



Intervention totale

2012	30.237,57 €
2013	64.310,45 €
2014	85.265,54 €
2015	104.050,71 €

<b>Paroisses</b>	<b>Desservants</b>	<b>Présidents des Fabriques d'Eglise</b>
Notre-Dame (Walhain-Saint-Paul)	Père Augustin KALENGA MADYONDO	M. Nabil AZER-NESSIM
Saints-Joseph & Martin (Sart-Walhain)	Père Marian DARAZ	M. Luc BERO
Saint-Lambert (Tourinnes / Libersart)	Père Paul ABOU NAOUM	M. Francis CORLIER
Saint-Martin & Brice (Nil-St-Vincent)	Père KANYEGANA Ignace	Mme Géraldine PIRET-HOET
Saint-Paul (Walhain-St-Paul)	Père Augustin KALENGA MADYONDO	M. Fernand DEMORTIER
Saint-Servais (Tourinnes-St-Lambert)	Père Paul ABOU NAOUM	Mme Martine GILSON
Sainte-Thérèse (Perbais)	Abbé Didier KABUTUKA	M. Alain WAFFLARD
Saint-Vincent (Nil-St-Vincent)	Père KANYEGANA Ignace	M. Jean-Yves STANDAERT

## 4.8 Commission Consultative de l'Economie

### Composition :

MM. René SOMVILLE (Président), Baudouin OLDENHOVE (Vice-Président), Nicole THOMAS-SCHLEICH, Agnès NAMUROIS; Didier HAYET, Xavier DUBOIS, Olivier DELFORGE, Geoffroy CASSART, Stéphane DELFOSSE, Stéphane LECLEF, Olivier LENAERTS, Alain WAFFLARD, Michel DIERICKX-VISSCHERS, Alexandre DELTOUR et Sophie BRUX.

Secrétaire : Aurélie FLAMAND 010/65.32.81 (démissionnaire en date du 17 novembre 2015)

### Les principes et objectifs :

- Établir une liste des indépendants, PME de l'entité ;
- Etablir une liste des commissions, groupements, associations, ... et citoyens impliqués dans des projets à vocation économique ;
- Se baser sur le plan de secteur ou le schéma de structure communal afin de déterminer clairement les zones d'activités commerciales et les zones d'activités économiques mixtes ;
- Relancer petit à petit le secteur du commerce et de l'emploi dans la Commune en liant mobilité et croissance ; L'objectif étant de mobiliser toutes les forces vives, de trouver éventuellement des projets communs et de travailler ensemble à leur réalisation.

Durant cette année, à l'initiative de la Commission, l'Administration s'est attachée à la confection d'une liste des indépendants et commerçants actifs dans la Commune, liste destinée à être diffusée sur son site web.

## 5 CONTENTIEUX

### 5.1 Actions en défendant

#### **Affaire O.N.S.S. / Commune de WALHAIN / Gérard BETHUME**

(Action en recouvrement de charges patronales impayées par un adjudicataire non enregistré et tombé en faillite) – Jugement rendu le 14 mars 2003 par le Tribunal du Travail de Nivelles condamnant la Commune, ainsi que l'architecte insolvable en garantie – Appel interjeté par la Commune devant la Cour du Travail de Bruxelles – Conclusions d'appel déposées le 3 mai 2004 par la partie adverse – Conclusions d'appel déposées le 3 février 2005 par la Commune – Conclusions additionnelles déposées le 2 juin 2006 par la partie adverse – Conclusions de synthèse déposées le 13 octobre 2006 par la Commune – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 8 septembre 2008 par la partie adverse – Requête de mise en état déposée le 20 avril 2015 par la partie adverse – Ordonnance rendue le 29 juin 2015 par la Cour du Travail de Bruxelles fixant le calendrier de procédures – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 16 novembre 2015 par la Commune – En cours.

#### **Affaire Antoine DALEMONT / Communauté française / Commune de WALHAIN**

(Action en dommages et intérêts contre la suppression rétroactive de la subvention-traitement du plaignant suite à sa démission d'office de ses fonctions dans l'enseignement communal) – Assignation de la Communauté française et de la Commune de Walhain en date du 4 décembre 1992 devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles et introduction de plusieurs recours devant le Conseil d'Etat – Arrêts du Conseil d'Etat rendus les 30 décembre 1992, 24 février 1997 et 23 novembre 2001 rejetant les recours en annulation contre les délibérations du Conseil communal ou annulant les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française invalidant lesdites délibérations – Tenue de plusieurs réunions de conciliation entre les parties – Courrier de relance du 27 août 2014 par l'avocate des héritiers de la partie adverse – Conclusions additionnelles de reprise d'instance déposées le 28 avril 2015 par la partie adverse – Requête en aménagement de délais déposée par la partie adverse le 21 août 2015 devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon – En cours.

#### **Affaire MOBISTAR / Commune de WALHAIN**

(Contestation du règlement de taxe sur les pylônes de téléphonie mobile pour l'exercice 2011) – Requête en annulation introduite par la partie adverse en date du 8 février 2012 – Audience d'introduction du 12 mars 2012 devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles – Conclusions déposées le 3 août 2012 par la Commune –

Conclusions déposées le 2 novembre 2012 par la partie adverse – Conclusions en réplique et de synthèse déposées le 2 mai 2013 par la Commune – Audience de plaidoiries le 13 mai 2013 devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles – En cours.

**Affaire POWIS de TENBOSSCHE / Commune de WALHAIN et Consorts**

(Action en responsabilité des inondations et coulées boueuses survenant sur la propriété de l'habitation du plaignant) – Citation à comparaître devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles signifiée à la Commune le 3 juin 2013 – Audience d'introduction tenue le 18 juin 2013 – Conclusions déposées le 23 septembre 2013 par une autre partie défenderesse – Conclusions déposées le 24 septembre 2013 par la Commune – Jugement intermédiaire rendu le 8 octobre 2013 par le Tribunal de Première Instance de Nivelles chargeant un expert de fournir toutes informations utiles pour la solution du litige – Compte-rendu de la réunion de démarrage de l'expertise du 15 janvier 2014 – Rapport préliminaire de l'expert judiciaire daté du 4 février 2014 – Compte-rendu de la visite de terrain du 28 février 2014 – Rapport provisoire de l'expert judiciaire daté du 20 mai 2014 – Courrier de l'avocat de la Commune daté du 14 juillet 2014 portant certaines remarques sur le rapport provisoire de l'Expert judiciaire – Rapport définitif de l'Expert judiciaire daté du 18 septembre 2014 – Réunion de médiation sur place le 28 janvier 2015 en vue de rechercher un accord transactionnel – Courrier de l'avocat de la partie adverse daté du 26 octobre 2015 sollicitant une réunion transactionnelle fondée sur le rapport du GISER portant des propositions d'aménagements d'urgence pour prévenir les risques de coulées boueuses – En cours.

**Affaire WALHAIN MOTORS / Commune de WALHAIN et Consorts**

(Action en dommages et intérêts suite à un accident de roulage causé par de la boue dans la rue Chèvequeue) – Jugement rendu le 17 février 2014 par le Tribunal de Police de Wavre déboutant la partie adverse – Appel interjeté par la partie adverse devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon – Conclusions principales déposées le 18 septembre 2014 par la partie adverse – Conclusions déposées le 18 septembre 2014 par la Commune – Conclusions déposées le 6 novembre 2014 par l'autre partie défenderesse – Audience du 26 février 2015 devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon renvoyant l'affaire au rôle – En cours.

**Affaire Nadège FRUMY / Commune de WALHAIN / Société VIABUILD**

(Action en dommages et intérêts suite à un accident de roulage causé par une taque d'égout manquante dans l'allée Vaux-en-Beaujolois) – Citation en intervention forcée de la Société adjudicatrice Viabuild déposée le 19 mars 2014 – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 1<sup>er</sup> septembre 2014 par la Commune – Conclusions en réponse déposées le 7 septembre 2015 par la Compagnie Ethias Assurance – En cours.

**Affaire ALTERNATIVE GREEN / Commune de WALHAIN et Consorts**

(Action en dommages et intérêts contre la décision de la Commune d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre le permis délivré au plaignant pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien aux lieux dits Baudecet et Diquet sur les Communes de Walhain et Gembloux) – Citation à comparaître devant le Tribunal de Première Instance de Nivelles signifiée à la Commune le 29 novembre 2013 – Audiences du Tribunal les 17 décembre 2013, 28 janvier et 27 février 2014 – Conclusions déposées le 2 mai 2014 par la Commune – Requête en intervention volontaire déposée le 5 mai 2014 par la Compagnie Ethias Assurance – Conclusions déposées le 2 juillet 2014 par les mandataires et directeur concernés – Conclusions principales déposées le 11 août 2014 par la partie adverse – Conclusions déposées le 11 septembre 2014 par la partie intervenante – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 3 novembre 2014 par les mandataires et directeur concernés – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 2 décembre 2014 par la partie adverse – Requête en intervention volontaire introduite le 2 décembre 2014 par les Sociétés Van Marcke et Noverialux – Conclusions de synthèse déposées le 2 janvier 2015 par la Commune – Conclusions de synthèse déposées le 6 janvier 2015 par la Compagnie Ethias Assurance – Secondes conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 3 mars 2015 par la partie adverse – Dernières conclusions de synthèse déposées le 2 avril 2015 par la Commune – Audience de plaidoirie le 25 novembre 2015 devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon – En cours.

**Affaire BASE Company / Commune de WALHAIN**

(Contestation du règlement de taxe sur les pylônes de téléphonie mobile pour l'exercice 2013) – Requête contradictoire introduire le 27 mai 2014 par la partie adverse – Audience d'introduction du 23 juin 2014 devant

le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon – Conclusions déposées le 25 septembre 2014 par la Commune – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 15 décembre 2014 par la Commune – Secondes conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 20 février 2015 par la Commune – En cours.

#### **Affaire MOBISTAR / Commune de WALHAIN**

(Contestation du règlement de taxe sur les pylônes de téléphonie mobile pour l'exercice 2013) – Requête introduite le 3 septembre 2014 par la partie adverse – Audience d'introduction du 6 octobre 2014 devant le Tribunal de Première Instance du Brabant wallon – Ordonnance rendue le 12 janvier 2015 par le Tribunal de Première Instance du Brabant Wallon fixant le calendrier de procédures – Conclusions déposées le 27 avril 2015 par la Commune – En cours.

## **5.2 Actions en demandant**

#### **Affaire Commune de WALHAIN / Région WALLONNE / Société ALTERNATIVE GREEN**

(Recours en annulation et suspension auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté ministériel du 23 janvier 2012 modifiant le permis unique délivré le 17 août 2011 à la Société Alternative Green pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien aux lieux-dits Baudecet et Diquet sur les communes de Gembloux et Walhain) – Requête en suspension et en annulation introduite le 23 mars 2012 suivant la décision du Collège communal en sa séance du 21 mars 2012 – Rapport de l'Auditeur daté du 26 avril 2012 concluant au rejet de la requête en suspension – Autorisation d'ester en justice délivrée par le Conseil communal en sa séance du 29 mai 2012 – Arrêt rendu le 29 juin 2012 par le Conseil d'Etat rejetant la requête en suspension – Mémoire en réponse déposé le 4 septembre 2012 par la Région wallonne – Mémoire en intervention déposé le 14 septembre 2012 par la Société Alternative Green – Mémoire en réplique déposé le 5 novembre 2012 par la Commune – Rapport de l'Auditeur daté du 27 novembre 2012 soulevant d'office un moyen d'ordre public et concluant à l'annulation de l'arrêté attaqué pour vice de procédure – Audience de plaidoiries tenue le 26 septembre 2013 – Arrêt intermédiaire rendu par le Conseil d'Etat le 10 octobre 2013 rejetant le moyen soulevé d'office par l'Auditeur et ordonnant la réouverture des débats – Rapport rendu le 14 mars 2014 par l'Auditeur proposant le rejet de la requête en annulation – Dernier mémoire déposé le 17 avril 2014 par la Commune – Dernier mémoire déposé le 21 mai 2014 par la partie adverse – Dernier mémoire déposé le 22 mai 2014 par la partie intervenante – Audience de plaidoiries du 27 novembre 2014 devant la 13<sup>ème</sup> chambre du Conseil d'Etat – Arrêt rendu le 11 décembre 2014 par le Conseil d'Etat rejetant la requête en annulation – Affaire close.

#### **Affaire Commune de WALHAIN / M. Francis ROUSSEAU / Société GREEN FARMS**

(Action en cessation des activités d'un agriculteur sur une parcelle communale exploitée sans autorisation) – Citation introductive d'instance déposée le 13 mars 2015 devant la Justice de Paix de Wavre – Autorisation d'ester en justice délivrée par le Conseil communal en sa séance du 23 mars 2015 – Audience d'introduction du 24 mars 2015 devant le Juge de Paix de Wavre – Audience tenue le 21 avril 2015 devant le Juge de Paix de Wavre en vue de tenter un règlement transactionnel – Ordonnance rendue le 5 mai 2015 par le Juge de Paix de Wavre fixant le calendrier de procédure – Conclusions déposées le 26 mai 2015 par la partie adverse – Conclusions déposées le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par la Commune – Conclusions additionnelles et de synthèse déposées le 9 juillet 2015 par la partie adverse – Audience de plaidoiries du 15 septembre 2015 devant le Juge de Paix de Wavre – Note d'argumentation complémentaire déposée le 8 octobre 2015 par la Commune – Seconde audience de plaidoiries du 13 octobre 2015 devant le Juge de Paix de Wavre – Jugement rendu le 20 octobre 2015 par le Juge de Paix de Wavre ordonnant à la partie adverse de libérer la parcelle sous peine d'astreintes et désignant un expert judiciaire pour évaluer le montant des dommages subis par la Commune – Réunion contradictoire tenue sur place le 16 novembre 2015 par l'expert judiciaire – En cours.



## 6 URBANISME - LOGEMENT

Le service est constitué de Mme Agnès DECELLE, attachée-spécifique, architecte et conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de Mme Nathalie VAESKEN, graduée-spécifique et Architecte, de Mme Martine HUBERT, employée administration et de M. Nicolas Van den STEEN, attaché-spécifique et agent du logement.

### 6.1 Dossiers traités

Certificats d'urbanisme n°1 (CU1)	
- introduits en 2015 et antérieurs (en cours) :	1
- délivrés :	1
Certificats d'urbanisme n°2 (CU2)	
- introduits en 2015 et antérieurs (en cours) :	1
- délivrés :	2
Permis d'urbanisation (nouveau libellé permis de lotir depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2010),	
- en cours :	1
- délivrés :	2
- demande de principe en cours d'analyse :	0
Abrogation valeur réglementaire de lotissement (AbroVr)	5
Autorisation de dresser des plans (avis pour le Gouverneur)	1
Permis d'urbanisme de compétence communale :	
- délivrés en 2015 (PB) :	48
- retirés suite à suspension par le Fonctionnaire délégué :	2
- refusés :	2
- délivré par le Ministre sur recours :	1
- refusé par le Ministre sur recours :	1
Permis d'urbanisme (PB) introduits en 2015 (46) et antérieurs en cours (18) :	64
Dossiers entrés en recours au Gouvernement ( <i>par la commune</i> ) (PB)	0
Déclarations urbanistiques préalables (DUP)	9
Dossiers d'urbanisme et environnement délivrés 2015 en enquête publique	25
Dossiers d'urbanisme et environnement introduits 2015 (en cours) enquête publique	22
Permanences pour enquête publique	13
Permis d'urbanisme de compétence régionale :	
- délivrés par le Fonctionnaire délégué art. 127	5
- refusé :	0
- demande de permis en cours :	2
Permis de « minime importance »	
- introduits (PT) en 2015 délivrés en 2015 :	35
- introduits en 2015 :	41
- introduits en 2015 en cours :	6
- introduits en 2014 délivrés en 2015 :	3
Demandes d'abattage d'arbres introduites (ABAT)	
- délivrées :	8
Demandes d'autorisation de raccordement à l'égouttage (RA) introduites :	21

Autorisation du Collège Provincial (ponceau) : - délivrée en 2015 :	1
Actes de division (DIV)	17
Renseignements notariaux : - dossiers en attente :	182 +/- 37
Demandes de principe introduites en 2015 (PRI)	24
Permis d'environnement classe 2 (PE2) - délivré : - en cours : - irrecevable :	1 0 1
Permis d'environnement classe 1 (PE1) - délivrés : - en cours :	0 0
Déclarations d'environnement classe 3 : - introduits : - en cours de traitement : - lettre de rappel de classe 3 arrivées à échéance :	39 3 73
Permis Unique (urbanisme et environnement classe 2) (PU2) - délivrés : - irrecevables : - en cours : - refusé :	0 0 1 1
Permis Unique (urbanisme et environnement classe 1) (PU1) - délivrés : - en cours :	0 2
Enquêtes communes limitrophes	20
Enquête et avis Décret Implantations Commerciales (communes limitrophes)	1
Arrêté de la Bourgmestre portant ordre de démolir un petit immeuble menaçant ruine et interdiction d'accès à l'immeuble bâti et non bâti (8 septembre 2015).	1
Arrêté de la Bourgmestre portant ordre d'arrêter des travaux de pompage de la nappe phréatique menaçant les constructions voisines et les aménagements extérieurs (20 juin 2015).	1

## 6.2 Permis d'urbanisme délivrés par le Fonctionnaire délégué

M. F. CORNET pour INFRABEL infrastructure AREA Sud-Est a obtenu auprès du Fonctionnaire délégué, le 10 décembre 2014, le permis d'urbanisme pour la réalisation d'un chemin d'exploitation empierré pour la réalisation de divers chantiers, rue du Muguet, à 1457 Walhain.

Le CPAS de Walhain a obtenu auprès du Fonctionnaire délégué, le 9 février 2015, le permis d'urbanisme pour la rénovation ensemble de 5 logements, sis Grand 'rue à 1457 Walhain.

L'Administration communale de Walhain a obtenu auprès du Fonctionnaire délégué, le 7 mai 2015, le permis d'urbanisme pour la création d'un espace nature avec une mare, sis rue d'Enfer à 1457 Walhain et le 24 juin 2015, le permis d'urbanisme pour le Placement de deux modules de jeux pour enfants, sis Rue d'Enfer à 1457 Walhain

MOBISTAR SA a obtenu auprès du Fonctionnaire délégué, le 8 avril 2015, un permis d'urbanisme pour la modification d'une station de radio-télécommunication existante sur un Château d'eau, sis Route d'Orbais à 1457 Walhain.

2 demandes de permis d'urbanisme sont en cours d'analyse par le Fonctionnaire délégué :

- Création d'un sas devant l'entrée de la commune ;
- Pose d'enseignes BPOST sur la façade de la Poste Walhain ;

### 6.3 Tâches et rôle du service

- Procédures en lien avec les dossiers traités repris ci-dessus,
- Aide au citoyen (acheteurs potentiels, propriétaires, locataires, agences immobilières, Notaires,... de biens sur la commune) en demande d'informations variées sur l'urbanisme, le patrimoine, l'environnement, les distances de vues, la mitoyenneté, les distances de plantations, les inondations, nuisances, antécédents connus sur la parcelle, l'épuration des eaux et égouttage, sur les impétrants, la partie urbanistique en matière de primes énergie, etc.
- Renseignements divers relatifs aux données cadastrales (dans les limites de la légalité), téléchargement des données cadastrales de la version 01.01.2015 en ligne au mois de septembre sur le site du Service Public de Wallonie.
- Fournitures d'extraits conformes ou copies simples d'anciens permis d'urbanisme, lotissements (prescriptions urbanistiques, etc.) et autres documents divers (extraits plan de secteur, Schéma de Structure Communal, P.P.A., plan PLUIES, etc.).

Tâches relatives aux permis d'urbanisme, d'urbanisation, de permis unique et de déclarations délivrés :

- Suivi des formulaires d'état des lieux voirie et contrôle d'implantation ;
  - Envoi en ligne vers le Cadastre du listing des permis ;
  - Transmission des modèles et listing vers l'Institut National Statistiques des permis ;
  - Encodage en ligne du suivi des formulaires PEB (Performance Energétique Bâtiments) ;
  - Suivi procédure des réceptions provisoires et définitives d'équipements imposés ;
  - Elaboration certificat article 95 du Code et suivi des cautions déposées/à libérer ;
  - Suivi des dossiers en constats simples ou en infractions, arrêt de chantier, etc. ;
  - Délibérations Conseil communal ;
  - Suivi des demandes de rapport de prévention incendie et/ou de visites de bien sur demande du Collège communal, de la Bourgmestre, du Fonctionnaire délégué, du Fonctionnaire technique.
- 
- Permis de caravanage : Suivi de l'attestation sécurité incendie pompiers.
  - Dentistes : suivi attestation rayonnements ionisants.
  - Chambres d'hôtes.
  - Suivi de l'évolution du PASH et adaptations des procédures, participation à la recherche d'informations et de données pour le cadastre de l'égouttage
  - Formation continue au logiciel de travail « Acropole Urb » et cartographie, adaptations en internes des modèles-types
  - Archivage des dossiers au sein des locaux d'archives
  - Diverses réunions et/ou avis entre services communaux (environnement, travaux, population, etc.) et Province BW (commissaire-voyer, Atlas chemins et sentiers vicinaux, etc.) et SPW (DGO4 Fonctionnaire délégué, DGO3 Fonctionnaire technique, DGO1 gestionnaire réseaux voiries nationales et autoroute, DGO3 agriculture, etc.) Relais d'informations et de suivi, entre le service, le service population et la Police : logement supplémentaire, studio, travaux sans autorisation,
  - Site internet communal : mise en ligne sur le site de données relatives à certains dossiers traités (informations obligatoires réglementaires, enquête, etc.), contenu de la rubrique urbanisme.
  - Permanences du service (sauf Logement) au minimum un vendredi fois par mois de 18h à 20h, suivant un calendrier disponible sur le site web communal.

#### 6.4 Etude d'Incidence sur l'Environnement et permis unique de classe 1

Aucun en 2015.

Annnonce de RIP (Réunion d'Information du Public) dans le cadre de la Procédure préalable à l'Etude d'Incidences sur l'Environnement :

- ASPIRAVI S.A. exploitation de 2 éoliennes sur la commune de Perwez.
- ELECTRABEL S.A. Construction et exploitation d'un parc éolien de 13 machines sur les communes de Chaumont-Gistoux et Walhain. RIP 10 décembre 2015 à Chaumont-Gistoux.

Voir le chapitre 5 « Contentieux ».

#### 6.5 Schéma de structure communal (SSC)

Le Conseil communal a approuvé définitivement le SSC en séance du 23 janvier 2012.

#### 6.6 Patrimoine

Liste des haies et arbres remarquables mise à jour transmise vers la DGO-4 SPW suivant dispositions contenues dans l'article 268 du CWATUPE. La commune de Walhain a fait partie des 22 communes (sur 262) qui n'ont pu être traitées en 2012 et 2013 par la DNF-Direction des Ressources Forestières - Cellule "Arbre remarquable". Le parachèvement du traitement de ces dossiers était prévu fin 2014. En cours.

#### 6.7 Formation CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial)

Le thème de la formation des Conseillers Aménagement Territoire session 2015 est l'amélioration qualitative des tissus bâtis urbains et villageois, et se réalise sur 4 jours au lieu de 7. Les 3 autres jours seront redistribués sur l'année 2016 dans le cadre de la formation sur le CoDT.

#### 6.8 Documents réglementaires

Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) modifications du Code :

- Arrêté du Gouvernement wallon du 27 août 2015 modifiant divers arrêtés en matière de subventionnement dans les matières de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
- Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, modifié le 12 mai 2011, le 13 décembre 2012, le 21 février 2013, le 8 mai 2013, le 17 octobre 2013 et le 19 mars 2015, adoptant la liste des projets de plans communaux d'aménagement (pouvant réviser le plan de secteur) en application de l'article 49bis du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

La dernière coordination officieuse du Code est celle du 4 septembre 2015.

**Code du Développement Territorial (CoDT) :** La refonte du CWATUPE a donné naissance au Code du Développement Territorial. Cette réforme a été adoptée au Parlement wallon le 24 avril 2014.

Le CoDT doit remplacer à terme le CWATUPE actuellement toujours en vigueur, et ce plus que probablement jusqu'à septembre 2015.

#### **Plan Particulier d'Aménagement (P.P.A.) Nil :**

- Arrêté royal du 24 mars 1961 approuvant les 4 PPA de Nil
- Arrêtés ministériels du 14 janvier 2013 portant abrogation du :
  - o Plan communal d'aménagement n° III dit « Nil Pierreux »
  - o Plan communal d'aménagement dit « Plan Solde ».
- Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant abrogation du :
  - o Plan communal d'aménagement n° II dit « Nil Abbessé » ;
  - o de l'arrêté du 10 septembre 1966 relatif à la révision du plan communal d'aménagement n° II ;
  - o de la révision partielle du plan communal d'aménagement n° II approuvé par le Roi 18 mars 1968.

- Délibération du Conseil communal le 26 janvier 2015 relatif au Marché public de services relatif à une mission d'auteur de projet pour la révision total du Plan communal d'Aménagement dit « Les deux Eglises » à Nil-Saint-Vincent.
- Délibération du Conseil communal le 26 mai 2015 relatif au Marché public de services à une mission d'auteur de projet pour la révision totale du Plan Communal d'Aménagement dit « Les deux Eglises » à Nil-Saint-Vincent – Procès-verbal d'ouverture des soumissions et rapport d'analyse des offres – Désignation du bureau d'études DR(EA)<sup>2</sup>M.

Décret relatif au permis d'environnement et Arrêté du Gouvernement wallon arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées :

- 16.07.2015 : Arrêté du Gouvernement wallon modifiant plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon en ce qui concerne les rubriques 41 et 42 de la liste des projets soumis à l'étude d'incidences et des installations et activités classées.

### 6.9 Programme communal de développement rural (PCDR)

Le Programme communal de développement rural (PCDR) est une opération dans laquelle tous les volets de développement de la Commune (économie, social, environnement, agriculture, etc.) sont pris en compte en prévoyant leurs effets et leurs retombées. La démarche est commune avec l'Agenda 21 Local et est dès lors dénommée PCDR-A21L.

Le 25 août 2010, le Collège communal a désigné le bureau d'étude AWP+E comme « Auteur de projet » pour l'élaboration du Programme communal de Développement rural de Walhain, ainsi que pour l'accompagnement du processus participatif.

Le Conseil communal en sa séance du 8 décembre 2010 a approuvé la constitution du quart politique et a désigné Mme Isabelle DENEFF-GOMAND en tant que **Présidente** de la Commission locale de Développement rural (CLDR).

Début d'année 2011, 4 réunions citoyennes, une dans chaque entité de la Commune, ont permis de présenter le projet de PCDR-A21L. Un appel à la candidature a été fait en parallèle pour la création de la CLDR. 31 candidatures ont été reçues.

Le Conseil communal de Walhain, en sa séance du 20 juin 2011, a approuvé la constitution de la CLDR comprenant 15 membres effectifs et autant de suppléants (hors quart communal déjà constitué).

### 6.9.1 Composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR).

	<b>Membres effectifs</b>	<b>Membres suppléants</b>
1	Mme Isabelle DENEFF-GOMAND (Présidente)	Mme Francine KEKENBOSCH
2	Mme Laurence SMETS	Mme Andrée MOUREAU
3	Mme Agnès NAMUROIS	M. Jean-Marie GILLET
4	Mme Nicole THOMAS-SCHLEICH	M. Didier HAYET
5	M. Laurent GREGOIRE	M. André LENGELE
1	M. JP VAN PUymbrouck (1973) Tourinnes	M. Stéphane LALOUX (1966) Nil
2	M. Charles-Philippe DE BURLET (1985) Nil	M. Joseph VERHEYDEN (1945) Nil
3	M. Sébastien LACOURT (1976) Nil	Mme Nadine GRAUWELS (1954) Nil
4	M. Frederik LANGHENDRIES (1975) Perbais	M. Yves BERTHOLET (1942) Perbais
5	M. Philippe STRAPART (1970) Perbais	M. Robert OLBRECHTS (1954) Perbais
6	M. Xavier FANNA (1969) Perbais	Mme Dominique FINFE (1963) Perbais
7	M. Maxime BERTRAND (1990) Perbais	M. Alain WAFFLARD (1963) Perbais
8	Mme Fabienne BILTERIJS (1981) Sart-Lerinnes	M. Damien MARY (1967) Sart-Lerinnes
9	M. Yannick DEWAELE (1976) Sart-Lerinnes	M. Stéphane DELFOSSE (1969) Sart-Lerinnes
10	M. Nicolas THOMAS (1988) Tourinnes	M. Ekkehard STARCK (1950) Tourinnes
11	M. Pascal FROMENT (1972) Tourinnes	M. Grégoire WUILLAUME (1959) Tourinnes
12	Mlle Alexia BOUCAU (1983) Tourinnes *	Mme Mireille SANSDRAP (1955) Tourinnes
13	M. Geoffrey EWBANK (1980) Walhain	M. Jean-Luc GILOT (1960) Walhain
14	Mme Stéphanie BOVY (1975) Walhain	Mme Catherine RONSE (1941) Walhain
15	M. Alexis NUYT (1979) Walhain	M. Emmanuel CHALMAGNE (1970) Walhain

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution de la CLDR suite à la démission de 9 membres dont 7 effectifs et 2 suppléants.

Sous réserve d'approbation ministérielle, il a été pris acte des démissions suivantes :

- Mme Alexia BOUCAU, membre effective à titre personnel ;
- Mme Stéphanie BOVY, membre effective à titre personnel ;
- M. Xavier FANNA, membre effectif à titre personnel ;
- M. Maxime BERTRAND, membre effectif à titre personnel ;
- M. Sébastien LACOURT, membre effectif à titre personnel ;
- M. Alexis NUYT, membre effectif à titre personnel ;
- M. Nicolas THOMAS, membre effectif à titre personnel ;
- Mme Nadine GRAUWELS, membre suppléante à titre personnel ;
- M. Stéphane LALOUX, membre suppléant à titre personnel.

### 6.9.2 Elaboration du Programme Communal de Développement Rural et Agenda 21 local

En début d'année 2012, à la suite des premières listes des défis et objectifs, quatre consultations à la population ont été réalisées, une dans chaque entité de la Commune, permettant de présenter le diagnostic socio-économique et les pistes d'actions énoncées par la CLDR.

Le processus participatif ainsi que les différentes fiches projets du PCDR-A21L de Walhain ont été finalisées lors de la réunion du 30 avril 2013.

Le PCDR-A21L comporte au total 25 fiches projets hiérarchisées comme suit :

- 7 fiches-projets à court terme en lot 1 ;
- 6 fiches-projets à moyen terme en lot 2 ;
- 12 fiches-projets à long terme en lot 3 ;

A la réunion du 28 mai 2013, la CLDR a approuvé le PCDR-A21L ainsi que le choix de la première demande de convention-exécution.

Le rapport de l'auteur de projet, appelé PCDR-A21L, comporte 5 parties :

- I. Diagnostic socio-économique ;
- II. Description des résultats de la consultation de la population ;
- III. Défis et objectifs de développement rural ;
- IV. Fiches-projets du Programme communal ;
- V. Tableau récapitulatif des projets ;

La première demande de convention-exécution choisie par la CLDR porte sur la valorisation de la Forge au cœur du village de Perbais, via la réalisation d'une Maison rurale et le réaménagement du site.

Le Conseil communal en date du 10 juin 2013 a approuvé le PCDR-A21L d'une part et d'autre part le choix de la CLDR sur le premier projet.

Le PCDR-A21L a été présenté à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) en date du 2 septembre 2013.

Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 02 octobre 2014 pour une durée de 10 ans.

#### 6.9.3 Autres participants

Auteur de projet : M. Philippe PIETERS  
Secrétaire : Mme Nathalie VAESKEN, Secrétaire de la CLDR.  
Représentant ruralité : M. Xavier DUBOIS, DGO4

#### 6.9.4 Réunions officielles de la CLDR organisées en 2015

##### Réunion n° 1 – 26 février 2015 :

- Introduction par Mme La Présidente.
- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2014
- Présentation des différentes esquisses d'avant-projet pour la rénovation de la Forge à Perbais suite au marché public d'auteur de projet
- Proposition pour le travail futur.

##### Réunion n° 2 – 2 avril 2015 :

- Introduction par Mme La Présidente
- Approbation du procès-verbal du 26 février 2015
- Deuxième présentation des différentes esquisses d'avant-projet pour la rénovation de la Forge à Perbais suite au marché public d'auteur de projet
- Discussions et cotation des projets
- Proposition pour le travail futur.

##### Réunion n° 3 – 11 juin 2015 :

- Réunion commune CLDR et Commission mobilité pour discussions par rapport aux fiches communes.



Réunion n°4 – 29 septembre 2015 :

- Introduction par Mme la Présidente
- Approbation du procès-verbal du 2 avril 2015
- Présentation de l'avant-projet par l'auteur de projet désigné suite au marché public, M. Bernard Defrenne.

Réunion n°5 – 3 décembre 2015 :

- Introduction par Mme La Présidente.
- Approbation du Procès-verbal du 29 septembre 2015
- Soirée de travail en petits groupes sur certaines fiches.

### 6.10 Plan Communal d'Aménagement « W-01 » dit « de Perbais »

Le Conseil communal, en sa séance du 26 janvier 2009, a approuvé le choix de l'auteur de projet, M. Polet, Atelier d'Architecture et d'Urbanisme de Malèves ainsi que la convention liant la Commune et l'auteur de projet. Le plan de situation de fait, accompagné d'un reportage photos a été déposé le 8 juin, réceptionné après corrections le 25 juin, et présenté au Collège du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

L'étude des éléments nécessaires à l'établissement de la situation de droit a été réalisée conjointement par l'auteur de projet et les services communaux durant l'été. Les remarques des services Travaux et Urbanisme ont été transmises fin d'année à l'auteur de projet pour qu'il les intègre.

L'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme de Malèves, lors du Collège communal du 25 août 2010, a présenté une esquisse de synthèse, reprenant la plupart des remarques formulées précédemment, à la suite de quoi, le projet a été approuvé pour une prochaine présentation au Fonctionnaire délégué.

Le 19 octobre 2011, ce même atelier a présenté une esquisse d'avant-projet au Fonctionnaire délégué M. Radelet et à Mme Vanschepdael de la DGO4-commission de suivi.

L'avant-projet de PCA de Perbais a été présenté à la CCATM le 12 décembre 2011.

En parallèle, la Commune a lancé une procédure d'acquisition d'une parcelle de terrain rue du Muguet à Perbais en vue d'en faire un espace vert ouvert au public. Le Conseil communal, en sa séance du 19 décembre 2011, a approuvé le principe de l'acquisition forcée de ce terrain pour cause d'utilité publique.

L'auteur de projet a présenté la situation existante et les options plano logiques de l'avant-projet de Plan Communal d'Aménagement de Perbais au Conseil communal, en séance du 23 janvier 2012.

Le Collège et l'auteur de projet ont organisé une réunion publique d'information pour la présentation de la phase avant-projet (plan de destination) en date du 16 février 2012 pour les habitants de Perbais.

Des difficultés particulières liées à la proximité de l'élaboration d'un PCAR par la Commune de Chastre sur l'ancien site de la Sucrierie ont entraîné des délais importants pour :

- Arriver à définir des vues communes sur l'aménagement du parc Pourvoyeur ;
- Déterminer le choix de la structure de la rue de la Sucrierie (voirie commune) ;
- Mettre en place la nature des espaces publics liés aux 2 communes ;
- Définir des objectifs en matière de densité ;
- Tenter d'établir les sens de circulation ;

Pour répondre à de nouvelles questions soulevées par les densités importantes dans le projet de PCAR de Chastre, la Commune de Walhain a fait procéder, pour Perbais, à une étude de mobilité. Cette étude de mobilité a été réalisée par le Bureau Planeco et réalisée le 27 mars 2012.

Considérant que l'arrêté ministériel du 20 avril 2010 détermine un délai d'élaboration du PCA de trois ans maximum pour l'obtention d'un subside, soit le 20 avril 2013, vu des différentes étapes encore à réaliser et



compte tenu du retard accumulé en raison de la proximité du PCAR de Chastre, ce délai pour l'entrée en vigueur du PCA de Perbais n'était manifestement plus réalisable. Un délai supplémentaire de 18 mois a été sollicité auprès des autorités régionales subsidiaires, le 11 décembre 2012.

Un accusé de réception du SPW nous est parvenu le 19 décembre 2012.

Le Conseil communal a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition cause d'utilité publique d'un terrain sis rue du Muguet à Perbais en vue de l'affecter à l'usage d'espace vert ouvert au public communal en sa séance du 17 décembre 2012.

Une deuxième présentation à la population s'est faite en date du 18 avril 2013 et concernait l'avant-projet de PCA de Perbais.

Un nouvel arrêté ministériel daté du 25 mars 2013 a prorogé de 3 ans le délai de liquidation du solde de la subvention octroyée par l'arrêté ministériel du 20 avril 2010.

Une présentation au comité de suivi a été réalisée en date du 29 mai 2013 portant sur les options d'aménagement et les prescriptions urbanistiques de l'avant-projet de PCA de Perbais.

Le Bureau Planeco a effectué une étude de comparaison de trafic généré par les mises en œuvre des PCA de Perbais et de la gare de Chastre, soit l'étude de mobilité du 28 mai 2013.

Le Conseil communal en date du 14 octobre 2013 a adopté l'avant-projet de PCA de Perbais et propose de dispenser cet avant-projet de faire l'objet d'un rapport d'incidences sur l'environnement. Le Conseil communal a chargé le Collège communal de soumettre cette proposition, ainsi que l'avant-projet de PCA de Perbais, à l'avis de la CCATM et du CWEDD.

Au vu de sa charge de travail, le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD) a décidé par courrier du 31 octobre 2013 de ne pas se prononcer sur la dispense de rapport d'incidences sur l'environnement. La CCATM a rendu le 2 décembre 2013 un avis favorable à cet égard.

A la suite de ces deux avis, le Conseil communal en date du 17 février 2014 décide de dispenser le PCA de Perbais d'un rapport d'incidences sur l'environnement.

L'avis du Fonctionnaire délégué demandé en date du 16 juin 2014 nous été rendu en date du 07 novembre 2014. Le Conseil communal en date du 23 février 2014 a adopté provisoirement le projet PCA de Perbais.

Une enquête publique s'est déroulée du 20 avril au 19 mai 2015, une réunion accessible au public s'est déroulée le mercredi 29 avril 2015 et une consultation du dossier en soirée a été organisée le 8 mai 2015. 4 réclamations ont été réceptionnées.

Le Collège communal a soumis le dossier de projet PCA ainsi que les pièces de l'enquête publique à l'avis de la CCATM et du CWEDD (Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable). Ce dernier, a décidé (courrier du 4 juin 2015) qu'il n'avait pas la tâche de remettre son avis sur ce dossier. La CCATM a quant à elle, rendu un avis favorable en date du 8 juin 2015.

Le Conseil communal a adopté définitivement en date du 21 septembre 2015 le projet PCA de Perbais.

L'ensemble de ce projet a été déposé chez le Fonctionnaire délégué

### 6.11 Commission consultative d'Aménagement du territoire et de Mobilité (CCATM)

Depuis sa mise en place le 18 octobre 2007, M. Luc POELMANS est désigné comme Président de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité.

Composition de la CCATM du 26 juillet 2013 :

	Membres effectifs	Premiers suppléants	Seconds suppléants
1	Mme Isabelle DENEFF-GOMAND (majorité)	Mme Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE (majorité)	M. Philippe MARTIN (majorité)
2	M. Didier HAYET (majorité)	M. Jean-Marie GILLET (majorité)	M. Jules PRAIL (majorité)
3	M. Laurent GREGOIRE (opposition)	M. André LENGELE (opposition)	M. Olivier PETRONIN (opposition)

Sont désignés en qualité de **membres effectifs ou suppléants** de la CCATM :

	Membres effectifs	Premiers suppléants	Seconds suppléants
1	M. René SOMVILLE (Nil), médiateur indépendant retraité	M. Philippe BORCHGRAEVE (Walhain), géomètre	-
2	M. Yannick DEWAELE (Sart-Tourinnes), Consultant informatique	M. Grégoire WUILLAUME (Tourinnes), architecte	-
3	M. J.-P. VAN PUymbroeck (Tourinnes), agriculteur	M. Stéphane DELFOSSE (Tourinnes), agriculteur salarié	M. Jacques HENRY (Tourinnes), conseiller technique pensionné
4	Melle Elise FLEMAL (Tourinnes), 2ème ingénieur architecte	M. Joël DE HULTS (Tourinnes), architecte	M. Pierre GREGA (Walhain), sociologue
5	M. Xavier DELFORGE (Nil), entrepreneur	M. Vincent EYLENBOSCH (Nil), enseignant aménagement jardins	-
6	M. Yves BERTHOLET (Perbais), ingénieur agronome	M. Etienne MEURET (Perbais), Ingénieur architecte	M. Éric VERHESLT (Perbais),
7	M. Cyril LIZEN (Nil), Etudiant	M. Geoffroy CASSART (Walhain), fonctionnaire/agent immobilier	
8	Mme Stéphanie BOVY (Walhain), architecte	BLANCHART Juliette, (Walhain), architecte	M. André CLIPPE (Walhain), Ingénieur
9	Mme Francine DEVALCK (Walhain), expert-comptable	M. Joël CROONENBERGHS (Walhain), agent immobilier	M. Yves BAUWENS (Walhain), Ingénieur technicien

Autres participants :

- M. Raymond FLAHAUT, Président du CPAS en charge de l'Urbanisme → voix consultative.
- M. Christian RADELET, Fonctionnaire délégué SPW-DGO4 Aménagement du Territoire → voix consultative.
- Mme Agnès DECELLE, Conseillère Aménagement Territoire Urbanisme (CATU) → voix consultative.

Secrétaire : Mme Nathalie VAESKEN, graduée spécifique – urbanisme.

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution de la CCATM suite à la démission de 2 membres effectifs.

Sous réserve d'approbation ministérielle, il a été pris acte des démissions suivantes :

Mme Stéphanie BOVY, membre effective à titre personnel et M. Didier HAYET, membre effectif issu du Conseil communal.

Réunions :

Séance n° 1 – 19 janvier 2015 : 3 demandes d’avis :

- Demande de principe tendant à obtenir l’avis du Collège communal sur son « Esquisse de lotissement rue du Trichon », bien sis Rue du Trichon (NSV) à 1457 Walhain, (02 C 802 F) – 2014-PRI-180 - AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.
- Demande de principe tendant à obtenir l’autorisation de « Démolition d'une habitation et construction d'un bâtiment composé de 5 appartements. », bien sis Rue des Combattants(WSP) 1 à 1457 Walhain, (01 F 355 M) – 2014/PRI/195 – AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.
- Zones 30 : prise de connaissance du rapport global - suivi des avis remis préalablement. Chaque membre est invité à prendre connaissance du rapport AVANT la réunion de la Commission - AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.

Séance n° 2 – 02 février 2015, 1 demande d’avis pour :

- Présentation d’un projet de 33 logements et immeuble mixte + abords à Walhain, Champ du Favia de principe, présentation par l’agent logement Nicolas Van den STEEN.
- Demande de principe tendant à obtenir l’autorisation de « Construction d'un immeuble de bureaux et show-room », bien sis à Walhain, Chemin de la Scierie(TSL) à 1457 Walhain, (03 C 424 Y, 03 C 432 H, 03 C 432 L) – 2014-PRI-193 - AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.

Séance n° 3 – 11 mai 2015, 1 demande d’avis pour :

- Demande tendant à obtenir l’autorisation de « Construction de 4 habitations et d'un immeuble de 2 appartements. », bien sis à Walhain, Chemin du Pont-Valériane (TSL) à 1457 Walhain, (03 B 402 A). 2014/PUG/66 – AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.

Séance n° 4 – 08 juin 2015, 1 demande d’avis :

- PCA de Perbais : AVIS FORMEL DE LA COMMISSION sur le projet de PCA suite à l’enquête publique.

Séance n° 5 – 07 septembre 2015, 2 demandes d’avis :

- Demande tendant à obtenir l’autorisation de « Construction d'une maison unifamiliale. », bien sis à Walhain, Rue du Paradis(NSV) à 1457 Walhain, (02 A 458 C). 2015/PB/25 : AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.
- Demande de certificat n°2 à soumettre à l'avis du FD, à soumettre à l'avis de introduite par Monsieur BARRAS Rue d'Enfer(TSL), 66 à 1457 Walhain pour un bien sis Chemin des Dames Jallites(TSL) à 1457 Walhain - 2014/CU2/001- AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.

Séance n° 6 – 09 novembre 2015, 1 demande d’avis :

- Demande tendant à obtenir l’autorisation de « Salle de théâtre, restauration des façades, abords, muret d'enceinte », bien sis à Walhain, Val d'Alvaux(NSV) 104 à 1457 Walhain, (02 A 2 C). - 2015/PB/38 : AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.
- Demande tendant à obtenir l’autorisation de « Construction d'un hangar de stockage frigorifique et d'un auvent et cabine électrique », bien sis à Walhain, Rue du Préa(TSL) à 1457 Walhain, (03 B 440 C, 03 B 442 D, 03 B 442 F). - 2015/PB/26. POUR INFORMATION.

Séance n° 7 – 14 décembre 2015, 3 demandes d’avis :

- Demande tendant à obtenir l’autorisation de « Construction d'une habitation unifamiliale », bien sis à Walhain, Rue de la Station(TSL) à 1457 Walhain, (03 C 169 F). - 2015/PB/42. AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.
- Demande de principe sollicitant l’autorisation de « Salle polyvalente (sur le parking actuel du restaurant "Le Soleil") », bien sis à Walhain, Chaussée de Namur(NSV) 15 à 1457 Walhain, (02 D 368 D). 2015/PRI/213. AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.
- Demande sollicitant l’autorisation de « Permis de constructions groupées 4 maisons et voirie », bien sis à Walhain, Le Weya(NSV) à 1457 Walhain, (02 D 362 D) par dépôt d’un nouveau dossier 2015/PUG/45. AVIS FORMEL DE LA COMMISSION.

## 6.12 Service communal du Logement

Le service est constitué de Monsieur Nicolas Van den Steen, Attaché-spécifique.

Le travail principal du service logement s'articule autour de 4 grands axes : 3 axes évoqués chacune des années précédentes : l'ancrage communal, les services aux citoyens et la cartographie. S'ajoute cette année, pour refléter le travail réel du service un axe centré sur la « gestion des logements existants dans le patrimoine communal / CPAS ». En effet, le patrimoine « logement », qu'il soit acquisitif ou locatif, s'agrandit chaque année (maintenant 17 logements gérés par le service).

Par ailleurs, suite au déménagement du service dans le bâtiment synergie Commune-CPAS mi 2013, le travail du service a sensiblement évolué pour se rapprocher des services d'assistance « directe » aux personnes et à la gestion des logements publics (Commune et CPAS) mais aussi de leurs occupants. Le service logement est maintenant plus impliqué dans les dossiers et la recherche de solutions avec les assistantes sociales. La recherche d'un logement (à meilleur prix, plus salubre, à titre temporaire ou simplement lorsqu'il fait défaut) est devenu de plus en plus récurrente en tant qu'aide à apporter aux personnes.

### 6.12.1 L'ancrage communal

1) Création de 12 logements sociaux et moyens à la rue du Trichon (Nil-St-Vincent) :

Les logements ayant été inauguré mi-2014, ceux-ci sont maintenant tous occupés. De manière générale, l'ensemble des habitants y vivent en bonne harmonie et s'y sentent très bien. Une fête de quartier a d'ailleurs eu lieu, avec la collaboration de la Régie de quartier de Notre Maison.

Par ailleurs, quelques améliorations ont déjà été faites pour améliorer le cadre de vie et d'autres sont prévues (aménagement d'une table « pique-nique » par exemple). D'autres améliorations ne manqueront pas d'apparaître. Enfin, il est à noter que quelques travaux finaux doivent encore être effectués très prochainement : installation de bollards, installation de l'abri vélos, etc.

2) Gestion des 3 logements de transit et d'1 logement d'insertion au « Comme chez Toit » (ex « maison des sans-abri ») (Nil-St-Vincent) :

Une fois la rénovation terminée, la gestion a été confiée en 2012 au CPAS qui gère les dossiers sociaux et est donc plus à même de déterminer les priorités dans les différentes demandes ou les différents cas qui se présentent. La synergie du service logement avec le CPAS prend ici tout son sens puisque le service travaille en étroite collaboration avec les assistantes sociales.

La gestion « administrative technique » du bâtiment est d'ailleurs confiée au service logement qui se charge de résoudre les petits (ou gros) problèmes techniques.

3) Gestion des 2 logements d'urgence au Pachis du Capitaine (Tourinnes-St-Lambert) :

La gestion du Pachis continue de manière maintenant « routinière ». Aucun vide locatif ou presque n'est constaté ce qui démontre encore une fois le besoin permanent de ce genre de logement.

4) Création de 3 logements sociaux Chaussée de Namur (N4) : projet déplacé de la rue Chèvequeue :

Le permis a été déposé et notre Maison a d'ores et déjà clôturé un marché de travaux à ce sujet. Il ne reste donc que quelques autorisations administratives pour démarrer la construction. Le début de chantier est prévu pour la mi-mars 2016.

5) Création de 9 logements au Champ du Petit Pré (Walhain-St-Paul) :

Ce projet est le prochain à démarrer puisque les travaux devraient commencer à la mi-janvier 2016.

6) Rénovation complète de 5 logements Grand rue 86 (bâtiment ILA du CPAS) :

Comme cela était prévu, les travaux ont officiellement commencé ce 23 novembre 2015. Ils devraient se terminer fin juillet 2016. C'est une rénovation complète et de qualité qui devrait redonner une nouvelle jeunesse à ce bâtiment.

### 7) Projet « Bia Bouquet » :

Pour rappel, il s'agit d'un projet reprenant 4 logements de l'ancrage 2009-2010 (délocalisés), 3 logements de l'ancrage 2012-2013 et 14 de l'ancrage 2014-2016. Soit 21 logements publics dont 9 à destination de personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

A côté de ces logements publics, d'autres logements seront construits (maisons et appartements) pour être vendus principalement. Le nombre exact de maisons à construire / revendre est encore en discussion. Enfin, 3 cabinets médicaux, une salle de quartier et un petit commerce compléteront l'ensemble.

Au total, ce ne sont pas moins de 33 nouveaux logements (publics et privés) qui verront le jour autour d'une nouvelle place communale.

Ce projet a très vite évolué depuis le début et l'avant-projet final vient d'être finalisé. Sauf contretemps, le permis devrait être déposé début 2016 pour un début de travaux prévu fin 2016 ou début 2017.

### 6.12.2 La gestion des logements existants dans le patrimoine communal / CPAS

On note une hausse sensible des problèmes locatifs des logements communaux. Certains de ces problèmes proviennent de la mauvaise utilisation des biens par les locataires. La vigilance est de mise et le travail qui en découle fut pour 2015 au moins aussi important qu'en 2014. La gestion porte actuellement sur un total de 14 logements.

Il est important de prévoir l'évolution de cette gestion qui va croître avec la création des nouveaux logements qui seront également gérés par le service. En effet, dans le futur projet « Bia Bouquet », pas moins de 10 (minimum) logements seront ajoutés, soit au minimum 24 logements au total. Par ailleurs, même si leurs logements sont gérés par la SLSP (Société de Logement des Service Publics), les locataires de logements « sociaux » contactent régulièrement le service pour diverses interventions (ceci a encore augmenté en 2015).

### 6.12.3 Les services aux citoyens et l'administration des biens immobiliers :

#### **Information aux citoyens, primes et questions relatives au logement :**

Ce service a profondément évolué depuis 2014. En effet, début de l'année 2015 et pendant 3 mois, toutes les primes ont été suspendues. Le 1<sup>er</sup> mai 2015, de nouvelles primes « Energie » et « Rénovation » ont été lancées. L'ensemble ayant été simplifié et ne nécessitant plus de passage obligatoire à la Commune (comme c'était le cas pour certaines primes), nous avons moins de « vues » sur les demandes. Le travail actuel à ce sujet est donc devenu un travail de conseil, d'information et d'aide administrative aux citoyens.

#### **Lutte contre les logements inoccupés et insalubres :**

La lutte contre les logements inoccupés est certes essentielle, mais elle est aussi très difficile à mettre en œuvre et ce, dans toutes les communes. Elle se fait au cas par cas, d'une part parce qu'il est parfois difficile, voire impossible de connaître l'état intérieur d'un logement, d'autre part parce que l'insalubrité est presque toujours en lien avec une détresse sociale. Il s'agit d'un « tout » qu'il faut gérer, souvent en collaboration avec le service social, parfois la police ou les institutions régionales.

Soucieuse de privilégier le dialogue, la Commune de Walhain tente prioritairement de convaincre les propriétaires de remettre de tels biens dans le circuit locatif, entre autre via une mise en gestion à l'Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon. Cette collaboration porte généralement ses fruits.

Au niveau de la salubrité, on note la fin d'un double dossier relativement conséquent portant sur 2 bâtiments divisés en 5 logements chacun. L'un des bâtiments a été entièrement rénové, l'autre a subi de lourds travaux pour une remise aux normes incendie.

Là aussi, le nombre relativement peu élevé de problème de grande envergure (immeuble de rapport insalubre et/ou dangereux) nous permet de gérer ces dossiers au cas par cas.

Plusieurs demandes sont aussi parvenues au service concernant des problèmes de salubrité de logements mis en location. Ce sont alors les locataires qui s'adressent au service pour trouver les solutions à ces problèmes ; solutions que l'on recherche le plus souvent via un dialogue avec le propriétaire et, en cas d'échec, en collaboration avec le service de la Région wallonne compétent pour réaliser les enquêtes de salubrité, lesquelles sont systématiquement suivies par le service.



On note également un nombre considérablement croissant de demande d'aide ou de conseils juridiques concernant les baux à loyer. Il s'agit principalement de propriétaires victimes de mauvais payeurs, de dégradations etc. Le service répond au mieux à ces demandes et, au-delà des informations qu'il peut donner, oriente les demandeurs vers d'autres services spécialisés.

### 6.13 La cartographie

Comme chaque année, divers projets ont encore été établis, principalement avec le logiciel ARC GIS concernant des demandes ponctuelles en matière d'urbanisme, de travaux publics, d'environnement, afin de visualiser au mieux les projets de logements ou pour établir des cartes thématiques de Walhain. Il s'agit également de demandes « extérieures » comme par exemple, la création de cartes pour les fiches « Balades » de l'Office du tourisme.

Cette année peu de projets ont été développés alors même que la Région wallonne met de plus en plus de documentation, de bases de données et d'informations à disposition pour permettre de créer des projets intéressants pour les communes. Ce sera donc un axe du service qu'il faudrait pouvoir mettre en avant pour les années à venir.

### 6.14 Le Conseil consultatif de Perbais

#### Composition :

- du membre du Collège communal dont les attributions scabinales correspondent à un ou plusieurs points inscrits à l'ordre du jour de la séance dudit Conseil consultatif ;
- de 5 représentants des groupes politiques qui composent le Conseil communal, désignés proportionnellement au nombre de membres de chacun d'eux ;
- de représentants d'associations ou de citoyens actifs au sein du village de Perbais.

MM. Robert OLBRECHT (Président), Eveline BALDEWIJNS-SAPART (Vice-présidente), Isabelle DENEFGOMAND, Julien PITSAER, Marcelle MONCOUSIN, Yves BERTHOLET, Emmanuel LEPINE, François STEVENS, Alain WAFFLARD, Noel BARROIT, Maxime BERTRAND, Anne-Françoise DESIRANT, Dominique DESTREBECQ, Claudine HENRY et Frederik LANGHENDRIES.

Secrétaire : Nicolas VAN DEN STEEN (010/65.33.95)

Le Conseil consultatif de Perbais a été créé en 2013 et a pour missions :

- 1) d'émettre un avis sur toute question qui lui est soumise par le Collège communal ou par le Conseil communal et qui touche aux intérêts de Perbais ;
- 2) de soulever des questions et de faire des recommandations relatives aux politiques et aux programmes qui concernent le village de Perbais auprès du Collège communal et du Conseil communal ;
- 3) de fournir aux habitants et associations de Perbais un lieu pour exprimer leur opinion et leurs préoccupations quant à leur insertion sociale et citoyenne dans la commune.

Le Conseil consultatif de Perbais s'est réuni les 3 mars, 2 juin et 20 octobre 2015.

## 7 TRAVAUX

Le Service Communal des Travaux s'est réorganisé, depuis 2008, en optant pour une répartition du personnel ouvrier en 9 équipes. Le travail des équipes est coordonné par M. Benoît MARCHAL, Chef de Bureau technique aidé par son collègue, Rodrigue BOUVIER, agent du service. Ils organisent une réunion hebdomadaire avec chaque responsable d'équipe afin de coordonner le travail et de prévoir le matériel nécessaire au chantier. Ils rédigent chaque semaine un planning qui est soumis au Collège communal pour approbation. Le planning est remis au responsable d'équipe lors de la réunion suivante.

### 7.1 **Actions du service technique**

#### 7.1.1 Epandage hivernal

Lors de l'épandage de nuit, les véhicules quittent le hangar à 3h30 au plus tard. Le camion a en charge les voiries principales et le trajet des bus TEC, tandis que le tracteur équipé de la nouvelle épandeuse achetée en 2014 est en charge des voiries secondaires.

Le camion réalise un épandage sur toutes les voiries principales avec une trémie chargée de cinq tonnes de sel (suivant le grammage épandu). Le tracteur réalise son circuit avec une épandeuse chargée d'une tonne de sel, il recharge également une fois avec une tonne de sel. Le sel de déneigement n'est efficace que lorsqu'une circulation constante le mélange à la neige. Un épandage dans toute l'entité coûte +/-1500 €. Cependant le coût peut varier suivant le sel utilisé : Lors de gel ne descendant pas en-dessous des - 8°C, nous travaillons avec un sel de déneigement classique et en cas de température plus négative nous travaillons avec un sel type Di-Mix (mélange plus efficace mais plus onéreux). Lors de fortes averses de neige et comme cela a déjà été le cas, nous sommes parfois amenés à fermer certaines voiries secondaires pour lesquelles il existe un itinéraire parallèle (ex : Route Orbais fermée = itinéraire parallèle via la E411).

#### 7.1.2 Travaux réalisés par les ouvriers dans les bâtiments publics

Réfection du dallage des cours de récréations de l'école de Tourinnes (maternelle) et de Perbais avec la réalisation d'un égouttage permettant l'évacuation des eaux pluviales.

Installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'entrée du couloir de la classe de 2<sup>ème</sup> maternelle à l'école de Tourinnes pour permettre l'accès plus aisé à une petite écolière en chaise roulante.

Peinture des châssis, de la façade extérieure et des classes ainsi que l'insonorisation du réfectoire à l'école de Perbais.

Peinture des classes de maternelle de l'école de Walhain ainsi que ses sanitaires et remplacement des tablettes en asbeste ciment.

Peinture des châssis en bois de tous les bâtiments communaux à l'exception de la salle Jadinon qui sera réalisée en 2016.

Nettoyage et entretien quotidien des bâtiments et de ses abords.

Peintures à l'église de St-Paul et de son cœur.

Remplacement des ampoules « lustres » par des ampoules de type économique, dans la salle du Fenil.

Réalisation de meubles en bois pour les écoles.

Installation des inverseurs de source quand on parle de délestage et même de sanitaire lors de l'installation de lave-vaisselle.

Réalisation d'un escalier métallique extérieur pour donner un chemin d'évacuation à la mezzanine à l'école de Perbais.

Entretien, nettoyage, désherbage des voiries, parcs, jardins et cimetières.

Curage d'avaloir, marquage au sol, préparation des manifestations et réalisation de multiples petits travaux.

## 7.2 Actions sur fonds propres

### 7.2.1 Achat brosses pour le camion-brosse

En vue d'équiper notre camion-brosse avec des brosses adaptées à différents usages, nous avons lancé un marché public de fournitures (stock) sur 4 années car le marché précédent était arrivé à son terme. Ce marché comprend l'achat de balais ventraux ainsi que des balais latéraux pour le nettoyage des voiries, des parkings et les travaux de raclage. La brosse de désherbage doit pouvoir éliminer les mauvaises herbes et autres résidus indésirables dans les caniveaux, les trottoirs, les zones piétonnes, les pistes cyclables, ainsi que tout espace public extérieur. À cet effet, un cahier spécial des charges a été rédigé par le service des travaux, les entreprises à consulter ont été proposées au Collège communal qui les a approuvées en séance du 22 avril 2015. Le Collège communal, en sa séance du 10 juin 2015, a attribué le marché à la société Koti-Nabo (Bedrijfsstraat 3, 3930 Hamont) pour un montant de 29.010,00€ HTVA ou 35.102,10€ TVAC sur 4 années.

### 7.2.2 Achat de signalisation et d'accessoires de signalisation sur 4 années

Cette année, une décision a été de lancer un marché stock sur 4 années afin de pouvoir obtenir des prix plus compétitifs. Celui-ci est attribué sur base des prix unitaires mentionnés dans l'offre.

Au moment de la rédaction des conditions, le service technique n'était pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont il aurait besoin. En conséquence, les quantités présumées indiquées au cahier spécial des charges régissant le marché sont à titre purement indicatives ; elles n'engagent nullement l'administration et de cette manière.

Le Collège communal, en sa séance du 6 mai 2015, a approuvé le cahier spécial des charges, les conditions, le mode de passation ainsi que les entreprises à interroger. Le 12 août 2015, le Collège a attribué le marché de fournitures à l'entreprise Virage (Zoning Industriel de Biron – rue de la Croix Limont, 21 à 5590 Ciney) pour un montant HTVA de 5.090,44€ ou 6.159,43€ TVAC.

### 7.2.3 Sel de déneigement

Dans le but de sécuriser les voiries pendant les conditions hivernales et vu le manque de place pour stocker le sel nécessaire à l'épandage, un marché de fourniture a été lancé répondant spécifiquement aux besoins.

L'année dernière et cette année encore, afin de se prémunir sur certains points, le service travaux a préféré rédiger un cahier spécial des charges. Celui-ci reprend clairement les clauses telles que, un engagement quantitatif, les amendes et pénalités de retard de livraisons, une possibilité de contrôle qualité en laboratoire (si le sel ne semble pas efficace ou hors tolérance par rapport au cahier spécial des charges), des spécificités sur la livraison et le stockage, bref, les caractéristiques complètes et spécifiques à nos besoins.

Le marché reprend une quantité de base de 100 T livrées en bull-bag de 1T, ce qui correspond à 65 T de sel de déneigement, 33 T de sel fondant rapide, 2 T de sel en sac de 25Kg. Il est important de savoir qu'une quantité identique est stockée chez l'adjudicataire. Les commandes sont passées par charge complète de 25T et livrables dans les 24h dans notre hangar communal.

Le Collège Communal a approuvé le cahier spécial des charges et les firmes à consulter en séance du 17 juin 2015. A l'heure actuelle, le stock que possède la Commune, permet de réaliser 11 sorties en pleine charge, les commandes et quantités dépendront bien évidemment des conditions hivernales. Le marché a été attribué à l'entreprise QSalt (Kalsijdebrug, 12 à 8470 Gitsel), la notification a été envoyée en date du 29 octobre 2015.

### 7.2.4 Marché de carburant

Dans le cadre du marché public de fournitures relatif à l'achat de carburant lancé par le Service Public de Wallonie, la société TOTAL a informé en date du 31 mai 2013 qu'elle avait été désignée comme adjudicataire de ce marché pour une durée de trois ans.

Auparavant, la Commune établissait un cahier spécial des charges pour la fourniture de carburant. À présent, la Commune est rattachée à leur marché, bénéficiant ainsi de conditions financières qu'une commune seule ne pourrait obtenir. Les conditions données par TOTAL sont avantageuses pour son charroi.



En séance du 5 juin 2013, le Collège Communal a approuvé cette adhésion auprès de TOTAL Belgium. Chaque véhicule est à présent équipé d'une carte carburant.

#### 7.2.5 Réfection du mur de l'école de Walhain

En novembre 2013, le service travaux a constaté la dangerosité du mur entre l'école de Walhain et le sentier longeant celle-ci.

En date du 29 janvier 2014, le service urbanisme émit un avis acté par le Collège communal à cette même date et indiquant que la déclaration est jugée suffisante car la superficie du mur est inférieure à 30m<sup>2</sup>, que le mur concerné n'est pas érigé sur l'alignement de la façade avant.

En date du 26 mars 2014, le Collège communal approuve la réalisation d'un mur de soutènement en bloc type stepoc de manière à retenir les poussées accompagnées du placement d'une clôture type Betafence rigide.

Le Collège communal, en sa séance du 23 avril 2014, approuvait le cahier spécial des charges, les firmes à consulter et donnait son accord pour qu'il soit soumis au Conseil communal suivant. En sa séance du 26 mai 2014, le Conseil communal approuve le mode de passation et le cahier spécial des charges.

Les invitations à remettre offre ont été envoyées le 16 juin 2014 avec comme délai de rentrée fixé au 8 août 2014. L'ouverture des offres a été réalisée le 19 août 2014. Le Collège communal, en sa séance du 27 août 2014, attribuait le marché de travaux à l'entreprise Gillet et Fils (rue du Bois de Buis, 18 à 1457 Walhain) pour un montant de 20.607,90€ HTVA ou 24.935,56€ TVAC.

Les travaux ont débuté le 16 février 2015 pour se terminer le 20 mars 2015.

#### 7.2.6 Elagage d'arbres au square Aurimont

Le service travaux a réalisé l'élagage d'un bouleau, d'un hêtre et de cinq tilleuls au square Aurimont ainsi que leur évacuation, le broyage et la sécurisation du chantier. Nos ouvriers n'ayant pas de formation et le matériel adéquat, un appel d'offres a été lancé sur simple facture acceptée. Dès lors, le Collège communal, en sa séance du 25 mars 2015 a approuvé les conditions, le mode de passation ainsi que la liste des entreprises à interroger. Nous avons lancé l'appel d'offres le 31 mars 2015 auprès de 9 entreprises locales. Seules 3 entreprises ont répondu. Le 3 juin 2015, le Collège communal a attribué le marché à l'entreprise Jonathan Maroye (chemin dit de la Commune, 3 à 1457 Walhain) pour un montant TVAC de 4.133,99€. Les travaux ont été effectués le 26 novembre 2015.

#### 7.2.7 Location/entretien de vêtements professionnels

Le contrat pour l'entretien des vêtements de sécurité a pris fin en février 2015. Des avenants étant venus s'ajouter à celui-ci, le fait d'un manque de qualité dans les services proposés, ce contrat ne répondait plus spécifiquement à nos besoins.

Dès lors, un cahier spécial des charges a été présenté au Collège Communal en date du 16 juillet 2014, incluant le personnel ouvrier, mais également les techniciennes de surface et le personnel de distribution des repas chauds. Ce dernier l'a approuvé en date du 05 novembre 2014.

Le Collège communal, en sa séance du 23 décembre 2014, a attribué le marché à l'entreprise Depairon (rue de Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers) pour un montant HTVA de 24.912,16€ ou 30.143,71€ TVAC sur 4 années en raison de leur offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères d'attribution, la notification a eu lieu à cette même date. Le marché a pris cours le 23 février 2015.

#### 7.2.8 Achat de sapins pour les fêtes de fin d'année 2015-2016

Comme chaque année, nous avons lancé appel d'offres pour la fourniture de sapins pour les fêtes de fin d'année. Ceux-ci seront implantés sur 27 sites (églises, places, squares etc...). Le Collège communal en sa séance du 23 septembre 2015 a approuvé les sociétés à consulter ainsi que l'emplacement des sapins. L'appel d'offres a été lancé le 09 octobre 2015, seules deux entreprises ont répondu et le Collège communal en sa séance du 21 octobre 2015 a désigné la SPRL Cornet Léon pour un montant TVAC de 1.292,28€. Les sapins ont été installés et décorés par les ouvriers. Ils sont illuminés du 11 décembre au 11 janvier 2015.

### 7.2.9 Vérification de l'implantation des constructions (art n°137 du C.W.A.T.U.P.E)

Le Conseil communal en sa séance du 12 novembre 2013 portait règlement de la taxe sur le contrôle préalable à la mise en œuvre des permis uniques, des permis d'urbanisme et des permis d'urbanisme de constructions groupées.

Les permis uniques et d'urbanisme délivrés par les autorités publiques autorisaient de réaliser les travaux mais ne garantissaient pas que ceux-ci aient été réellement effectués de manière conforme auxdits permis.

Conformément à l'article n°137 alinéa 2 du CWATUPE, le début des travaux de construction ou d'extension d'une emprise au sol est subordonné à l'indication sur place de l'implantation par les soins du Collège communal. Sachant que nous ne disposons cependant pas du personnel habilité et du matériel nécessaire au contrôle des travaux d'exécution de ces permis, il convient dès lors que la Commune confie le contrôle de l'achèvement des travaux à un ou plusieurs experts spécialisés dans le cadre d'un marché annuel de services.

Le coût du contrôle, d'un montant variable suivant la nature du permis et l'ampleur des travaux réalisés, doit être mis à charge du demandeur par le biais d'une taxe de remboursement.

Afin de permettre ce contrôle, le demandeur devra fournir un certain nombre de pièces justificatives (plans d'exécution, reportage photographique, etc...) qui seront détaillées dans la déclaration d'achèvement des travaux. Le coût de ce contrôle d'implantation doit être mis à charge du demandeur par le biais d'une taxe forfaitaire d'un montant variable suivant la nature du permis et de l'ampleur des travaux à réaliser. Dès lors, en collaboration avec le service urbanisme, le service technique a préparé un cahier spécial des charges en vue du lancement d'un marché de services afin de charger un bureau de géomètre d'effectuer ce travail.

Le Collège communal en sa séance du 5 novembre 2014 a reporté ce point afin d'avoir un avis préalable de la tutelle (17 novembre 2014) qui répond le 17 décembre 2014.

Le 23 décembre 2014, le Collège communal reporte le point pour adaptation du cahier spécial des charges suivant les remarques de la Tutelle.

En date du 7 janvier 2015, le Collège communal approuve le cahier spécial des charges moyennant vérification de l'absence de cautionnement. Le 14 janvier 2015, le Collège communal souhaite une désignation subsidiaire en cas de conflit d'intérêts dans le chef de l'adjudicataire principal. Nous modifions donc le cahier spécial des charges afin d'y intégrer un accord-cadre en cascade avec plusieurs participants, le Collège communal approuve à cette même date les bureaux qui seront invités à remettre offres ainsi que les dates d'envoi et de rentrée des offres. L'invitation à remettre offre a été envoyée le 2 février 2015 pour rentrer des offres le 16 mars 2015. Le service travaux, en date du 17 mars 2015 rédige le rapport d'examen des offres.

En date du 29 avril 2015, le Collège communal demande de solliciter auprès de tous les bureaux interrogés, les raisons de leur absence d'offres. Nous devons à présent relancer un marché, en tenant compte des motivations des géomètres et sur base des recommandations du service urbanisme.

### 7.2.10 Assistance technique ponctuelle 2016

Dans le cadre d'un certain nombre de dossiers confiés au service travaux et notamment pour des réparations de voiries, des petits projets de voiries ponctuels et parfois subventionnés, notre service ne dispose pas toujours du temps pour réaliser le dossier (dans le cadre de dossier subventionné, le délai est parfois très court pour rentrer un projet). Dès lors, nous devons faire appel à un bureau d'études extérieur dans le cadre de la procédure sur simple facture acceptée.

En sa séance du 23 septembre 2015, le Collège a approuvé le principe et les bureaux à interroger. Le 24 septembre 2015, nous lançons appel d'offres auprès de divers bureaux. Parmi les bureaux interrogés, seuls 3 ont répondu. Le Collège communal, en sa séance du 21 octobre 2015, a attribué le marché de service au Bureau d'études Concept Lebon (chaussée de Tirlemont, 75 bte 1.01 à 5030 Gembloux pour un pour un tarif horaire de 60,50€/heure TVAC pour les honoraires d'ingénieur industriel, un tarif horaire de 48,40€/heure TVAC pour les honoraires de dessinateur-projeteur, un tarif horaire de 54,45€/heure TVAC pour les honoraires de géomètre et un tarif de 42,35€/heure pour les honoraires de coordination sécurité-santé. L'entreprise a été notifiée le mercredi 18 novembre 2015.

### 7.2.11 Opération « Navette gratuite » Visiocom

Rappel de l'opération : Elle avait débuté en 2011 où le service travaux avait pu bénéficier d'un véhicule neuf et gratuit pendant 3 ans avec kilométrage illimité et une garantie constructeur de 2 ans. Sur le véhicule sont placées des publicités proposées par la société Visiocom et agréées par le Collège communal. La Commune prend en charge les frais de carburant, les assurances, les taxes relatives au véhicule ainsi que ses frais d'entretien et de réparation.

Après 3 années d'utilisation de ce système, le Collège communal, en sa séance du 26 février 2014, approuvait l'option du rachat du véhicule pour un montant de 8.000 € htva (9.680 € tvac) moyennant renouvellement de l'opération.

Le Collège communal, en sa séance du 26 mars 2014 approuvait la nouvelle convention avec la société sous réserve de modification de la convention.

Le Conseil communal approuvait, en sa séance du 28 avril 2014, la nouvelle convention.

Un nouveau véhicule gratuit était disponible en date du 23 juin 2015 et sa réception provisoire fut approuvée par le Collège communal en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Celui-ci a également été inauguré le 04 novembre 2015.

### 7.2.12 Fourniture de repas scolaires pour la période de 2015 à 2019

En 2010, un marché pour la fourniture des repas scolaires avait été lancé et la société TCO services avait remporté celui-ci jusqu'au 30 juin 2014. Dès lors, il y avait nécessité de renouveler ce marché de fournitures pour une durée de 4 ans.

Le service technique, en collaboration avec le service environnement, a donc rédigé un cahier spécial des charges et suite au montant estimé de 295.104,00€, celui-ci était passé par adjudication ouverte.

Il y a une philosophie d'une démarche pour des repas « durables », avec normes qualitatives et quantitatives pour la nourriture, ainsi que des normes environnementales et sociales. Il y également une demande d'éducation au goût et à la qualité de l'alimentation.

Le Collège communal, en sa séance du 16 juillet 2014, approuvait le cahier spécial des charges ainsi que la liste des entreprises à interroger. Celui-ci était envoyé à la tutelle des marchés publics pour avis.

La publication est parue le 26 janvier 2015 pour rentrer des offres le 23 mars 2015, l'examen des offres était rédigé à cette même date. Une entreprise a répondu, TCO service traiteur (chaussée de la Croix, 92 à 1340 Ottignies). Le Collège communal, en sa séance du 20 mai 2015 attribuait le marché à cette même entreprise pour un montant TVAC de 285.082,76 € (sur 4 années). Les services débiteront au mois de septembre 2015.

## 7.3 **Actions subsidiées par la Province du Brabant wallon**

### 7.3.1 Installation de 2 aires de jeux

Le Conseil communal, en sa séance du 10 juin 2013, approuvait le Programme de Développement communal de Développement rural de Walhain, ainsi que la demande de première convention-exécution relative à la valorisation de la Forge de Perbais via la réalisation d'une maison rurale et le réaménagement du site.

Celui-ci a également approuvé, en sa séance du 16 septembre 2013, l'Agenda 21 Local de la Commune de Walhain dénommé « Programme Communal de Développement rural Agenda 21 Local (PCDR/A21L).

Le Collège communal, en sa séance du 26 février 2014, approuvait l'envoi d'un dossier à la Province concernant une demande de subside. Dossier envoyé en date du 7 mars 2014 à la Province qui comprenait l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants **sur la place Clochemerle à Nil-Pierreux et à la Forge de Perbais.**

La place Clochemerle à Nil-Pierreux est équipée depuis quelques années d'une aire de jeux pour enfants âgés de 2 à 5 ans, mais les besoins de ce village ont évolué et l'aire de jeux n'est donc plus adaptée.

Le service technique a alors proposé une aire de jeux pour des enfants de 2 à 12 ans sur le site de la Forge en y transférant les jeux de la place Clochemerle. Sur la place Clochemerle, les jeux ont été remplacés par un module plus évolué et pour une tranche d'âge de 2 à 8 ans.

Le Collège communal, en sa séance du 28 mai 2014, approuvait les firmes à consulter ainsi que le cahier spécial des charges.

Le Conseil Communal, en sa séance du 16 juin 2014, approuvait quant à lui les conditions et le mode de passation.

La Province du Brabant wallon accusait bonne réception de notre dossier dans le cadre de la circulaire « Subventionnement en matière de dynamisation des centres de villes et de villages à destination des communes de la Province du Brabant Wallon ».

Les invitations à remettre offres ont été envoyées par le service technique en date du 23 juin 2014. Les offres devaient parvenir à l'administration communale pour le 4 août 2014. Le rapport d'examen des offres a été rédigé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 par le service travaux.

Le Collège communal, en sa séance du 10 décembre 2014, a attribué le marché à l'entreprise Libraplay (avenue de Jupille, 19 à 4020 Liège) pour un montant de 27.635,80 € htva (33.439,32€ tvac).

Le 8 janvier 2015, la réception d'une promesse ferme de subside de 30.000 € a été arrêtée par le Collège provincial en sa séance 4 décembre 2014. Le 28 avril 2015, nous transmettions les documents spécifiques à la libération du subside, le 12 mai 2015, ils accusaient bonne réception de ceux-ci. La réception provisoire a été effectuée le 13 avril 2015. Le 9 juin 2015, la Province nous versait le subside.

### 7.3.2 Réalisation d'une aire de jeux sur le site des Cortils

La Province du Brabant wallon a lancé un projet pour les investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages qui était à rentrer pour le 30 avril 2015 au plus tard. Le 12 mars 2015, le service technique propose aux membres du Collège communal de réaliser une aire de jeux à Tourinnes.

Le Collège communal, en sa séance du 25 mars 2015, émet un accord de principe pour rentrer ce projet.

Le Collège communal, en sa séance du 8 avril 2015, approuve le projet et le cahier spécial des charges moyennant détermination de l'implantation, mais également les entreprises à interroger.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 avril 2015, approuve le mode de passation. Le permis est quant à lui demandé en date du 06 mai 2015. Le montant estimé est fixé à 28.193 € tvac avec une subvention possible de 20.000 ou 25.000 € suivant acceptation de la fiche PCDR. Le dossier a été envoyé à la Province du Brabant wallon en date du 13 avril 2015, avec un accusé de réception daté du 21 avril 2015.

Le 23 octobre 2015, une réception de promesse ferme de subside a été donnée par la Province.

La procédure de marchés publics sera bientôt lancée dans le but de réaliser les travaux en avril/ mai 2016

### 7.3.3 Demande de subside dans le cadre du désherbage alternatif

Suite à l'appel à projet dans le cadre d'une subvention visant à acquérir du matériel de désherbage alternatif aux pesticides lancé par la Province du Brabant wallon, le Collège Communal a demandé de rentrer un dossier.

Le Collège Communal, en sa séance du 18 mars 2015, a décidé d'envoyer un dossier couvrant en partie l'achat du camion brosse et l'achat des brosses destinées au désherbage.

Le 20 mars 2015, un dossier complet a été transmis à la Province qui en a accusé réception le 16 avril 2015.

Une promesse de subside d'un montant de 4.758,36 € a été octroyée.

### 7.3.4 Réfection du parking et du chemin d'accès au parking des Cortils

Dans le courant de l'année 2012, le service travaux a réalisé un métré destiné à réfectionner le parking des Cortils complété par un Kiss and Drive sur base d'un plan dessiné par Grégoire Guillaume (architecte) dans le cadre des travaux d'extension de l'école de Tourinnes, que le Collège communal avait alors refusé pour des raisons budgétaires.

En 2013, suite à la décision du Collège communal, le service travaux a refait un métré reprenant uniquement la réfection du parking et de son chemin d'accès, le Collège communal refuse faute de moyens.

Le Collège communal, en sa séance du 12 mars 2014, demande de solliciter un subside provincial de 30.000 € pour la pose d'un nouvel asphalte fermé avec bordures et filets d'eau et ce, dans le cadre d'un appel à projet « travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité/mobilité sur le domaine public ».

Le Collège Communal, en sa séance du 26 mars 2014, approuve le dossier du service travaux (réfection du parking avec profilage, pose de bordure, pose de filet d'eau, d'avaloir et une couche d'asphalte fermée pour un montant estimé à 93.941,38 € tvc) qui le transmet ensuite à la Province le 7 avril 2014.

Ce dossier étant resté sans réponse de la part de Province, le service travaux propose un nouveau projet au Collège Communal en date du 11 février 2015. Ce dernier le reporte pour le prochain appel à projets de la Province.

Le bureau CONCEPT s.a., qui avait remporté en 2014 le marché assistance technique ponctuelle, a été sollicité pour réaliser le cahier spécial des charges type Qualiroutes, des plans avec situation projetée, des profils en long, en travers et la réalisation du plan sécurité santé. Le montant des travaux estimé par le bureau d'étude sur base du profil définitif est fixé à 84.815,56 € tvc. Le Collège approuve en date du 26 novembre 2014.

Suite aux nouveaux projets de subventionnement proposés par la Province, le service travaux transmet son dossier à ce dernier qui est réceptionné en date du 16 avril 2015. Le Conseil communal valide le mode de passation le 23 mars 2015. Le dossier est en cours.

## **7.4 Action subventionné par l'Intercommunale du Brabant Wallon**

### **7.4.1 Pose d'un égout reliant le rue du Trichon à la rue Abbesse**

Dans le cadre du plan triennal, le Collège Communal décidait de réintroduire un dossier concernant la pose d'un égout reliant la rue du Trichon à la rue St-Vincent et rejoignant le collecteur posé par l'Intercommunale du Brabant Wallon en vue d'une épuration collective.

La fiche du précédent marché de services maintenue par le bureau Grontmij Wallonie, était soumise pour approbation au Collège Communal du 9 février 2011 et approuvée ensuite par le Conseil Communal du 21 février 2011 avec la liste prioritaire des travaux.

Une promesse ferme a été reçue le 20 juillet 2011 du Service Public de Wallonie. Comme il s'agissait d'un égouttage exclusif, l'IBW reprenait donc la maîtrise de l'ouvrage.

Cette dernière a lancé la procédure de marché concernant les travaux. La société Frateur Paul de Bossière remportait le marché pour un montant de 106.587,50€ HTVA ou 128.970,88€ TVAC suivant l'approbation du dossier d'adjudication approuvé par le Comité de direction en date du 27 mai 2014. Ces travaux ont été subsidiés par la SPGE et entièrement réalisés par l'IBW.

Les travaux ont débuté en mai 2015 et ont été réceptionnés le 18 juin 2015.

## **7.5 Actions subsidiées par le Service Public de Wallonie**

### **7.5.1 Plan d'investissement 2013-2016**

Suite à une dépêche émanant du Service Public de Wallonie en date du 06 juin 2013 exposant les lignes directrices du fonds d'investissement 2013-2016 et prise pour information par le Collège Communal en date du 12 juin 2013, nous avons proposé un plan d'investissement qui porte de 2013 à 2016.

Le plan d'investissement fixe des priorités bien arrêtées. En respectant les priorités, la Commune peut obtenir une enveloppe subsidiée de 360.366€ en vue de réfectionner des voiries communales sur une durée déterminée.

Voici les priorités définies dans le plan d'investissement 2013-2016 de travaux subsidiés :

1. L'égouttage ;
2. La sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie ;
3. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
4. La rénovation du patrimoine existant ;
5. Les constructions et rénovations durables.

Sur décision du Collège Communal en date du 19 juin 2013, le service travaux a rédigé un rapport de manière à évaluer la meilleure utilisation du subside régional alloué à la Commune. Cependant, il avait déjà anticipé le programme de subvention, en proposant au Collège Communal en date du 06 février 2013, un plan de hiérarchisation de nos voiries et approuvé par le Conseil Communal dans la foulée.



Afin de respecter les points repris dans la dépêche, une réunion a été organisée en date du 18 juin 2013 entre l'Administration communale et l'Intercommunale du Brabant wallon. Suite à cette réunion et de manière à respecter les priorités en matière d'égouttage, il a été proposé au Collège Communal de reprendre la rue Cruchenère en égouttage exclusif.

En date du 31 juillet 2013 et du 28 août 2013, le Collège Communal a approuvé le plan d'investissement proposé par le service travaux. Vu le délai très court laissé pour réaliser le plan d'investissement (plan devant être remis pour le 16 septembre 2013 au Service Public de Wallonie (Service Public de Wallonie), le service travaux s'est chargé de la réalisation des fiches et du mesurage des voiries reprises dans celles-ci.

En date du 9 septembre 2013, nous transmettons la première partie du plan d'investissement au Service Public de Wallonie (fiches individuelles, fiche récapitulative, délibération du Collège Communal). Le Conseil Communal ayant approuvé notre plan d'investissement en date du 16 septembre 2013, la délibération approuvant celui-ci a pu être envoyée au SPW le 30 septembre 2013. Afin de défendre nos projets, d'évaluer la pertinence de notre plan d'investissement, une réunion et une visite des voiries ont eu lieu avec l'IBW, le SPW et le service travaux de la commune en date du 09 octobre 2013.

Voici en quelques lignes les voiries et le type de travaux qui y seront réalisés.

#### Rue Cruchenère :

La fiche proposée reprend, le placement d'un égout sur 700 mètres linéaires en voirie (une partie du haut de la rue et toute la partie basse) pour venir se raccorder à la rue de la Sucrerie. L'égout sera placé par demi-chaussée. Une remise en printing état de la voirie sera opérée (réfection de la dalle sur la bande en travaux). Vu que le dossier est proposé en égouttage exclusif, il sera géré et coordonné par l'Intercommunale du Brabant Wallon.

Les rues Gailly, des Combattants, Bourgmestre Gillisquet, de Saint-Paul et du Bois de Buis à Walhain-St-Paul ;  
Les rues Abbessé (partie asphaltée), Saint-Vincent et Saint-Martin à Nil-St-Vincent ;  
Les rues d'Enfer, Saint-Lambert et Marie-au-Broux à Tourinnes-St-Lambert.

Outre le projet d'égouttage, la réfection ou l'entretien des voiries principales suivantes, apparaît comme impérieuse du fait qu'elles sont les plus fréquentées de la Commune. Leur entretien permettra de prolonger considérablement leur durée de vie. Certaines de ces voiries ont été ré asphaltées il y a une dizaine d'années. Il serait dommage de devoir les refaire complètement par manque d'entretien. Nous avons donc prévu un enduisage bicouche avec un remplacement ponctuel ou une remise à niveau des éléments linéaires (avaloirs, trapillons, bordures). Celui-ci est posé en deux couches avec des calibres de grenailles différents suivant la couche et l'état de la voirie. Il permettra d'enduire les revêtements de manière à les imperméabiliser et à prolonger leur durée de vie.

Les rues du Poncha, de Vaux-en-Beaujolois,  
La rue Chapelle Sainte-Anne,  
Les rues Pré des Basses, des Ecoles, Bolette  
La rue des Trois Cerisiers

Outre l'entretien des voiries principales, la réfection de ces rues apparaît également comme impérieuse du fait qu'elles sont les plus dégradées. Nous avons prévu pour ces voiries, un raclage pose sur 8 ou 10 cm, avec un remplacement ponctuel, ou une remise à niveau des éléments linéaires (avaloir, trapillon, bordure).

L'évaluation des 8 autres projets prioritaires (hors égouttage) se monte à un total de 868.789,58€ HTVA, soit 1.051.235,90€ TVAC avec une subvention de 360.366 € ; Le dernier chantier devra obligatoirement être attribué pour le 31 décembre 2016.

#### Marché de service (phase I et phase II) pour le plan d'investissement :

Voici les rues concernées par la première phase : les rues des Combattants, Bourgmestre Gilisquet, de Saint-Paul à Walhain-St-Paul ; Abbessé (partie asphaltée), Saint-Vincent et Saint-Martin à Nil-St-Vincent, d'Enfer, Saint-Lambert et Marie-au-Broux à Tourinnes-St-Lambert.

### Marché de travaux (phase I), pour le plan d'investissement :

Le 25 février 2015, la tutelle d'annulation (TGO5) nous envoyait un courrier nous indiquant que le dossier n'apportait aucune mesure de tutelle et qu'elle était donc pleinement exécutoire. Les travaux ont débuté le 20 avril 2015 pour se terminer le 3 juin 2015. La réception provisoire a eu lieu le 25 juin 2015 et a été approuvée par le Collège en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le décompte final des travaux avec un montant de 301.711,22 €TVAC à lui été envoyé au pouvoir subsidiant en juillet 2015.

### Marché de service (phase II), pour le plan d'investissement :

Nil-Saint-Vincent : Les rues du Poncha, Vaux-En-Beaujolais, Trois Cerisiers.

Walhain : Chapelle-Sainte-Anne, Gailly, Campagnette (partie asphaltique)

Sart-Walhain : Pré des Basses, des Ecoles, Bolette, et Bois de Buis.

### Marché de travaux (phase II), pour le plan d'investissement :

Suite à l'attribution du marché de services, nous réceptionnions en date du 05 juin 2014 le cahier spécial des charges de la phase II, celui-ci a été soumis au Collège Communal du 25 juin 2014.

Le Collège communal, en sa séance du 28 mai 2014, décidait de maintenir toutes les voiries inscrites dans la phase 2 du plan d'investissement malgré un supplément de +/- 43.000€ tvac sur le total des estimations. L'estimation totale pour la phase II s'élève à 574.168,20€ tvac. Le coût total du plan d'investissements phase I et phase II (travaux + honoraires) s'élèverait à 1.094.206,70€ tvac.

Le 15 février 2015, le projet complet était envoyé au pouvoir subsidiant (DGO1) pour avis sur projet. En date du 1 avril, nous réceptionnions les remarques de la DGO1, le cahier spécial des charges était donc corrigé et validé par le Collège communal du 3 juin 2015.

L'avis de marché a été publié en date du 12 octobre 2015. La remise des offres a eu lieu le 20 novembre 2015. Suite à cette ouverture des offres le bureau d'étude C2 PROJECT analyse le dossier dans le but de rédiger le rapport d'attribution qui sera envoyé à la tutelle marché public pour vérification. Les travaux devraient pouvoir débuter en mars/avril 2016.

#### 7.5.2 Pose d'un égouttage rue de la Sucrierie

Toujours dans le cadre du plan triennal, le Collège Communal a décidé de réintroduire un dossier concernant la pose d'un égout dans la rue de la Sucrierie. Les travaux consistaient en la pose d'un égout central sur une longueur de 150 ml, la réfection du tapis asphaltique sur sa largeur complète et le remplacement des éléments linéaires (avaloirs compris). Ces travaux permettent de compléter l'égouttage sur l'entité de Perbais de manière à disposer d'une épuration collective.

Pour des raisons spécifiques liées aux conditions climatiques, les travaux ont réellement débuté le 22 avril 2014 pour se terminer le 13 juin de la même année. La réception provisoire a été effectuée le 12 septembre 2014 pour être actée le 17 septembre 2014 par le Collège Communal.

Vu que nous dépendons d'un programme triennal, le service technique avait déjà envoyé au Service Public de Wallonie les états d'avancements permettant de toucher 70% de l'enveloppe subsidie. Le décompte final a quand lui été envoyé le 10 mars 2015, le solde du subsidie a été versé le 03 août 2015, le dossier est donc clôturé.

#### 7.5.3 Pose d'un nouveau revêtement rue Chapja

Dans le cadre du Plan Triennal 2010-2012, la réfection de la rue Chapja avait été sélectionnée.

Le dossier a dû être élaboré dans le cadre du plan triennal transitoire, ce qui a été l'objet d'une nouvelle décision du Conseil Communal, en sa séance du 21 janvier 2013.

Le Collège Communal, en sa séance du 22 mai 2013, a attribué le marché à la société TRAVAUX & EDIFICATIONS pour un montant de 459.218,21 € tvac, reprenant 1% de majoration suite à la demande de prolongation de validité des offres (en attente de la promesse ferme de subsidie).

Le Service Public de Wallonie, en date du 9 juillet 2013, marquait son accord sur la phase attribution et donne une promesse ferme de subside, actée par le Collège Communal en sa séance du 14 août 2013.

Les travaux débutent le 22 septembre 2013 pour se clôturer le 20 mars 2014. Les états d'avancement couvrant l'enveloppe de 70% ayant été envoyé directement, nous avons pu toucher cette première partie le 02 février 2014. Vu la non-conformité de certains essais et suite aux nombreuses demandes de contre-essais émanant de l'entreprise (validée par le Collège Communal), il n'y a toujours pas eu de réception de travaux. Une réunion a eu lieu le 13 octobre 2015 avec l'entrepreneur, le Service Public de Wallonie et maître d'ouvrage de manière à déterminer les zones à recommencer. Dès que ces zones auront fait l'objet d'une réfection la réception provisoire pourra avoir lieu. Un solde de 30 % sera perçu dès lors que le décompte final sera transmis au Service Public de Wallonie.

#### 7.5.4 Réalisation d'une aire de jeux sur la place du Tram

Lors de l'attribution du marché pour la création d'un espace multisports à la place du Tram, le Collège communal avait émis le souhait d'aménager une aire de jeux pour enfants ainsi que le placement de 2 modules fitness pour adultes.

Le Service Public de Wallonie, le 20 août 2014, envoyait un courrier (Direction des infrastructures subsidiées – Infrasports), indiquant un solde restant dû de 11.000 € suite à la moins-value réalisée sur le terrain multisports.

Un cahier spécial des charges a été fait pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, en complétant le module des enfants par deux modules type fitness.

Le Collège Communal, en sa séance du 12 novembre 2014, approuvait l'offre économiquement la plus avantageuse, soit LIBRAPLAY (Av. de Jupille 19 à 4020 LIEGE), pour le montant d'offre contrôlé de 13.131,25 € htva (15.888,81 € tvac) soit 18,94% de moins que l'estimation.

Les terrassements et pose de bordures ont été quant à eux réalisés les ouvriers communaux. Les travaux ont été réalisés du 16 au 26 mars 2015. La réception provisoire a été effectuée le 13 avril 2015 et approuvée par le Collège communal en sa séance du 22 avril 2015.

Le 29 avril 2015, la cellule INFRASPORTS communiquant que l'instruction du dossier susmentionné était terminée et que leurs services étaient donc dans la possibilité de mettre en liquidation le solde restant dû d'un montant de 11.110,00 €.

#### 7.5.5 Acquisition d'une chaudière à condensation pour le complexe sportif de Walhain

En 2013, le service urbanisme rentrait un dossier dans le cadre d'un UREBA exceptionnel 2013 pour le remplacement de la chaudière et du système d'eau chaude via un système solaire thermique.

Le 16 septembre 2014, une réception de promesse ferme de subside est donnée.

Le Collège communal, en sa séance du 19 novembre 2014, approuvé le cahier spécial des charges et le métré et fait passer le dossier au Conseil communal du 22 décembre 2014.

Un rapport d'examen des offres est élaboré le 6 février 2015 et est approuvé par le Collège communal en sa séance du 11 février 2015.

Le marché est attribué le marché à l'entreprise DENIS LEGRAND (rue des Combattants, 58 à 1450 Chastre) pour un montant de 57.528,00 € htva (69.608,88 € tvac).

Le 9 avril 2015 la TGO6 donne son feu vert, la réception provisoire est effectuée le 23 juin 2015 et approuvée par le Collège communal en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les pièces pour la liquidation du subside ont été envoyées le 2 juillet 2015 au Service Public de Wallonie.

#### 7.5.6 Plan trottoirs 2011-2012 : Aménagement à la rue Haute à Nil-Saint-Vincent

Dans le cadre d'un appel à projet du Service public de Wallonie du 18 novembre 2011, le Collège Communal, en sa séance du 30 novembre 2011, a approuvé le projet établi par le service travaux.

La réception provisoire a eu lieu le 26 février 2014, le dossier décompte final a été envoyé à la cellule Mobilité du Service Public de Wallonie le 22 mai 2014. Le subside a été reçu le 3 mars 2015 pour un montant de 141.879,23 €.



### 7.5.7 Désignation d'un Auteur de projet pour la valorisation de la Forge à Perbais

Rappel : Un bail emphytéotique a été signé le 2 octobre 2014, pour une durée de 27 ans renouvelable moyennant paiement annuel d'un canon de 500 €.

Le service urbanisme s'est penché sur la réhabilitation de la Forge. En effet, ce bâtiment nécessitait une rénovation importante notamment en matière d'isolation, de sanitaires, de sécurité incendie, d'accessibilité aux PMR.

Le service Travaux, en collaboration avec le service Urbanisme, proposait un cahier spécial des charges au Collège Communal. Ce dernier, en sa séance du 6 juin 2014, sollicitait l'avis de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural). Vu l'avis de cette dernière (26 juin 2014) proposant une nouvelle grille d'évaluation et une modification des critères d'attribution, le cahier spécial des charges a été modifié avant d'être proposé à nouveau au Collège Communal.

Le Collège communal, en sa séance du 16 juillet 2014, demandait le report de celui-ci pour permettre d'inscrire une formule limitant les suppléments d'honoraires. En date du 27 août 2014, il approuvait le cahier spécial des charges, suivi par le Conseil communal en sa séance du 22 septembre 2014.

Le montant estimé du marché s'élevait à 66.110,00 € htva (79.993,10 € tvac). Suite à l'approbation des firmes à consulter par le Collège Communal en date du 05 novembre 2014.

Le 22 décembre 2014, c'est l'ouverture des offres et le 26 février 2015, une première réunion est organisée avec la CLDR, avec comme décision, de désigner un jury composé de membres de celle-ci. Ce jury pourra analyser les offres en profondeur au niveau fonctionnalité et esthétique. Suite à la décision de la CLDR, le 27 février 2015, les architectes sont invités à donner des informations complémentaires concernant :

- Au niveau extérieur : connaître les matériaux utilisés pour la structure (blocs, hourdis), le parement (teinte comprise), la toiture, les châssis ;
- Au niveau de l'intérieur : finition intérieure des murs, du sol, des plafonds pour chaque pièce ;
- Au niveau de l'espace : la surface et les mesures intérieures de chaque pièce ;
- Au niveau isolation : l'isolation au niveau des murs, plafonds, chape.

Le 3 mars 2015, une prolongation de délai de validité des offres est demandée auprès de chaque bureau ayant soumissionné. Le 5 mars 2015, le jury se réunissait afin d'étudier les diverses offres au niveau esthétique et fonctionnel. Le Collège communal, en sa séance du 11 mars 2015, considérait que les montants annoncés dépassaient le budget initialement prévu et demandait donc de scinder les montants des offres (bâtiment + abords directs, aménagements extérieurs, liaisons piétonnes, mise en valeur du cours d'eau).

Le 2 avril 2015, La CLDR se réunissait à nouveau afin de coter les divers projets au niveau fonctionnalité et esthétique et motivait ses choix en quelques lignes. Le Collège communal, en sa séance du 13 mai 2015, demandait d'analyser le marché complet (bâtiment + abords directs, liaisons piétonnes, mise en valeur du ry), et donc, d'analyser à nouveau les offres sur base du document de soumission et non des montants scindés. Le service travaux rédigeait un nouveau rapport d'analyse des offres qui a été approuvé par le Collège communal en sa séance du 20 mai 2015 en désignant l'architecte Bernard DEFRENNE (rue du Centre, 12 à 1457 Walhain) pour un montant de 76.910,49 € tvac.

### 7.5.8 Plan Communal d'Aménagement (PCA) du lieu-dit des « deux églises »

L'ancienne Commune de Nil-Saint-Vincent avait élaboré, dans les années 60, quatre plans particuliers d'aménagement (PPA) dans le but d'organiser le développement urbanistique de son territoire. Après 50 ans d'application, le Conseil communal avec l'accord de la Région wallonne a décidé d'abroger trois de ces quatre PPA devenus obsolètes et de réviser le quatrième, celui des « deux églises ».

Au vu de la carte du plan de secteur, de grandes zones sont, en effet, encore à urbaniser dans ce dernier PPA et dont certaines sont localisées dans de grands intérieurs d'îlots. Le but de la révision, par l'élaboration d'un nouveau Plan Communal d'Aménagement (PCA), est de prévoir dès aujourd'hui la gestion de ces espaces au niveau du bâti, du non bâti et des voiries à ajouter, sur une zone s'étendant de la rue du Warichet à la rue de Spèche, soit l'essentiel des villages de Nil-Saint-Vincent et Nil-Saint-Martin.

Afin d'étudier le périmètre et le contenu de ce nouveau PCA, le Conseil communal, en sa séance du 26 janvier 2015, a approuvé le cahier spécial des charges, les conditions ainsi que le mode de passation d'un marché public de services en vue de désigner un auteur de projet chargé de cette mission.

Le Collège communal en sa séance du 28 janvier 2015, a approuvé la liste des auteurs de projets agréés à consulter dans le cadre de ce marché public. Les invitations à remettre offres ont été envoyées le 9 février 2015 pour être rentrées le 13 mars 2015 au plus tard.

Sur base du rapport d'analyse des offres établi le 3 avril 2015, le Collège communal, en sa séance du 22 avril 2015, a attribué le marché au bureau Dr(ea)<sup>2</sup>m de Pont-à-Celles pour un montant de 60.646,59 € tva en raison de leur offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères d'attribution. La désignation de ce bureau d'étude comme adjudicataire de ce marché a été confirmé par le Conseil communal en sa séance du 26 mai 2015.

Le dossier d'attribution a été ensuite envoyé le 26 juin 2015, via e-tutelle, à la DGO5 (Direction du Patrimoine et des marchés publics des Pouvoirs locaux) pour approbation. Par courrier du 24 août 2015, le Service Public de Wallonie a rendu le marché pleinement exécutoire.

#### 7.5.9 Restauration du Château de Walhain

Suite au marché de services pour la restauration des ruines du Château de Walhain et qui a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2011, le bureau d'associations momentanées AAUM- VANDEN EYNDE-WAUTIER et Bureau MATRICHE a été désigné comme auteur de projet par le Collège communal en sa séance du 6 mars 2013 et notifié au bureau le 20 mars de la même année. Depuis lors, un comité d'accompagnement a été créé et s'est réuni à plusieurs reprises dans le but d'obtenir le certificat de patrimoine, chose faite en date du 22 avril 2015. La phase III reprenant le permis d'urbanisme est en cours, celui-ci étant est à l'heure actuelle chez le Fonctionnaire délégué.

### 7.6 **Actions subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

#### 7.6.1 Ecole de Perbais

Le 20 mai 2009, le Collège Communal a introduit un dossier dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT) 2010-2011 de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'agrandissement du réfectoire de l'école de Perbais ainsi que la construction d'une nouvelle classe pour remplacer un module-classe préfabriqué.

Suite aux procédures habituelles d'attribution de marché de services, c'est l'architecte Grégoire WUILLAUME qui remporta le marché.

Les travaux estimés à 522.000 € tva (honoraires compris) sont subsidiés à 70 % + 18 % (part complémentaire) par la Communauté Française, avec possibilité d'obtenir un emprunt à un taux de 1,25%.

Les travaux ont débuté le 3 mars 2014 et a été réceptionné le 30 janvier 2015.

Entre temps, une série d'états d'avancement ont été envoyés à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour libérer le subside par tranche. Le 27 août 2015, le décompte était envoyé à la cellule PPT (Programme Prioritaire de Travaux) de la Fédération et le solde perçu en octobre 2015.

#### 7.6.2 Ecole de Tourinnes

Dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux (PPT) 2012 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un dossier a été introduit afin de remplacer une partie des châssis du bâtiment existant de l'école de Tourinnes (bâtiment maternelles), sa toiture, son isolation ainsi que les zingueries.

Le Conseil de L'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), le 24 avril 2015, informe de l'éligibilité du dossier pour l'année 2015 et que le budget était épuisé et qu'il faudrait attendre pour le lancement d'un marché.

Un cahier spécial des charges a été élaboré et soumis au Collège communal, en sa séance du 27 mai 2015, qui l'approuve.

Le Conseil communal, en sa séance du 22 juin 2015 approuve également les conditions et le mode de passation. Les invitations à remettre offre ont été envoyées le 6 juillet 2015 pour introduction de celles-ci le vendredi 21 août 2015 au plus tard.

Le marché de services est estimé à 15.000 € t vac. Le rapport d'analyse des offres a été rédigé le 21 septembre 2015.

Le Collège communal, en sa séance du 2 septembre 2015, a attribué le marché au Bureau DEFRENNE (rue du Centre, 12 à 1457 Walhain) fixant le pourcentage à 10% fractionné suivant l'état d'avancement du dossier. La notification a été envoyée le 22 septembre 2015 avec ordre de commencer l'étude dès réception du courrier de notification.

Au-delà des nombreux marchés publics et chantiers, le service Travaux lance régulièrement de petits appels d'offres en vue d'alimenter divers chantiers de nos équipes pour lesquels certaines marchandises ne savent pas être fixées à l'avance.

## 7.7 Charroi automobile

Véhicule et type	Immatriculation	Mise en circulation	Carburant	Première mise en circulation	Affectation	Kilométrage au 1 <sup>er</sup> décembre 2015
Camion balayeur Volvo 2.632K	1-FRH-504	01/10/2013	Diesel	01/10/2013	Nettoyage, balayage, désherbage.	15.220 km 1.811 heures
Autobus BMC	BRV 901	23/03/2010	Diesel	04/01/2010	Transport scolaire + festivité.	77.656 km
Camion Mercedes Atego 1828 AK tribenne 4x4 + grue	GUV 517	01/03/1999	Diesel	1999	Voirie + espaces verts + bâtiment + cimetière.	149.457 km
Camion Renault	SSH093	03/11/2004	Diesel	1994	Voirie 1	153.792 km (compteur en panne)
Citroën Berlingo	JQS769	04/04/2003	Diesel	2003	Population	30.800 km
Citroën C15	GPQ328	31/05/2002	Diesel	2002	Nettoyage bords de route	Vendu en 2014
Compresseur	QBQ826	21/10/2004	Essence	2004	Voirie	1.779 heures
Hydrocureuse Menart	«	12/06/1991	«	1991	Voirie	«
Pelle mécanique PEL-JOB EB16 + remorque	«	«	Diesel	1997	Voirie + bâtiment + cimetière	5.353 heures
Remorque (pour tracteur ISEKI)	«	«	«	«	Espaces verts	«
Remorque tribenne	«	01/07/1980	«		Voirie	«
Renault Kangoo	RKG455	31/05/1999	Diesel	1999	Voirie + foot	152.207 km
Renault Kangoo	KDT405	28/03/2000	Diesel	2000	Travaux garde	164.000 km
Rouleau vibrant hydrost. Sovemat	«	07/08/1981	Diesel	1981	Travaux-voirie	Hors service depuis 2014
Tracteur Ford 7700	EPP595	24/11/1980	Diesel	1980	Sécateur/élagage	198 heures (nouveau moteur)
Tracteur Massey Ferguson	CSX297	06/09/1991	Diesel	1985	Voirie + arrosage + espaces verts	8.068 heures Hors service depuis 2014
Tracteur Same Aurora 45	BBE036	05/07/1996	Diesel	1979	Voirie pulvérisation + foot	3.540 heures Compteur en panne
Tracteur Same Lazer 110 DT	SEP975	04/11/1999	Diesel	1999	Fauchage + broyage + salage + déneigement.	6.502 heures
Tracteur tondeuse ISEKI SG 17	«	«	Diesel	«	Espaces verts	5.500 heures
Tracteur tondeuse ISEKI SGR 22	«	«	Diesel	«	Complexe sportif	235 Heures

						(Compteur bloqué)
Camion Volvo N10	XVV627	18/10/2007		1989	Voirie + épandage + transports divers	23.650 km
Tracteur Newholland-T6030	992AKI	12/05/2009	diesel	idem	Fauchage + broyage + déneigement.	4.672 heures
Camionnette Mercedes	863 BUI	30/06/2010	diesel	30/06/2010	espaces verts	60.841 km
Opel Combo	1BHT780	01/06/2011	diesel	29/05/2007	Bâtiment	77.963 km
Opel Vivaro	1BQE169	02/08/2011	diesel	02/08/2011	Voirie 2 + magasinier.	32.857 km
Opel Corsa				22/11/2011	Service technique garde	32.000 km
Tracteur tondeuse Toro Wheel Horse 22F-5			Essence	2013	Espaces verts + cimetière	320 heures
Tracteur tondeuse Toro			Essence		Complexe sportif	935 heures Hors service depuis août 2014
Tracteur Toro cylindrique foot			diesel	2014	Tondre les terrains de football	1.570 heures
Groupe électrogène Promac (vert)		2014	Essence	2014	Service voirie + délestage	8,57 heures
Groupe électrogène bleu		2014	Essence	2014	Service voirie + délestage	39 heures

/ signifie que le compteur ne fonctionne plus ou que le compteur des véhicules à l'entretien ne peut être relevé.

	<b>Frais de Fonctionnement</b>	
	Véhicules (entretien, réparations)	Carburant (essence, diesels)
2004	44.271,26 €	18.940,55 €
2005	56.265,26 €	26.329,73 €
2006	86.997,33 €	26.763,61 €
2007	85.341,84 €	24.196,74 €
2008	70.961,00 €	28.230,66 €
2009	65.819,00 €	28.718,90 €
2010	65.571,13 €	38.010,78 €
2011	46.911,32 €	36.421,12 €
2012	56.877,17 €	42.739,35 €
2013	68.504,52 € (13/11/2013)	44.837,26 € (13/11/2013)
2014	60.985,67 (31/12/2014)	48.000 (31/12/2014)
2015	71.179,70 (08/12/2015)	38.825,50 (08/12/2015)

## 8 ENVIRONNEMENT – ÉNERGIE – MOBILITÉ

Le service Environnement – Energie - Mobilité est constitué de Mme Brigitte MAROY, éco-conseillère et conseillère en mobilité, et de Mme Anne THEYS, agent technique en chef et conseillère en mobilité.

### 8.1 Commission consultative de l'Environnement

#### Composition :

MM. Michel DIERICKX-VISSCHERS (Président), Isabelle DENEFF-GOMAND, Philippe MARTIN (Membres issus du Conseil communal), Isabelle VAN BAVEL-DE COCQ (Représentante de groupe politique du Conseil communal), Jean-Luc GILOT, Cédric HARMANT, Michel INSTALLE, Ludovic BOQUET, Serge MATHIEU, Pierre MATZ et Jean-Pierre VAN PUymbrouck (Membres à titre personnel).

Secrétaire : Mme Brigitte MAROY (010/65.32.05) pour les convocations, participation aux réunions, procès-verbaux des réunions, relais des projets et demandes vers le Collège, mise en œuvre des actions sélectionnées, rapport d'activités.

#### Réunions :

- **12/12/2015** : Fonctionnement de la commission et des groupes de travail – Lutte contre les coulées boueuses – Plans régionaux de gestion sur les risques d'inondation et les districts hydrographiques – Etude sur Spèche – Suivi Biodibap – Action de Faunes et Biotopes -Divers
- **08/12/2015** : Lutte contre les coulées boueuses – Biodibap – Aménagement naturel des cimetières - Divers

### 8.2 Commission consultative de Mobilité

#### Composition :

MM. Luc POELMANS (Président), Isabelle DENEFF-GOMAND, Jean-Marie GILLET, Didier HAYET (Membres issus du Conseil communal) ; Stéphanie BOVY, Stéphane DELFOSSE, Danièle GALLETZ, Cédric HARMANT, Frédéric PETRE, Elise ROBERT, Ekkehard STARK, Jean-Pierre VAN PUymbrouck, Joseph VERHEYDEN et Alain WAFFLARD (Membres représentant les citoyens de Walhain).

Secrétaire : Mme Brigitte MAROY (010/65.32.05) pour les convocations, participation aux réunions, procès-verbaux des réunions, intégration des réflexions ou des démarches dans le Plan cyclable de Walhain.

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution de la Commission suite à la démission de Mme Stéphanie BOVY en qualité de membre effectif représentant le Conseil communal et de la désignation de Mme Anne WISEUR-LEPINE en remplacement de Mme Stéphanie BOVY.

#### Réunions :

- **08/01/2015** : Wallonie cyclable : Approbation du rapport final zones 30 sur l'ensemble de la commune – Wallonie cyclable : Approbation des aménagements proposés dans les différents villages et remarques – Wallonie cyclable : Approbation de la mise à jour du 25 novembre 2014 des programmes d'actions 2012 à 2015 – Jardinières fleuries en voirie : retour de la réunion avec les « adoptants » - Divers
- **11/06/2015** : Wallonie cyclable : informations sur l'état d'avancement – Mise en œuvre de la fiche-projet sur l'espace partagé en zone 30 à Tourinnes : Analyse de la fiche-projet, comparaison avec la zone 30 de Wallonie cyclable, avis de la commission mobilité– Wallonie cyclable : aménagement de la Grand 'Rue à Perbais – Compte-rendu d'une réunion avec le monde agricole de Walhain – F99c-chemins réservés : information sur les badges - Divers

- **15/10/2015** : Information sur la démission d'un membre - Wallonie cyclable : état d'avancement des programmes d'actions 2012, 2013, 2014 et 2015 - Wallonie cyclable : approbation du programme 2016 – Sens unique limité à la rue Margot : information et échanges de vues – Suivi des dossiers - Divers

### 8.3 **Agenda 21 local**

Elaboration du rapport annuel d'activité 2014 du PCDR/Agenda 21 local, approuvé par le Conseil communal du 23 février 2015.

### 8.4 **Déchets**

- Collecte des encombrants et des réutilisables : système de collecte gratuite si présence d'une part d'objets réutilisables par la Ressourcerie d'au moins 25 % du volume par rapport au solde d'encombrants : suivi avec l'IBW et la Ressourcerie de la Dyle ;
- Collecte des encombrants : suivi administratif ;
- Collecte des sapins de Noël : publicité, suivi ;
- Collecte « amiante-ciment » avec les sacs de l'IBW : informations au public, suivi ;
- Collecte des textiles : gestion du réseau communal de conteneurs à textiles, suivi des conventions liant la communes aux divers opérateurs ;
- Collecte des déchets verts : gestion des collectes de tontes de pelouse et de branchages ;
- Déchets verts : gestion des demandes de primes à l'achat de tondeuses mulching et/ou de broyeurs de végétaux. 2 primes pour broyeurs (77,4 €) et 13 primes pour mulching (1182,03 €) octroyées en 2015 (entre le 1 janvier et le 9 décembre 2015) pour un total de 1.259,43 € ;
- Déchets verts : communications diverses au réseau des guides composteurs de Walhain
- Collecte des bâches agricoles : promotion de la campagne de l'IBW auprès des agriculteurs ;
- IBW : collaboration et suivi administratif des demandes et problématiques liées au Département Déchets de l'IBW, commande des divers types de sacs : ordures ménagères, PMC, amiante ;
- Relais vers l'IBW des problèmes de collectes en porte-à-porte (ordures ménagères, papier-carton, PMC) ;
- Relais des campagnes IBW pour les parcs à conteneurs (collecte de vélos, collecte de jouets, 1<sup>ère</sup> collecte de livres : coordination, infos aux partenaires potentiels (bibliothèques locales) et suivi, sensibilisation au réemploi, collecte des bâches agricoles, collecte des emballages phyto, collecte des tailles d'ifs, ...) ;
- Relais vers le parc à conteneurs : contacts, suivi des problèmes ;
- Distribution des sacs « prépayés » à la population : courrier et documents joints à l'enrôlement de la taxe déchets, coordination de la distribution des rouleaux, ... ;
- Déclarations auprès de l'Office wallon des Déchets (OWD) ;
- Coût vérité : calcul du coût vérité réel 2014, suivi de l'évolution 2015, budget 2016 ;
- Déchets communaux : gestion des huiles usagées et des conteneurs d'encombrants ; évacuation des déchets dangereux ; mise à disposition de conteneurs spécifiques complémentaires (pour produits phyto, pour ordures ménagères, PMC, papier/carton dans les bâtiments communaux) ;
- Suivi des dépôts clandestins signalés : contacts avec l'agent constatateur, le service travaux, ... ;
- Contacts avec l'équarrissage pour enlèvement lors de la découverte de cadavres d'animaux ;



**Coût-vérité WALHAIN**

Dépenses		2013	2014	2015	COMMENTAIRES
		Budget	Budget	Budget	
1.	Achat des sacs ou vignettes destinés à la collecte des déchets	13 227	15 000	17 000	Coût des sacs inchangé et augmentation démographique 2 %
2.	Collecte sélective en porte-à-porte et traitement des déchets tels que :				
	encrbrants et réutilisables		2 000	2 000	Collecte gratuite pour le citoyen au cas par cas sur appel
	encrbrants	2 550	250	300	Collecte payante au cas par cas sur appel. Solde restant dû après perception directe par les collecteurs
	sapins de Noël	4 000	4 000	4 000	Collecte et traitement en porte-à-porte
	déchets verts-tontes de pelouse	750	750	750	Collecte et traitement au cas par cas sur inscription
	déchets verts-branchages	250	1 000	250	Collecte et traitement au cas par cas sur inscription
3.	Collecte des ordures ménagères brutes, en ce compris les frais de personnel et les frais liés aux véhicules de collecte	62 169	64 260	68 000	Extrapolation 2014 + prix indexé de 1%
4.	Traitement des ordures ménagères brutes	87 903	88 886	96 000	940 tonnes avec traitement à 102,63 €/T (prix en hausse)
5.	Frais de gestion des parcs à conteneurs et d'autres points d'apport volontaire, en ce compris les frais de personnel	77 220	95 200	104 000	Augmentation de la contribution à l'intercommunale : passage de 14 à 15,5 €/habitant
6.	Actions de prévention (y compris formation de guides composteurs)	3 000	3 000	3 000	Actions usuelles de promotion du tri des déchets, du compostage, des primes communales broyeur/mulching lors d'activités communales.
7.	Impression et envoi des avertissements extraits de rôle et des calendriers de ramassage de l'année, y compris les frais de rappel et procédures de recouvrement	9 000	7 500	9 000	Impression, envoi et rappels des extraits de rôle
8.	Entretien et location des bulles à verres ;	1 222	1 292	1 300	Passage de 0,18 à 0,19 €/habitant
9.	Tous services nécessaires à la gestion administrative communale des déchets et accompagnement de la population dans la gestion de ses déchets	4 900	4 900	4 900	Permanence distribution des sacs 2h/sem x 52 sem + distribution spéciale rouleau de sacs prépayé : 2 personnes le samedi
		8 100	8 100	8 100	2 €/mois receveur + service finances
		7 020	7 020	7 020	3h/sem x 52 sem éco-conseiller
10.	Prévention : primes communales	2 000	2 000	1 600	primes communales à l'achat de broyeur de végétaux et/ou de tondeuse mulching
<b>TOTAL</b>		<b>281 011</b>	<b>304 638</b>	<b>327 220</b>	



Recettes		2013 Budget	2014 Budget	2015 Budget	COMMENTAIRES
1.	Contributions perçues pour la couverture du service minimum	157 290	159 250	161 000	4 600 enrôlés à 35 €/personne
2.	Produit de la vente de sacs payants	128 469	163 750	165 000	1,25 € par sac de 60 litres - 0,70 € par sac de 30 litres - 13200 rouleaux à 12,5 € par rouleau
3.	Redevance pour l'enlèvement des encombrants non incluse dans la contribution visée au point 1:				
	Encombrants-réutilisables		0	0	Collecte gratuite sur appel d'objets réutilisables et d'encombrants (maximum 75 % du volume). Réalisée par une entreprise d'économie sociale.
	Encombrants	0	0	0	Collecte assurée par l'IBW sur appel. Pour le citoyen : 5 l/m <sup>3</sup> et max 3 m <sup>3</sup> . Pas de recettes pour la commune car c'est l'IBW qui perçoit la redevance due par le citoyen
	Déchets verts- tontes de pelouse	100	100	100	Collecte payante de tontes de pelouse au cas par cas et sur appel. 5 l/contenant de 100 litres évacué. Service peu utilisé
	Branchages	50	500	500	Collecte payante de branchages sur appel. Décision d'améliorer la publicité de ce service à la population. 15 l/m <sup>3</sup> - 10 l/m <sup>3</sup> supplémentaire et maximum 3 m <sup>3</sup>
	Sapins de Noël	0	0	0	Collecte des sapins de Noël en porte-à-porte. Service gratuit
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>285 909</b>	<b>323 600</b>	<b>326 600</b>	
	TAUX DE COUVERTURE COUT-VERITE	102%	106%	100%	

## 8.5 Nature et espaces publics

- Plantation des espaces publics : Commandes, conseils techniques, suivi ;
- Fleurissement de la Commune : suivi administratif, commandes ;
- Gestion du réseau de jardinières de dévoiement et de leur adoption par des citoyens ;
- Appels ponctuels au service concerné de la Région wallonne pour le piégeage des rats musqués ;
- Aide au citoyen en demande d'informations variées : haies, arbres, prairies fleuries, mares naturelles, lutte contre les plantes invasives, ... ;
- Avis concernant l'état sanitaire de certains arbres publics
- Projet BiodiBap à côté de l'école de Tourinnes : demande de permis d'urbanisme, appels d'offres, mise en œuvre du projet ;
- Semaine de l'arbre 2015 : demande de subside non octroyé ;
- Dératisation : élaboration du cahier spécial des charges, analyse des offres et attribution, coordination avec la société adjudicatrice pour la mise en place des 2 campagnes de dératisation annuelles, publicité des campagnes (bulletin communal, site internet, vétérinaires locaux, communes voisines), réception des demandes de dératisation, coordination des campagnes, suivi et analyse du rapport de campagne de dératisation de juin, suivi des demandes de dératisation hors campagnes, approvisionnement des services environnement et population en raticides, conseils en matières d'utilisation de raticides en coordination avec le service population, ... ;
- Be Wapp (Wallonie Plus Propre) : inscription à la campagne 2016 de nettoyage des espaces publics par des écoles, association, ... ;
- Relais d'une demande de l'association Faunes et Biotopes pour un projet de plantations dans les plaines agricoles de Walhain ;
- Primes à l'installation de ruches : recherches, proposition d'un règlement communal (Conseil communal du 23 février 2015), publicité de la prime (bulletin communal, site internet, courriels ciblés, gestion des demandes de primes. 11 primes distribuées à 4 demandeurs pour un montant de 550 €.
- Fauchage tardif : relais des nouvelles consignes de la Région wallonne vers le Collège, estimation de faisabilité pour le service travaux d'un travail d'exportation du produit de fauche sur quelques sites ciblés pointés par la Région wallonne ;
- Plantes invasives : 2 campagnes d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya le long des cours d'eau (juillet et septembre) avec l'aide du Contrat de rivière, suivi du plan de lutte du SPW concernant la balsamine et la berce du Caucase, information auprès de certains habitants de l'obligation d'arrachage selon le nouveau RGP, sensibilisation et conseils de lutte, ...
- Interdiction d'utilisation de pesticides par les particuliers dans certaines lieux : publicité de la nouvelle législation, conseils aux habitants en particulier ceux en charge de l'entretien de ruisseaux non classés bordant leur jardin.
- Opération Villes et villages fleuris 2015 de la Province : dossier de candidature et obtention d'un subside 5915 €

## 8.6 Eau et inondations

- Révision du PASH (Plan d'Assainissement) : contacts avec l'IBW et le bureau d'études, suivi administratif, participation aux réunions avec la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) ;
- Contrat de Rivière : lien avec le Contrat de Rivière, suivi du programme d'action 2014-2016, participation aux réunions du groupe de travail décentralisé 4 dont Walhain fait partie, divers ;
- Alternative biologique de curage pour le Hain et les égouts de Walhain : suivi des travaux et des fournitures ;
- Cours d'eau non navigables : visite annuelle avec le commissaire voyer, suivi administratif des problèmes et des infractions ;
- Réponses aux enquêtes de la Province du Brabant wallon relatives aux inondations à Walhain
- Coordination de la réponse à l'enquête du SPW relative à la gestion des eaux pluviales à Walhain ;
- Curage et cadastre des égouts proposés par l'IBW : rencontre avec l'IBW, rapport au Collège et convention proposée au Conseil communal du 27 avril 2015 ;
- Systèmes d'épuration individuelle : renseignements divers ;
- Ouvrages d'art sur les cours d'eau de Walhain : encodage sur le site du SPW et inventaire complet ;

- Collaboration avec l'UCL pour une étude sur la zone inondable de Spèche : présentation de la problématique, recherches d'informations pour les étudiants, ... ;
- Lutte contre les coulées boueuses : demande et obtention d'un subside de 20 000 € obtenus auprès de la Province du Brabant wallon pour la lutte contre les coulées boueuses, poursuite de la collaboration avec le Giser pour l'étude de petits bassins versants agricoles, projet-pilote de collaboration avec Espace Environnement pour l'organisation de la concertation pour deux bassins, poursuite de la collaboration avec Espace Environnement pour l'organisation de la concertation sur un autre bassin étudié par le Giser ;
- Premier plan de gestion des risques d'inondation et deuxième plan de gestion par district hydrographiques de la Région wallonne : analyse des dossiers et remise d'avis ;

### 8.7 Agriculture

- Courriers divers aux agriculteurs (bâches agricoles, respect des bords de route, ... ) ;
- Dégâts agricoles : transmis des non reconnaissance de calamités 2014, suivi des dossiers, ... ;
- Suivi de demandes spécifiques (bien-être animal, plantations, ... ) ;
- Réunion avec les agriculteurs membres de Conseils ou Commissions pour un échange de vues sur la mise en zone 30 des cœurs de villages ;
- Programme de gestion durable de l'azote en agriculture : coordination avec Nitrawal pour la mise sur pied d'une formation informatique offerte aux agriculteurs à Walhain.

### 8.8 Nuisances et pollutions diverses

- Inscription auprès du SPW comme agent communal coordinateur en cas de calamités publiques ;
- Suivi d'un cas de pollution d'eau : contacts avec les pompiers ;
- Actualisation de l'inventaire amiante communal pour les bâtiments communaux qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un inventaire (La Forge, le Fenil et le local de police) : appel d'offre, accompagnement de l'adjudicataire dans les locaux, rapport au Collège,...

### 8.9 Alimentation – Sécurité alimentaire - Consommation durable

- Déclarations AFSCA pour les bâtiments scolaires et communaux ;
- Repas scolaires pour les écoles communales : élaboration d'un cahier de charge pour les repas scolaires 2015-2019 ; analyse de l'offre et suivi de l'attribution du marché, contacts avec la société TCO (Ottignies) en cas de problème avec les repas scolaires et suivi.

### 8.10 Gestion des plaintes et des infractions environnementales

- Gestion des plaintes en matière d'environnement ;
- Collaboration avec les agents constatateur et sanctionnateur ainsi qu'avec la police locale ;
- Collaboration avec l'agent constatateur : transmis des infractions, analyse des reportings, suivi de la méthode de travail et de la collaboration avec les services communaux ;
- Contribution à la révision du nouveau Règlement général de police voté lors du Conseil communal du 23 mars 2015 : participation aux réunions intercommunales préparatoires, correction du projet, mise en page pour Walhain, ... ;

### 8.11 Urbanisme

- Avis concernant des demandes d'abattage d'arbres ;
- Avis pour certains permis d'environnement ;
- Avis pour certains permis d'urbanisme en matière de mobilité et d'environnement.

### 8.12 Enquêtes publiques

Organisation et suivi de l'enquête publique de la Région wallonne relative au plan de gestion des risques d'inondation et au deuxième plan de gestion par district hydrographique du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 8 janvier 2016.

### 8.13 Energie

- Réponse aux demandes de renseignements de citoyens en matière de primes énergie ;
- Exonération des redevances gaz et électricité au profit des communes : déclaration, suivi administratif ;
- Encadrement administratif d'un stagiaire qui a établi un cadastre des consommations des bâtiments communaux en juin 2015 ;
- Suivi de la collecte trimestrielle des relevés de compteurs des bâtiments communaux organisée depuis juillet 2015.

### 8.14 Mobilité

Wallonie cyclable : Mise en œuvre des projets des années 2012, 2013, 2014 et 2015, coordination de la commission communale mobilité et vélo, participation aux réunions spécifiques pour les conseillers en mobilité des communes Wallonie cyclable.

Récapitulatif des budgets et actions Wacy (depuis le début du projet Wallonie cyclable) :

**Budget RW 2010 = Présélection** : 128 354 € (106 962 € RW + 21 392 € Commune)

- 14 range-vélos et leurs abords
- Achat d'une machine à tracer

**Budget 2011 = Année 1** (Wacy 2012) : 339 320 € (304 500 € RW + 31 820 € Commune/salaire Cem)

- Voies centrales banalisées
- Etude globale Zones 30
- SUL Chapelle Mahy
- Circulation locale Chemin du Tiège
- Phase 1 mise en F99c
- 7 effets de portes + 7 totems
- 10 panneaux dynamiques sensibilisation vélo + graphisme
- 20 panneaux distance vélos
- Honoraires géomètre sentier de liaison –assiette du tram vers Sauvenière
- Bulletin spécial Mobilité
- Promotion du Cyclotec : aucun succès → annulé
- Acquisition de petits matériels de promotion
- Entretien des vélos d'écoliers
- Voyage scolaire à vélo, parcours d'artistes, balade vélo jumelage
- Actions réparations vélos dans les écoles et journée mobilité
- Formation de 2 techniciens vélo
- Mise à disposition de vélos de récupération (cadenas et câble antivol)

**Budget 2012 = Année 2** (Wacy 2013) : 347 891 € (316 071 € RW + 31 820 € Commune/salaire Cem)

- Aménagement de la zone 30 à Perbais
- Aménagement de 2 effets de porte avec totems
- Sentier de liaison : assiette du tram vers Sauvenière : actes notariaux en cours → marché de service reporté → budget prévu reporté sur Zones 30
- Chaînon manquant : chemin de la Justice : prix trop élevé → budget reporté sur les Zones 30
- Phase 2 de la mise en F99c
- Brevets cyclistes dans les écoles
- Impression d'affiches pour l'affichage mobile sur le thème vélo
- Primes vélo pliant et vélo électrique
- Signaux d'indication F45 (rues continues vélo-piéton) :
- Ateliers réparation de vélos dans les écoles, parcours d'artiste, voyage scolaire à vélo

**Budget 2013 = Année 3 (Wacy 2014): 347 891 € (316 071 € RW + 31 820 € Commune/salaire Cem)**

- Aménagement des Zones 30 de Walhain et Sart : marché attribué en octobre 2015
- 3 Abris vélos couverts et leurs abords
- Comptages vélos
- Brevets cyclistes dans les écoles
- Ateliers réparations vélos dans les écoles, parcours d'artiste, voyage scolaire vélo
- Primes vélo pliant et vélo électrique
- Achat de vélo d'occasion à l'état neuf pour mise à disposition gratuite

**Budget 2014 = Année 4 (Wacy 2015): 347 891 € (316 071 € RW + 31 820 € Commune/salaire Cem)**

- Aménagement des Zones 30 de Tourinnes et Nil : marché attribué en octobre 2015
- Balisage du réseau : à venir
- Bulletin communal vélo
- Brevets cyclistes
- Ateliers réparations vélos dans les écoles, parcours d'artiste
- Primes vélo pliant et vélo électrique

**L'année 2015** est surtout celle de la réalisation de la zone 30 de Perbais et du début de la mise en œuvre des zones 30 dans les autres villages.

- Sentiers : recherche de renseignements concernant certains sentiers, contacts avec le groupe « A vot'sentier », coordination de la réhabilitation de certains sentiers,... ;
- Sécurité routière : suivi des problèmes et des plaintes en collaboration avec le service Travaux, remise d'avis techniques, consultation de la commission communale Mobilité ;
- Règlements complémentaires au Code de roulage : contact avec les autorités de tutelle et les communes limitrophes, établissement des règlements, suivi pour la mise en œuvre,... ;
- Organisation d'une formation « signalisation » donnée à Walhain par le SPW et à destination des ouvriers communaux de Walhain, Chastre et Mont-Saint-Guibert

Projet de Gal-Leader (Groupe d'Action Locale) :

- Relais administratif dans le cadre du projet de Gal entre les communes de Chastre, Eghezée, Gembloux, Sombreffe et Walhain
- Participation aux réunions du Comité de pilotage, organisation des réunions citoyennes ou groupe de travail, publicité de la démarche, contacts avec l'Agrobiopôle et le bureau d'étude en charge du projet

## 8.15 Divers

- Site internet communal : Contenu et maintenance des rubriques environnement, énergie et mobilité - adaptation du site en fonction de l'agenda et de l'actualité ;
- Rédaction d'articles pour les bulletins communaux et feuilles communales ;
- Rapport annuel d'activité du service.

## 9 SPORTS – CULTURE - JEUNESSE

### 9.1 Infrastructures communales

---

#### Walhain-Saint-Paul :

---

##### Rue Chapelle Sainte Anne, 11 :

Un bâtiment qui comprend la buvette du football, une salle polyvalente équipée d'une cuisine industrielle semi aménagée, deux vestiaires pour le football, une salle de musculation, bâtiment multifonctionnel – ticketerie "Les Boscailles".

##### Rue Chapelle Sainte Anne, 13 :

1 hall omnisports équipé + 4 vestiaires à l'usage des équipes de badminton, volley, mini-foot + quatre vestiaires contigus au hall destiné au football, 3 terrains de tennis, 4 terrains de football homologués + 1 terrain de pré-minimes + 1 zone d'entraînement joueurs et gardiens, 1 tribune couverte debout de ± 300 places + 2 extensions (± 120 places), 1 tribune couverte debout/assis de ± 750 places + 2 billetteries + locaux administratifs, salle de réunion, buvette et sanitaires, 1 aire de roller équipée et 1 aire de jeux.

---

#### Nil-Saint-Vincent : Place du Tram

---

1 ballodrome avec clubhouse (le bâtiment est équipé de sanitaires et de douches) et 1 terrain multisports (Agorespace).

---

#### Nil-Pierreux : Place Clochemerle

---

Une aire de jeux, 1 terrain de pétanque, 1 aire de repos, 1 balançoire et 1 jeu à ressorts.

---

#### Tourinnes-Saint-Lambert : Rue des Cortils

---

1 bâtiment (\*) inauguré le 11 octobre 2009 qui comprend une salle polyvalente au rez-de-chaussée, 4 vestiaires au sous-sol, une salle multisports et une buvette, 1 terrain de tennis (\*), 1 terrain de football (\*) et 1 terrain multisports.

\* Dans le cadre d'une convention F.C. Tourinnes/Commune de WALHAIN relative à l'occupation du terrain de football et du clubhouse ainsi qu'à l'utilisation du bâtiment/douches.

### 9.2 Commission consultative de la Culture

Sur le territoire de notre Commune, plusieurs associations et de nombreux citoyens sont impliqués dans des projets à vocation culturelle.

La commission consultative de la Culture, créée en 2007, a comme objectif de faire connaître et mettre en valeur les acteurs locaux en matière culturelle, de créer des synergies entre eux et de promouvoir et coordonner des actions de sensibilisation à la culture.

#### Composition :

MM. Paul VAN RUYCHEVELT (Président), Nicole THOMAS-SCHLEICH (Echevine de la Culture), Philippe MARTIN, Fabienne VASSART, Stéphanie BOVY, Claude BUCHKREMER, Caroline DOSSOGNE, Nathalie MESKENS, Brigitte SAMAIN, André VANDERBORGHT, Anne VAN RYMENAM (Membres à titre personnel).

Secrétaire : Isabelle LABYOIT (010/65.32.16)

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution de la Commission suite à la démission de Stéphanie BOVY en qualité de membre effectif à titre personnel.

### 9.3 Commission consultative des Sports

La Commission consultative des Sports est composée à la fois de citoyens, de représentants d'associations et de représentants des autorités publiques présentes sur le territoire de la Commune. Elle traite de l'ensemble des disciplines sportives existant dans la commune, avec pour but de les faire connaître et d'en améliorer le fonctionnement. Elle a pour second objectif de créer des synergies ainsi que de promouvoir et de développer de nouvelles activités et de nouveaux projets.

#### Composition :

MM. Denis DETINNE (Président), Philippe STRAPPART Nicole THOMAS-SCHLEICH (Echevine des Sports), Jean-Luc COQUERELLE, Benoît GERARD, Nancy HERNAUX-BERGIERS, Cyril LIZEN Marcelle MONCOUSIN (Membres issus des groupes politiques), Geoffroy CASSART, Laurent DELVILLE et Pierre GREGA (Membres à titre personnel).

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution de la Commission suite à la démission du Président et de la désignation de nouveaux membres :

- Démission de Denis DETINNE en qualité de membre effectif représentant le Conseil communal
- Désignation de Philippe STRAPPART, en qualité de candidat représentant le Conseil communal et en qualité de Président de la Commission
- Désignation de Sébastien FRANCIS, candidat à titre personnel.

Secrétaire : Mme Isabelle LABYOIT (010/65.32.16)

La Commission ne s'est pas réunie cette année.

### 9.4 Office du Tourisme de Walhain

Composition : Philippe MARTIN (Président), Dominique MOUSSET, Marie-Thérèse MARCHAND, Josette GODA, Paul VAN RUYCHEVELT, Bernard LEGROS, Anne-Marie LAUVAUX et Michel BERO (Membres bénévoles)

Le 10 janvier 2015: Evocation des 50 ans du Fenil autour d'une expo, d'une projection et d'un bal populaire avec Marcel Bousman et les Amis de la Chanson.

Le 3 avril 2015 : Conférence «Les chapelles et potales de Walhain-Saint-Paul », par Philippe Martin à la salle Paroissiale de Walhain-Saint-Paul.

#### Dans le cadre des fêtes du Bicentenaire de la bataille de Waterloo :

- Du 9 mai au 27 juin 2015 : Exposition « les Fraises de Grouchy » à la ferme Lauvaux (rue de Sauvenière à Walhain-Saint-Paul).
- Les 16 et 17 mai 2015 : Bivouac avec des reconstitutionnistes au château de Walhain et aux alentours immédiats de la ferme Murette.
- Le 16 juin 2015 à 8h00 : Départ de la marche Walhain-Plancenoit à la ferme Murette (rue de Sauvenière à Walhain-Saint-Paul) avec une vingtaine de reconstitutionnistes.

Le 23 octobre 2015 à 20h00 : Concert (sax et clarinettes) de l'Académie de Gembloux en l'église de Saint-Paul à Walhain-Saint-Paul. Jazz et musique de film.

Les 28 et 29 novembre 2015 : Marché du Terroir au Fenil (rue de la Cure à Tourinnes-Saint-Lambert). En présence de nombreux producteurs de notre microrégion.



## **10 COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES**

La Commune a le souhait de développer un pôle ouvert sur les relations internationales. Celui-ci est essentiellement articulé autour des activités de la Commission consultative des Relations internationales, des Jumelages et de la Coopération au développement. Cette commission apporte son soutien aux comités locaux de jumelages et aux associations communales actives dans le domaine de la coopération internationale et de l'éducation au développement. Elle envisage ou soutient des échanges d'expériences et d'expertise, des projets humanitaires, des échanges interculturels, linguistiques, qui permettent une meilleure connaissance de l'autre et le tissage de liens forts (voir règlement complet et missions de la commission sur le site [www.walhain.be](http://www.walhain.be)).

### **10.1 Commission consultative des Relations internationales, des Jumelages et de la Coopération au développement**

#### Composition :

MM. Agnès NAMUROIS (Présidente), Jean-Marie GILLET (Echevin de la Coopération), Jules PRAIL (Echevin du Jumelage), Xavier DUBOIS (Conseiller communal), MM. Caroline DOSSOGNE, Alain DELFOSSE, Marie DEPREZ et Henri van Zuylen van Nievelt (Membres à titre personnel).

Secrétaire : Mme Nathalie HENRY (010/65.32.04)

La Commission s'est réunie 5 fois en 2015 et a été le moteur de diverses activités comme :

**Un petit déjeuner du monde « Oxfam »** organisé le 7 octobre à l'école « Le Bon Départ » (Communauté française) à Nil-Saint-Vincent, partenaire de ce projet. La Commission a pu compter sur l'aide précieuse de plusieurs citoyens bénévoles. Ce moment festif a aussi été l'occasion de rassembler des stands de présentation des activités de plusieurs organisations non gouvernementales présentes sur la Commune : îles de Paix, l'opération 11.11.11, l'ASBL Fasokamba travaillant au Burkina Faso et l'association « Haute Egypte ».

#### **Organisation de « réunions Migrants » :**

L'année 2015 a été caractérisée par un flux important de migrants notamment lié à la situation de guerre en Syrie. Notre commune a décidé d'adopter une attitude résolument volontariste face à l'afflux de réfugiés et déjà, en urgence, trois logements ont pu être trouvés durant l'automne et mis à disposition de six nouveaux demandeurs d'asile. Un comité s'est mis en place et a déjà démarré plusieurs mesures d'accompagnement en complément à l'action très dynamique du Centre Public d'Action Sociale. Ce sont ainsi au total 17 personnes qui ont trouvé refuge et sont accompagnées dans notre commune au travers des Initiatives Locale d'Accueil (ILA) financées par FEDASIL (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile).

Plusieurs réunions ont permis de faire évoluer la politique communale pour cette matière traitée par la Commune avec l'appui de la Commission consultative des Relations internationales et de la Coopération au développement. Une réunion citoyenne s'est ainsi tenue le 28 octobre.

### **10.2 Partenariat avec le territoire de Madimba**

Ce projet de partenariat est mis en œuvre depuis 2010 dans le cadre de la Coopération Internationale Communale (Programme CIC de l'Union des Villes et des Communes) financé par la coopération belge. Il s'agit d'un protocole d'accord et d'une convention spécifique d'intervention avec le Territoire de Madimba dans le Bas-Congo en République Démocratique du Congo. Ce partenariat vise à soutenir et développer les services d'Etat civil et de population des diverses entités de ce Territoire.



Une nouvelle convention spécifique de partenariat a été signée entre le Territoire de Madimba et la Commune de Walhain pour la poursuite des activités entre 2014 et 2016. En raison de retard pris dans les financements fédéraux de la coopération, le programme a connu un arrêt durant l'année 2014.

Une mission en République Démocratique du Congo en octobre 2015, a permis à la Commune de Walhain de relancer le partenariat et de constater la possibilité d'ouvrir des bureaux d'Etat civil et de la population dans différents quartiers de la cité de Madimba. L'objectif du Partenariat en 2015 a été d'ouvrir 3 bureaux de quartiers (dans les quartiers du Centre, de Kimbobolo et de Kibambi de la Cité de Madimba). Nous avons prévu la construction/rénovation des bureaux, l'équipement matériel, les fournitures de bureau et les formations des préposés d'Etat civil attachés à ces bureaux. Ce partenariat travaille également sur la préservation des archives d'Etat civil de la Cité de Madimba ainsi que sur la réalisation d'un recensement complet de la population de la Cité.

### 10.3 Jumelages

Pas de projets pour 2015.

## 11 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

### 11.1 Population scolaire au 1<sup>er</sup> octobre

Années scolaires 2014-2015 et 2015-2016

Classes	Walhain Centre		Tourinnes		Perbais	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Maternelles	69	69	33	27	19	21
Primaires						
1 <sup>ère</sup> primaire	12	23	6	15	13	7
2 <sup>ème</sup> primaire	18	13	9	8	10	13
3 <sup>ème</sup> primaire	15	20	10	7	12	9
4 <sup>ème</sup> primaire	19	15	8	9	15	13
5 <sup>ème</sup> primaire	3	19	7	7	10	16
6 <sup>ème</sup> primaire	19	3	3	7	11	10
Total primaires	86	93	43	53	71	68

### 11.2 Organigramme de l'enseignement communal

Trois implantations scolaires : Walhain-Centre, Tourinnes-Saint-Lambert et Perbais, sous une seule direction, celle de Mme Delphine BRICART (depuis le 3 septembre 2012), Directrice f.f.

#### 11.2.1 Walhain Centre

- 3 classes maternelles + 1 classe d'accueil
- 5 classes primaires

Titulaires :

- Accueil Anne SERNEELS (TP)
- 1<sup>ère</sup> maternelle : Nathalie BOURNONVILLE (D – en congé de maladie)
- Remplaçante : Maïté MEERT (TP)
- Aide complémentaire : Mariel FRANCOIS (PTP – 4/5 temps)
- 2<sup>ème</sup> maternelle : Brigitte MASSET (D – I.C. 1/5 temps)
- 3<sup>ème</sup> maternelle : Corinne DOYEN (D)
- 1<sup>ère</sup> primaire : Annette GOUSENBOURGER (D)
- 2<sup>ème</sup> primaire : Catherine MAILLEUX (D)
- 3<sup>ème</sup> primaire : Axelle BOURLARD (D – I.C. ¼ temps)
- 4<sup>ème</sup> primaire : Mélanie DECALUWE (D)
- 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires : Valérie LIROUX (TP)

11.2.2 Tourinnes-St-Lambert

- 2 classes maternelles
- 3 classes primaires

Titulaires :

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelle : Virginie HARDENNE (D – I.C. 1/5 temps)
- Aide complémentaire : Virginie HAYNE (PTP – 4/5 temps)
- 3<sup>ème</sup> maternelle : Nadia BRICART (D)
- 1<sup>er</sup> degré primaire : Sabine DUCHENE (D – I.C. 1/5 temps)
- 2<sup>ème</sup> degré primaire : Marie-Aude CHAMOY (D – en congé de maternité) et Justine Raquez (T – remplacement)
- 3<sup>ème</sup> degré primaire : Linda VIRGO (D – I.C. 1/5 temps)

11.2.3 Perbais

- 1,5 classe maternelle
- 3 classes primaires

Titulaires :

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> maternelle : Anne-Françoise FLAHAUT (D – I.C. complète) et Stéphanie DEVILLE (TP – remplacement ½ temps)
- 3<sup>ème</sup> maternelle : Laurence VILAIN (D – I.C. 1/5 temps)
- Aide complémentaire : Karin DE VIJLDER (PTP – 4/5 temps)
- 1<sup>er</sup> degré primaire : Virginie van der STRATEN WAILLET (D- en congé de maternité) et Isabelle BOULANGER (T - remplacement)
- 2<sup>ème</sup> degré primaire : Laetitia RAYNAUD (TP)
- 3<sup>ème</sup> degré primaire : François DEPAS (D)

11.2.4 Maîtres spéciaux des trois implantations

- Néerlandais : Isabelle CALLENS (T) (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés primaires) et Emeline LARDINOIS (T) (3<sup>ème</sup> maternelle, 1<sup>er</sup> degré primaire)
- Religion catholique : Anne PIGEOLET (D)
- Morale laïque : Alexandra CHAMPENOIS (T)
- Religion protestante : Anne SALSAC (D)
- Religion islamique : Brahim AFLAH (T)
- Education physique : Sébastien BERGIERS (D) et Thierry XHARDEZ (T)
- Psychomotricité : Sébastien BERGIERS (D) et Laura CANIVET (T)
- Périodes d'aide aux P1/P2 : Julie JANSSENS (T) – Marie MARCHAL (T) et Céline DEMAN (T)
- Périodes de reliquat : Julie JANSSENS (T) et Céline DEMAN (T)

*(D) personnel définitif; (T) personnel temporaire, (TP) personnel temporaire prioritaire*

NB. Depuis décembre 2008, un cours d'initiation au néerlandais a été inauguré depuis la 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'à la 2<sup>ème</sup> primaire.

Le Conseil communal a ratifié 91 délibérations du Collège communal relatives à la désignation d'enseignants temporaires (remplacements pour cause de maladie ou désignations dans un emploi vacant).

Il s'est également prononcé sur :

- L'admission d'une institutrice maternelle définitive au bénéfice d'une pension de retraite à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2015.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice maternelle définitive du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 mai 2016 pour cause de congé parental.
- La nomination à titre définitif d'une institutrice primaire pour un second mi-temps au 1<sup>er</sup> avril 2015.
- L'admission d'une institutrice primaire définitive au bénéfice d'une pension de retraite à la date du 1<sup>er</sup> mars 2016.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice primaire temporaire du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2015 pour cause de congé parental.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/4 temps à une institutrice primaire définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice primaire définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'une interruption de carrière complète à une institutrice maternelle définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'un congé pour prestations réduites à ¼ temps à une institutrice maternelle définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice maternelle définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice primaire définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice primaire définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice maternelle définitive du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 pour raison personnelle.
- La demande d'une institutrice maternelle définitive sollicitant l'arrêt de son congé pour prestations réduites à ¼ temps à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- L'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à une institutrice primaire temporaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 28 février 2017 pour cause de congé parental.
- Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive à partir du 23 septembre 2015.
- La convention entre les communes de Court Saint Etienne et de Walhain relative au détachement d'un membre du personnel enseignant en vue de l'exercice du 5 au 30 octobre 2015 d'une fonction temporaire auprès d'un autre Pouvoir organisateur.
- Retrait d'une interruption de carrière à 1/5 temps octroyée à une institutrice primaire définitive du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 28 février 2017 pour cause de congé parental.

### 11.3 Commission Paritaire Locale (COPALOC)

L'Arrêté du 13 septembre 1995 du Gouvernement de la Communauté française relatif à la création, à la composition et aux attributions des Commissions paritaires locales dans l'enseignement officiel subventionné, impose aux Pouvoirs Organisateurs (P.O.) la mise sur pied d'une telle commission. Celle-ci a été renouvelée par le Conseil communal, en sa séance du 7 janvier 2013 et est composée des membres suivants :

#### **Membres - P.O.**

Mme Laurence SMETS,  
M. Philippe MARTIN,  
Mme Agnès NAMUROIS,

Bourgmestre,  
Echevin,  
Conseillère communale,

Mme Andrée MOUREAU-DELAUNOIS  
M. Hugues LEBRUN  
Mme Delphine BRICART

Conseillère communale,  
Conseiller communal,  
Directrice ff des Ecoles communales,

**Représentants syndicaux :**

Mme Stéphanie BERTRAND	C.G.S.P.
Mme Marie-Thérèse ANDRE	C.S.C. (F.I.C.)
Mme Anne-Françoise FLAHAUT	S.L.F.P.
Mme Anne SERNEELS	C.S.C.
Mme Mélanie DECALUWE	C.S.C.
Mme Krystel SAPIN	C.S.C.
M. André DEHUT	Conseiller S.L.F.P.

Secrétaire : Mme Christine DUQUENNE (010/65.32.18)

En 2015, la Commission s'est réunie les 29 avril, 24 juin et 30 septembre.

#### 11.4 Conseil de Participation

Le décret de **1997** définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret « Missions ») prévoit qu'un conseil de participation soit créé dans tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française (article 69).

Le Conseil a été renouvelé par le Conseil communal, en sa séance du 7 janvier 2013 et est composée des membres suivants :

**Membres**

Mme Laurence SMETS Mme Agnès NAMUROIS M. Philippe MARTIN Mme Andrée MOUREAU-DELAUNOIS M. Hugues LEBRUN	Membres issus du Conseil Communal
Mme Delphine BRICART f.f	Directrice des Ecoles Communales
Mme Sabine DUCHENE Mme Virginie HARDENNE Mme Anne SERNEELS Mme Axelle BOURLARD	Représentantes des Enseignants
M. Xavier FANNA M. Eric VERHELST Mme Nathalie DEPOORTER Mme Véronique HANQUET M. Yannick DEWAEEL	Représentants des Parents
M. Bernard LATTEUR	Représentant l'environnement social
Mme Isabelle PAAR Mme Cindy BUIS Mme Geneviève BURTON Mme Suzanne BONTE	Représentantes de l'Accueil extrascolaire

**Secrétaire :** Mme Caroline WOUEZ (010/65.32.82)

Le Conseil de Participation ne s'est pas réuni en 2015 mais des rencontres ont eu lieu avec les Comités des parents le souhaitant.

## **12 ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) – EXTRASCOLAIRE**

La coordination de l'Accueil Temps Libre (ATL) est régie par le décret de la Communauté française du 3 juillet 2003, tel que modifié par le décret du 26 mars 2009 (décret ATL). Les périodes visées sont le temps avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires.

Il s'agit d'un décret d'incitation visant l'organisation de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans durant ces temps libres. Ce décret confie une responsabilité directe au niveau de pouvoir le plus en prise avec la réalité de terrain, à savoir la Commune.

C'est la Commission Communale de l'Accueil (CCA) qui élabore et coordonne la politique d'accueil des enfants de 3 à 12 ans de la commune de Walhain.

La composition de la nouvelle CCA a dû être modifiée en 2015 suite au remplacement de membres effectifs et suppléants :

- Par suite de la démission de M. Christian REULIAUX (1<sup>ère</sup> composante), M. Hugues LEBRUN prend sa place comme suppléant de M. Laurent GREGOIRE.
- Mme Cindy BUIS (4<sup>e</sup> composante) a demandé à être remplacée comme effective par Mme Nathalie SPRIMONT, Mme Cindy BUIS devenant suppléante.

### **12.1 La Commission Communale de l'Accueil (CCA)**

**Objectifs :** Réunir les opérateurs locaux, renforcer progressivement leurs actions et coordonner au maximum l'offre d'accueil. Le but est de maintenir et d'améliorer encore la qualité de l'accueil, le bien-être et l'épanouissement des enfants durant leur temps libre en apportant des réponses aux demandes croissantes des parents pour concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

**Composition :** Cette Commission est constituée de 5 composantes avec voix délibérative :

- 1 : les représentants du Conseil Communal ;
- 2 : les représentants des écoles présentes sur le territoire de la commune ;
- 3 : les représentants des personnes qui confient les enfants ;
- 4 : les représentants des opérateurs d'accueil ;
- 5 : les représentants des services, associations ou institutions.

Chaque composante comporte 3 membres effectifs et 3 suppléants. Le président de cette Commission est M. Philippe MARTIN, échevin de l'Accueil Temps Libre. La secrétaire en est Mme Isabelle PAAR, coordinatrice de l'Accueil temps Libre.

Siègent aussi dans cette Commission des membres qui ont voix consultative :

- la coordinatrice de l'accueil ONE ;
- un représentant de la Province ou de la Commission communautaire ;
- la coordinatrice ATL, secrétaire de la CCA ;
- toute personne invitée par la CCA

Il va de soi que toutes les personnes qui font partie de la CCA sont conscientes de l'importance de l'accueil extrascolaire. Que ce soit dans nos écoles, avec l'accueil du matin et du soir, si fondamental pour opérer le passage entre la maison et l'école, dans nos lieux d'activités sportives, culturelles, après l'école ou le W.E, ou lors des stages de vacances, la qualité de l'accueil offert aux enfants fait partie intégrante de la qualité de leur vie tout court...

Composition :

Membres effectifs	Membres suppléants
MARTIN Philippe	SMETS Laurence
NAMUROIS Agnès	DENEF-GOMAND Isabelle
GREGOIRE Laurent	LEBRUN Hugues
BRICART Delphine	BERGIERS Sébastien
SERNEELS Anne	MAILLEUX Catherine
VANWAEYENBERGH Sophie	HOTTART Nathalie
RESTIAU Laurent	VERHELST Éric
EL LUALID Aïcha	MORAINE Magali
VANLIERDE Fanny	DALEMONT Alberte
MASSAUX Brigitte	QUIROGA Marie-Laine
SRIMONT Nathalie	BUIS Cindy
BONTE Suzanne	MANCONI Mirella
FRANCIS Sébastien	FRANCIS Dimitri
SAPART Evelyne	MONCOUSIN Marcelle
GILLES Anne	IPSEN Vanessa

Secrétaire : Mme Isabelle PAAR (010/65.65.32.08)

La CCA s'est réunie les 28 mai et 13 octobre 2015.

Renouvellement du programme CLE (Coordination pour l'Enfance) :

Le programme CLE organise la Coordination Locale pour l'Enfance dans la Commune : c'est un programme *quinquennal* qui lie la Commune au décret ATL et au Code de qualité ONE. Il est fondé sur un état des lieux de l'Accueil qui reprend l'ensemble des opérateurs organisant un accueil pour les 3-12 ans en dehors des heures d'école.

En l'absence d'un programme CLE agréé, les opérateurs de l'accueil perdraient automatiquement leur agrément et par voie de conséquence, ne percevraient plus de subvention ONE.

En vertu du décret ATL, le programme CLE est agréé pour une période de 5 ans. La Commune fonctionnant dans le cadre du programme CLE 2011-2016, il était impératif de procéder à son renouvellement dans les délais imposés par l'ONE (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016). La procédure de renouvellement d'agrément conforme aux exigences du décret ATL est la suivante :

- A. Réalisation d'un nouvel état des lieux, débouchant sur une analyse des besoins et sur la construction d'un nouveau programme CLE. Toutes ces démarches devaient s'effectuer dans la quatrième année d'agrément, soit, pour Walhain, durant cette année 2015 afin de permettre une continuité dans les agréments ONE pour la Commune. L'état des lieux et l'analyse des besoins ont été présentés à la CCA du 28 mai 2015 et approuvé par ses membres.
- B. Nouveau programme CLE. Après avoir été travaillé par les différents acteurs, et mis en forme par la coordinatrice ATL, celui-ci a été approuvé par la CCA du 13 octobre 2015. Ce programme CLE a ensuite été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015.

Les délais imposés par l'ONE pour la réalisation de ces différentes étapes ont donc été respectés.

Le dossier complet de demande d'agrément pour être conforme aux exigences ONE, doit présenter les documents suivants :

- Le programme CLE :
  - la partie générale
  - une annexe par opérateur d'accueil souhaitant renouveler son agrément comprenant les tableaux des formations des équipes d'accueillant(e)s et des responsables de projet ; dans ce cas-ci, les renouvellement ont été demandés par les deux opérateurs d'accueil scolaires : l'école de la Communauté française et les écoles communales.
- Le PV de la réunion de la CCA qui approuve la proposition de programme CLE ;
- Les notes de minorité éventuelles provenant de la CCA ;
- L'extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal qui approuve le programme CLE ;
- Le tableau de synthèse des opérateurs d'accueil ;
- Tout autre document complémentaire utile à transmettre à la Commission d'agrément ATL.

Le dossier complet de renouvellement d'agrément du programme CLE pour la Commune, constitué et géré par la coordinatrice ATL, a été envoyé à la cellule Agréments de l'ONE dans le courant du mois de décembre 2015.

Il était important de respecter ce délai (31 décembre 2015) afin d'assurer une continuité pour la Commune et pour les opérateurs d'accueil agréés et subventionnés. En effet, une des conditions d'agrément pour les opérateurs d'accueil est de faire partie d'un programme CLE agréé.

## 12.2 Plan d'action annuel 2015-2016

Lors de la CCA du 28 mai 2015, la coordinatrice ATL a soumis le texte reprenant le rapport annuel 2014-2015 aux membres de la CCA ainsi que le plan d'action 2015-2016, basé en grande partie sur l'analyse des besoins, issues de l'enquête fraîchement réalisée pour le renouvellement du programme CLE.

Les Membres de la CCA ont approuvé à l'unanimité l'ensemble du plan d'action 2015-2016.

Conformément au règlement de l'ONE, ce plan d'action a été pris pour information par le Conseil communal en sa séance du 21 septembre 2015 et envoyé à l'ONE avec le PV de la CCA l'approuvant.

### Activités extrascolaires sur l'entité :

Dans le réseau communal, de nouvelles activités extrascolaires ont été proposées à partir de septembre 2015. Pour cette nouvelle organisation, 3 opérateurs, M. Dominique HABRAN (musique), le CFS (formation Sportive et culturelle) et Anne GILLES (dessin) se sont mis d'accord pour proposer une nouvelle grille d'activités répartie sur les 3 implantations communales.

#### **A l'école de Walhain Centre :**

- le lundi - de 15h30 à 16h15 : éveil artistique ou musical (M2 M3 P1)
  - de 16h15 à 17h15 : dessin (à partir de P2)
- le mardi - de 15h30 à 16h30 : Baby-Multi (M2 M3 P1)
  - de 16h30 à 17h30 : Multisport (à partir de P2)

#### **A l'école de Tourinnes Saint Lambert :**

- le mardi - de 15h30 à 16h15 : éveil artistique ou musical (M2 M3 P1)
  - de 16h15 à 17h15 : dessin (à partir de P2)
- le jeudi - de 15h30 à 16h30 : Psychomotricité (M2 M3 P1)
  - de 16h30 à 17h30 : Multisports (à partir de P2)

#### **A l'école de Perbais :**

- le lundi - de 15h30 à 16h30 : Baby-Multi (M2 M3 P1)
  - de 16h30 à 17h30 : Multisport (à partir de P2)
- le jeudi - de 15h30 à 16h15 : éveil artistique ou musical (M2 M3 P1)
  - de 16h15 à 17h15 : dessin (à partir de P2)



### Formation des accueillantes :

Les accueillantes des écoles communales, ainsi que la coordinatrice Accueil temps Libre (ATL), ont suivi des formations continuées (proposées dans le catalogue de l'ONE) durant l'année scolaire 2014-2015. Mme Marie-Laine QUIROGA, accueillante à l'école de Nil et dernière à devoir suivre la formation de base, l'achève le 9 décembre 2015 (IFOSUP).

L'objectif que les accueillantes de toutes les écoles situées sur la commune aient suivi une formation de base ainsi que des formations continuées est donc atteint.

### L'accueil extrascolaire et les mercredis après-midi :

Comme à chaque rentrée scolaire, des activités « à la carte » sont proposées le mercredi après-midi aux enfants de 2,5 à 12 ans qui restent à l'accueil. : Des bricolages à thèmes ; des animations ludiques, culinaires, culturelles,... Les enfants ont aussi pu faire une visite de l'asbl « Sans collier » ainsi que de la caserne des pompiers à Gembloux. Les activités du mercredi après-midi sont généralement très appréciées grâce à leur diversité et l'intérêt qu'elles présentent pour les enfants.

### Les Plaines de vacances :

L'Administration Communale de Walhain, organise, en tant qu'opérateur d'accueil, des plaines de vacances durant les congés scolaires de Pâques, de Juillet-Août et de Toussaint. Ces plaines sont un service non résidentiel destiné aux enfants de 2,5 à 12 ans. Les enfants de la commune mais aussi d'autres localités sont les bienvenus.

### Fréquentation par semaine en 2015 :

Pâques : 32 enfants de 2 ans ½ à 5 ans et 15 enfants de 6 à 12 ans ;

Juillet –août : en moyenne pour les 2 mois, 55 enfants de 2 ans ½ à 5 ans et 40 enfants de 6 à 12 ans ;

Toussaint : 11 enfants de 2 ans ½ à 5 ans et 11 enfants de 6 à 12 ans.

Moniteurs : en 2015, une quinzaine de jeunes ont travaillé durant les 7 semaines de plaines de vacances en étant rémunérés.

La Commune a aussi décidé de prendre en charge une grande partie du coût de la formation des jeunes qui souhaiteraient acquérir le brevet d'animateur reconnu par la Communauté française.

L'Administration Communale de Walhain, comme pouvoir organisateur, dispose d'un agrément officiel au titre de « Centre de Vacances » reconnu par la Communauté française. Celui-ci a pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 2013 : comme il a une validité de 3 ans il faudra donc demander son renouvellement pour juillet 2016.

La Commune a décidé d'investir dans l'organisation générale des plaines de vacances en mettant des infrastructures, des moyens financiers et du personnel en vue d'améliorer encore la qualité de l'accueil tant sur le plan de l'organisation pratique, de la sécurité que sur le plan pédagogique et relationnel.

## 13 ACTION SOCIALE

### 13.1 Centre Public d'Action Sociale

#### Organes

Conseillers de l'Action sociale : 9 membres.

- M. Raymond FLAHAUT, Président ;
- MM. Simone SMETS-DELCHARLERIE, Andrée MOUREAU, Nancy HERNAUX-BERGIERS, Robert OLBRECHTS, Emmanuel LEPINE, Frédéric PETRE, Pauline JANDRAIN, Isabelle DE COCQ-VAN BAVEL

Bureau permanent : 3 membres.

- M. Raymond FLAHAUT, Président ;
- MM. Simone SMETS-DELCHARLERIE et Andrée MOUREAU

Comité de concertation : 5 membres.

- M. Raymond FLAHAUT, Président ;
- MM. Simone SMETS-DELCHARLERIE, Andrée MOUREAU, Emmanuel LEPINE, Xavier DUBOIS et Robert OLBRECHTS

#### Fonctionnement

Le rapport d'activités du CPAS est disponible sur demande (010/65.89.33).

La contribution financière de la Commune pour le Centre Public d'Aide sociale dans l'exercice de ses missions et de ses services :

Année	Contribution
2013	913.428,08
2014	913.428,08
2015	913.428,08

### 13.2 Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

#### Composition :

MM. Francine KEKENBOSCH-VANLIERDE (Présidente), Philippe MARTIN, Isabelle GOMAND (Membres issus du Conseil communal) ; MM. Simone SMETS-DELCHARLERIE, Evelyne SAPART, Anne-Marie LINTERMANS, Isabelle POULET, Fabienne THAYSE, Noëlle DOCQUIER, Isabelle VAN BAVEL, Dominique GOMAND, Fanny VANLIERDE, Andrée MOUREAU, Catherine BIQUET (Membres à titre personnel).

Secrétaire : Anne-Sophie JANDRAIN (010/65.49.44 010/65.89.33)

Responsable des services d'aide à domicile CPAS de Walhain (Rue Chapelle Sainte Anne, 12)  
anne-sophie.jandrain@walhain.be

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution du Conseil consultatif suite à la démission de Mme Fabienne THAYSE en qualité de membre effectif à titre personnel et de la cooptation de Mme Alberte GIGOT en qualité de membre effectif à titre personnel.

### Fonctionnement :

Le CCPH de Walhain s'emploie à développer des actions de sensibilisation à l'approche et à l'intégration du handicap. En 2015 le Conseil consultatif de la personne handicapée (CCPH) s'est réuni les 20 janvier, 24 mars, 11 juin, 15 septembre et 27 octobre.

### Activités proposées en 2015 :

Comme les années précédentes, l'organisation d'ateliers créatifs est poursuivie où des personnes « différentes » côtoient des enfants, des adultes bénévoles et participent à toutes les activités selon leurs moyens et leurs affinités ; d'autres activités sont également organisées. Vu l'ampleur du travail d'élaboration, le CCPH travaille par groupes de travail (groupe conférence, groupe ateliers) :

- 10 janvier 2015                    Goûter « Galette des rois »
- 28 février 2015                Atelier peinture
- 28 mars 2015                    Atelier bricolage
- 25 avril 2015                    Création d'un épouvantail
- 30 mai 2015                      Terminer l'épouvantail
- 20 juin 2015                    Après-midi récréative
- 22 août 2015                    Après-midi récréative
- 5 septembre 2015               Journée au parc animalier Pairi Daiza
- 7 novembre 2015               Bricolage en vue du dîner du 6 décembre 2015
- 28 novembre 2015              Terminer les bricolages OU marché du terroir au FENIL
- 5 décembre 2015               Installation de la salle pour le dîner du lendemain
- 19 décembre 2015              Tour des crèches

Comme chaque année, le Conseil organise une conférence annuelle et cette année, c'était sur le thème des enfants à Haut Potentiel (HP) qui a eu lieu le 19 novembre à la salle Espace Sainte-Anne au CPAS de Walhain.

### **13.3 Conseil Consultatif des Aînés**

L'intégration des personnes âgées constitue une préoccupation grandissante au sein de la population de notre commune. La Commission consultative des Aînés s'attache à étudier les intérêts et préoccupation spécifiques des aînés de la commune.

### Composition :

Mr Didier HAYET (Président), Mr Philippe MARTIN (Echevin chargé des Affaires sociales), Mme Andrée MOUREAU-DELAUNOIS et Mr Jean-Marie STREYDIO (Membres issus de groupes politiques) ; Mme Annie BUTACIDE, Mr André CHERON, Mme Patricia DE MULDER, Mr Denis DETINNE, Mme Danielle GALLETZ, Mme Monique MONFILS et Mme Evelyne SAPART (Membres à titre personnel).

Le Conseil communal en sa séance du 23 novembre 2015 a approuvé une nouvelle constitution du Conseil consultatif suite à la démission de M. Denis DETINNE en qualité de membre effectif à titre personnel.

Le Conseil consultatif des Aînés s'est réuni les 11 février, 20 mai, 16 septembre et 18 novembre 2015 avec comme objectifs :

- Projet de rééditer le bulletin des Aînés en décembre 2015. Un groupe de travail a été créé pour la rédaction de ce bulletin ;
- Présence à plusieurs reprises de l'échevin en charge du logement pour aborder avec le Conseil les projets de logements publics;
- Préparation d'un salon « Aînés 2016 » regroupant tous les intervenants pouvant venir en aide aux seniors et ce, quel que soit le domaine (culturel, santé, aide à domicile, sportif, ...)

### 13.4 La Maison d'Enfants « Les p'tits Loups »

Ouverte en septembre 2001, la Maison d'Enfants « Les P'tits Loups » est gérée par l'asbl « Centre Régional de la Famille et de l'Enfance » (Perwez). Elle est installée dans des locaux communaux (n°2 au Champ du Favia) et accueille **24** enfants (équivalents temps plein) de 0 à 3 ans :

Nombre d'enfants à temps plein : 24

Nombre d'enfants à temps partiel : 1

Nombre d'enfants inscrits sur liste d'attente issus de Walhain : 36

Nombre d'enfants inscrits sur liste d'attente non issus de Walhain : 24

#### Personnel :

Mme Isabelle VINCENT, infirmière pédiatrique, responsable de la Maison d'Enfants et volante dans les sections.

L'équipe du haut (les petits) est composée de :

Mme Marie-Hélène SEHA, puéricultrice temps plein

Mme Joëlle FRANZIN, puéricultrice temps plein

Mme Emilie PIRET, puéricultrice à mi-temps

L'équipe du bas (les grands) est composée de :

Mme Marie-Anne CLOOTS, puéricultrice mi-temps

Mme Julie JANDRAIN, puéricultrice temps plein

Mme Françoise PIVONT, puéricultrice à mi-temps

Mme Nathalie BLUGE, technicienne de surface mi-temps.

Les puéricultrices continuent à se former tout au long de leur carrière : Elles suivent des cycles de formation prodigués par des organismes spécialisés dans différents domaines qui touchent la petite enfance : « Tous musiciens » par le Théâtre de la Guimbarde, « De la naissance à la marche » par Natacha HERIS, « L'acquisition du langage » durant les matinales de l'enfance(ONE), des formations données par l'AFSCA, des formations sur la gestion de conflits, ... Elles répartissent leurs jours de formation de telle manière que l'accueil des enfants aux « P'tits Loups » ne s'en ressent pas.

#### Activités :

Outre ses activités d'éveil habituelles, l'Asbl s'est adjointe, deux fois par mois, les services d'une musicienne, Mme Véronique Rolin-Georges en vue d'activité d'éveil musical avec les enfants.

Un comité de pilotage a été créé en 2012 (avec une première réunion le 17 juillet 2012), entre le CPAS, la Maison d'Enfants et le P'tit Favia en vue d'une synergie qui se traduit par des échanges d'idées pour des achats groupés, des conférences communes, etc.

Personne de Contact : Mme Isabelle VINCENT

Champ du Favia, 2 - 1457 Walhain Tél. 010/65.90.47. [lesptitsloups\\_crfe@skynet.be](mailto:lesptitsloups_crfe@skynet.be)

### 13.5 La Crèche communale « Le Petit Favia »

Ouverte depuis le 8 octobre 2012, la crèche Le petit Favia est une asbl communale installée à Walhain, Champ du Favia, 6. La crèche est agréée et subsidiée par l'Office National de l'Enfance Office de la Naissance et de l'Enfance : Elle bénéficie de subsides de la Province et de la Commune. Elle a obtenu, en 2015, le renouvellement de l'Attestation Qualité, et ce, pour une durée de 3 ans.

#### Personnel :

Mme Virginie DE NAEYER	directrice ½ temps (infirmière)
Mme Stéphanie CORNET	assistante sociale ½ temps
Mme Marie COPPENS	puéricultrice temps plein
Mme Justine CLOSSET	puéricultrice temps plein
Mme Noélie TOURNEMENNE	puéricultrice temps plein (dont 9h30 Maribel social communal)
Mme Sylvia MINSCHAERT	puéricultrice ¾ temps
Mme Angélique FRERE	puéricultrice à 23h30/semaine (dont 4h30 Maribel social communal)
Mme Christelle DAMANET	puéricultrice ½ temps
Mme Jennifer BEAUJEAN	puéricultrice ½ temps (fin de contrat au 31/03/2015)
Mme Geneviève JAUCOT	puéricultrice ½ temps (début contrat 18/05/2015)
Mme Georgette PERNIAUX	cuisinière ½ temps (engagée par l'asbl)
Mme Etienne ERIC	personnel entretien engagé depuis le 25 août (contrat PTP de 24 mois)

Les puéricultrices travaillent selon le projet pédagogique élaboré collégialement. Ce projet va continuer à s'étoffer au travers d'échanges variés sur les pratiques professionnelles, de formations et de réflexion.

En 2015, le personnel a bénéficié de plusieurs formations individuelles sur des sujets divers. 3 journées pédagogiques ont été organisées pour poursuivre la réflexion sur la gestion des conflits en crèche et l'aménagement de l'espace. La cuisinière a bénéficié d'une journée de formation organisée conjointement par l'AFSCA et l'ONE.

#### Entre le 1/11/2014 et le 31/10/2015 :

40 enfants ont fréquenté le milieu d'accueil : 21 enfants à temps plein et 19 enfants temps partiel.

3.379 journées facturées au 31/10/2015.

83.60 % de taux d'occupation au 31/10/2015.

La participation financière journalière moyenne est de 20.80 € et le total des participations financières est de 69.136,27 € avec une rétrocession à l'Office de la Naissance et de l'Enfance de 10.261 €.

Une consultation Office de la Naissance et de l'Enfance ONE mensuelle a été mise en place avec la collaboration du Docteur Pauline TICHOUX. Deux fois par mois, les enfants profitent d'une activité d'éveil musical assurée par un partenaire externe.

En 2015, le Conseil d'Administration a reçu la démission de la directrice, Mme Virginie DE NAEYER, pour raison personnelle de réorientation professionnelle. Le remplacement sera organisé en concertation avec l'ONE en 2016.

Personne de Contact : Mme Stéphanie CORNET  
Champ du Favia 6 - 1457 Walhain  
Tél. 010/65.38.30.

## 14 AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI ALE

### 14.1 Composition :

Administrateurs :

MM. Jean-Paul DELFORGE (Président), René SOMVILLE (Vice-Président), Fabienne BILTERIJS (Secrétaire), Nicolas ART (Trésorier), Yvonne ART, Yvan BLOT, Xavier DELFORGE, Daniel DENEFF, Bertrand EGGERICKX, Fabienne LEBIZAY, Isabelle VAN BAVEL et Fabienne VASSART.

Préposée ALE : Mme Marie-Sophie HEYMANS (010/65.32.17)

### 14.2 Statistiques 2014

Prestataires actifs inscrits à l'ALE :

Données de base	Fin 2014	Fin 2015
Personnes entrant dans les conditions ALE *	111	130
Personnes réellement inscrites à l'ALE	67	65
Personnes qui sont effectivement actives en ALE	33	31

\* Personnes de moins de 45 ans : demandeurs d'emploi depuis 24 mois ou plus.

\* Personnes de plus de 45 ans : demandeurs d'emploi depuis 6 mois ou plus.

### 14.3 Profil des prestataires

Parmi les 31 prestataires actifs en ALE, on constate qu'une majorité d'entre eux ont entre 50 et 60 ans et sont en manque de qualification.

La préposée reçoit de l'ONEM un listing mensuel des demandeurs d'emploi entrant dans les conditions ALE qu'elle convoque systématiquement. Bien qu'aucune obligation d'inscription en ALE ne puisse être imposée, cette démarche permet à la préposée d'informer les personnes quant aux différents plans d'aide à l'embauche et formations organisées.

Les demandeurs d'emploi s'adressent également à l'ALE pour toutes questions relatives à leur situation d'une façon générale, et plus particulièrement aux offres d'emploi reçues du FOREM et aux convocations de l'ONEM.

### 14.4 Utilisateurs de l'ALE - types de prestations effectuées

Activité	Nombre total d'utilisateurs
Toutes activités confondues	45
Entretien du jardin	29
Enfants et malades	2
Formalités administratives	0
Réparations et entretien/garde et soins aux animaux	10
Autorités locales	2
Enseignement	2
ASBL	0

### 14.5 Information

L'ALE de Walhain donne une information sur les différents dispositifs qui existent pour les demandeurs d'emploi : Plan Activa, prime à la reprise du travail après 50 ans, convention premier emploi, activation du comportement de recherche d'emploi, formations.

## 14.6 Formations

### **Formation PMTIC**

En réponse aux attentes des demandeurs d'emploi, l'ALE organise chaque année une formation en informatique de base portant sur les fonctions élémentaires du PC, traitement de texte, courrier électronique et sensibilisation à Internet.

#### Objectifs :

- Aider un public défavorisé et/ou éloigné de l'emploi à se réinsérer dans la vie active par le biais de l'outil informatique et d'une formation de base accessible à tous.
- Permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à une formation en un lieu situé à proximité de leur domicile afin de faciliter les déplacements et d'éviter les coûts engendrés, de permettre également aux personnes non véhiculées d'y participer.
- Offrir un lieu de convivialité permettant différents échanges entre les participants quant à leur difficulté à retrouver un emploi et les expériences de chacun.
- Sensibiliser le public visé à l'outil informatique par une formation de courte durée avec pour objectif de motiver les participants à approfondir par la suite les compétences acquises en informatique et/ou à se diriger vers d'autres formations de plus longue durée.

### **Formation Agents habilités aux abords des écoles**

À la demande de la Commune et en collaboration avec la Zone de Police ORNE-THYLE, l'ALE a également permis à deux prestataires ALE de suivre une formation à la fois théorique et pratique leur permettant d'être aptes à assurer la surveillance aux abords des écoles de Nil-Saint-Vincent et Perbais.

Pour contacter l'ALE de Walhain : Place Communale, 1 (dans les locaux de l'Administration communale)  
010/65.32.17 [Walhain.ale@gmail.com](mailto:Walhain.ale@gmail.com)

#### Permanences :

Mardi : de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 16h

Vendredi : sur rendez-vous

## 15 POLICE LOCALE

Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (1 police fédérale, des corps de police locale).

### 15.1 Zone de Police

L'A.R. du 28 avril 2000 délimite les zones de police. La Commune de Walhain intègre celle de Court-St-Etienne/Villers-la-Ville/Mont-Saint-Guibert/Chastre, actuellement dénommée Zone de police locale n°5270 ORNE-THYLE.

### 15.2 Représentation communale

MM. Laurence SMETS (Bourgmestre au Collège de Police), André LENGELE, Nicole THOMAS-SCHLEICH, Julien PITSAER (effectifs), Agnès NAMUROIS, Philippe MARTIN et Olivier PETRONIN (suppléants), conseillers communaux au Conseil de Police.



### 15.3 Effectifs

Le 30 novembre 2014, la zone de police comptait 86 membres du personnel répartis comme suit :

- 1 chef de corps (commissaire divisionnaire) ; Monsieur Laurent VAN DOREN
- 6 commissaires ; 1 détaché OUT et 1 détaché IN
- 15 inspecteurs principaux (cadre moyen) ; 1 détaché IN
- 51 inspecteurs (cadre de base) ; 2 détachés IN et 3 détachés OUT
- 1 agent de police ;
- 12 membres du personnel non opérationnel (Cadre administratif et logistique).

### 15.4 Répartition géographique et organisation du corps de police

Les services sont répartis un site et trois antennes locales :

#### Hôtel de Police à Mont-Saint-Guibert

Chef de Corps	1 CDP
Directeur du personnel et de la logistique (DPL) + SCI + 1 adjoint	1CP + 1 INPP
Chef de service Secrétariat	1 Niv B
Membre	1 Niv C
Membre	3 Niv D
Membre ICT (gestion technique)	1 Niv B
Service technique (technicienne de surface)	3 Niv D
Service technique artisan/ouvrier	1 Niv D (militaire)
Directeur de l'information (DIP)	1 CP
Directeur adjoint DIP	1 INPP
Membre	½ INP
Chef de service CIZ	1 INP
Membre CIZ	1 INPP
Membre CIZ	1 Niv C
Membre CIZ	1 Niv D
Directeur de l'intervention	1 CP
Directeur adjoint Intervention	1 INPP
Chef de service SAPV	1 INPP
Directeur de la gestion stratégique (DSP) en attente de modification (Directeur de la Proximité)	1 CP
Directeur de la fonction de police (DFP) en attente de modification (Directeur de la Communication)	1 CP
Directeur adjoint (DFP) En attente de modification	1 INPP
Chef de service SLR	1 INPP
Membre SLR	5 INP
Membre service jeunesse	2 INP
Chef de service circulation	1 INP
Membre	2 INP
Membre	1 Niv D
Accueil 1 <sup>ère</sup> ligne et Ecriture/plainte	
Membre	1 Calog
Membre	½ INP
Service proximité Mont-Saint-Guibert	

Membre	2 INP
--------	-------

L'Hôtel de police abrite la direction de la zone, le service local de recherche, le service d'assistance aux victimes, l'intervention et deux agents de la proximité.

#### Antenne de Chastre

Chef de service Proximité	1 INPP (pensionné au 01/01/2016)
Membres Proximité	2 INP

#### Antenne de Court-Saint-Etienne

Chef de service Proximité	1 INPP
Membres Proximité	2 INP (1 pensionné au 01/01/2016)
Membre	1 AGP

#### Antenne de Villers-la-Ville

Chef de service Proximité	1 INPP
Membres Proximité	3 INP

### Walhain

Une permanence de police est à la disposition des citoyens, dans un petit bâtiment situé à l'arrière de la maison communale, le lundi et le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 17h00 à 20h00 (tél 010/65.04.01).

Les agents de proximité pour Walhain sont les Inspecteurs de police Cédric EVILARD et Philippe BOVENRADE.

*CDP = Commissaire Divisionnaire de police / CP = Commissaire de police*

*AGP = Agent de police*

*INP = Inspecteur de police / INPP = Inspecteur Principal de police*

*SLR = Service Local de Recherche - SAV = Service d'assistance aux victimes*

## **16 SERVICE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES**

Lors de la rédaction du bilan 2014, la nouvelle mouture du règlement général de police (RGP) était à la rédaction. Depuis lors, celui-ci a été terminé et a été adopté par le conseil communal lors de sa séance du 23 mars 2015.

Ce dernier est entré en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> juin 2015. Ce bilan est donc un peu particulier étant donné que les dossiers dont il sera fait mention, sont « à cheval » sur deux RGP. Les dossiers datés du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 mai 2015 tombent sous la coupe de l'ancien RGP, alors que ceux datés du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre, tombent, quant à eux, sous la coupe du nouveau texte, plus complet, plus restrictif sur certains points et aussi plus « sévère » quant au montant des amendes à infliger.

Tous ces changements font suite à l'adoption de divers textes de loi dont la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, et l'arrêté Royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement.

Ce tout nouveau texte comporter désormais 7 parties :

- Le RGP (ancienne partie I)
- Les infractions mixtes
- Les procédures de prestations citoyennes et de médiation
- La collecte des déchets (ancienne partie II)
- La voirie communale
- L'arrêt et le stationnement

- La délinquance environnementale (ancienne partie III)

Parallèlement à ce règlement, un protocole d'accord a été conclu et signé avec le parquet en ce qui concerne la poursuite des infractions qui relèvent encore de son ressort (mixtes et stationnement).

La grande nouveauté de ce tout nouveau texte réside dans le fait que les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement, qui étaient reprises dans le Code de la route datant de 1975, ont été dépenalisées et rentrent maintenant dans la compétence de l'agent constatateur et de la fonctionnaire sanctionnatrice.

En effet, les anciennes infractions du Code de la route sont désormais réparties en deux catégories : une première catégorie dont les infractions sont passibles d'une amende de 55€ (stationnement sur plateau surélevé, non-respect des lignes jaunes discontinues, non-respect des interdictions de stationnement, ...) et une seconde catégorie dont les infractions, elles, sont passibles d'une amende de 110€ (stationnement sur trottoir, sur piste cyclable, sur passage pour piétons, ...).

Après une longue période de « prévention », il y aura lieu de passer à la répression.

Afin de mieux se rendre compte du travail effectué au sein de la commune de Walhain, voici quelques chiffres couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015 (infractions en 2015) :

<b><u>Infractions</u></b>	
Abandons de véhicule/épaves	9
Dépôts de déchets	15
Environnement	1
Elagages/Tailles	47
Insalubrité	1
Ivraie	12
Nuisances sonores	3
Objet sur la voie publique	1
Stationnement	55
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>144</b>

En plus de ces 144 dossiers, 3 faits de dépôt clandestin ont donné lieu à un simple constat d'infraction car auteur inconnu et 18 ont donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal (celui-ci émane de l'agent constatateur ou des services de police).

Remarques :

1) Avant d'arriver au volet « répressif », un volet préventif est tenté. Ce n'est qu'en cas d'échec qu'un procès-verbal est rédigé et qu'une amende administrative peut être infligée.

2) En ce qui concerne le stationnement, sur ces 55 dossiers, 53 représentent de la répression et seulement 2 de la prévention.

Médiation dans le cadre des sanctions administratives communales

Le Code de la Démocratie Locale a introduit la possibilité pour les villes et communes de prévoir, dans certaines conditions, des sanctions administratives contre les infractions à leurs règlements et ordonnances.

En outre, l'ancienne loi du 17 juin 2004 relative aux sanctions administratives communales avait permis au Conseil communal de prévoir une procédure de médiation visant à la réparation du dommage causé par l'infraction commise.

La nouvelle loi du 24 juin 2013 susvisée propose dorénavant un nouveau cadre légal en ce qui concerne les sanctions administratives et leurs mesures alternatives en termes de médiation locale et de prestations citoyennes.

La procédure de médiation est obligatoire lorsqu'elle se rapporte aux mineurs ayant atteint l'âge de 14 ans accomplis au moment des faits.

Le Gouvernement fédéral a mis à la disposition des villes et des communes le service de médiateurs à temps plein afin de favoriser la mise en place de la procédure de médiation dans le cadre des sanctions administratives communales.

Une médiatrice, Mme Stéphanie SCHUHMANN, a été engagée en date du 7 avril 2015 par la Ville de Nivelles suite à une convention signée le 9 avril 2014 avec l'Etat fédéral.

Cette médiatrice est désignée pour la mise en place et l'encadrement des sanctions et mesures alternatives à l'égard des contrevenants mineurs et majeurs, tant en matière de médiation locale qu'en matière de prestations citoyennes.

Ce service de médiation peut être mis à la disposition d'autres communes dans le cadre d'une convention de collaboration.

Cette convention fixe la participation des communes associées à 5 € par dossier de médiation ou de prestations citoyennes, hors frais de déplacement de la médiatrice.

Personnes de contact :

Monsieur Grégory BARTEL, **Agent constatateur** 010/65.75.75 0477/20.26.62  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 [agent.constatateur@mont-saint-guibert.be](mailto:agent.constatateur@mont-saint-guibert.be)

Madame Nathalie GATHOT, **Fonctionnaire sanctionnatrice** 010/65.75.75 0497/58.92.28  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 [nathalie.gathot@mont-saint-guibert.be](mailto:nathalie.gathot@mont-saint-guibert.be)

**WALHAIN, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

Par Ordonnance :  
Le Directeur Général,

La Bourgmestre,

Ch. LEGAST

L. SMETS